

Au nom de Dieu Tout Miséricordieux, Très Miséricordieux.

[Ne perdez pas courage, ne vous affligez pas alors que vous êtes les supérieurs, si vous êtes de vrais croyants.] (Coran, 3:139)

Frère Algérien, Sœur Algérienne,

Dieu le Très Haut t'a chargé de la mission d'ordonner le bien et de réprover le mal. Dieu dit : [Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.] (Coran, 3:104)

L'Algérie musulmane est meurtrie et exige que tu y défendes la justice, la paix, la dignité et la fraternité.

Le FIS vient de tenir son congrès du martyr Abdelkader Hachani sous le mot d'ordre «Fermeté et Unité».

Outre les décisions prises pour restaurer le FIS et lui donner un nouveau souffle, ce congrès a adopté une plateforme politique pour le salut de l'Algérie.

Le FIS t'appelle à considérer cette plateforme, à l'enrichir et à la soutenir.

Confiant du soutien de Dieu et conforté par la justesse de ta cause et de ton engagement, le FIS conduira fermement et patiemment son action pour l'établissement d'un Etat libre et indépendant, un Etat de droit et de justice.

www.fis-info.net
www.fisweb.org

Congrès du «Martyr Abdelkader Hachani»

Front Islamique du Salut

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Front Islamique du Salut

Congrès du «Martyr Abdelkader Hachani»

Europe, 3 et 4 août 2002

Actes du congrès

**Congrès du « Martyr Abdelkader Hachani »
du Front Islamique du Salut**

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Front Islamique du Salut

Congrès du « Martyr Abdelkader Hachani »

Europe, 3 et 4 août 2002

Actes du congrès

Fax du FIS : +44 870 169 72 66

Sites du FIS

www.fis-info.net

www.fisweb.org

Site du congrès

<http://moutamar.ennour.org/index.php>



Le martyr Abdelkader Hachani assassiné le 22 novembre 1999 par les mains perfides de la junte algérienne. Notre frère Hachani, que Dieu lui accorde Sa grâce, était l'un des initiateurs les plus entreprenants du congrès du Front Islamique du Salut.

Au nom de Dieu Tout Miséricordieux, Très Miséricordieux.

« Seigneur, c'est en Toi que nous mettons notre confiance, et à Toi nous nous repentons, et vers Toi est le devenir » (Coran, 60:4)

Table des matières

Préface, 11

Documents finaux, 13

- Déclaration finale, 15
- Résolution sur la protestation populaire en Kabylie et dans d'autres régions du pays, 21
- Résolution sur la Palestine, 23
- Communiqué de Presse, 25

Interventions lors de la session d'ouverture du congrès, 27

- Discours de bienvenue au nom du Comité de préparation du Congrès Dr Mourad Dhina, 29
- Extraits du discours du président du FIS Cheikh Madani Abassi, 35
- Positions récentes du vice-président du FIS Cheikh Ali Benhadj, 41
- Intervention de l'ancien Premier ministre algérien, Professeur Abdelhamid Brahimi, 45
- Intervention du membre du Conseil de direction de l'organisation Justitia Universalis, M. Larbi Alili, 53

Discours de quelques congressistes, 57

- Discours du président de la Délégation parlementaire du FIS M. Anwar Nassredine Haddam, 59
- Intervention du président du Conseil de coordination de FIS M. Ahmed Zaoui, 73
- Intervention du membre du Comité de préparation du congrès M. Brahim Filali, 81
- Lettre d'une militante d'Alger, 89

Statuts du Front Islamique du Salut, 93

Règlement intérieur du Front Islamique du Salut, 117

Buts et méthodes du Front Islamique du Salut, 133

Plate-forme du FIS pour le Salut de l'Algérie, 165

Photos du congrès, 217

Dossier de presse, 227

Préface

Au nom de Dieu Tout Miséricordieux, Très Miséricordieux, et Paix et Salut sur Son Prophète.

Ces actes comprennent les textes des interventions et les documents issus du congrès du « Martyr Abdelkader Hachani » du FIS, tenu en Europe les 3 et 4 août 2002.

Ces actes ont déjà été publiés sur le site Internet du congrès au terme des travaux du congrès, mais il a été jugé utile de les publier en livre afin qu'ils soient accessibles à un public plus large.

Nous espérons que ces actes contribueront à expliquer les principes et les orientations de notre parti à nos frères et amis et qu'ils serviront à récuser les contrevérités propagées contre notre parti.

Puisse Dieu nous aider à œuvrer pour le bien de notre peuple. Il est notre véritable allié et soutien.

Pour le Conseil consultatif national du FIS

Le Secrétariat exécutif provisoire

Mourad Dhina, Brahim Filali, Mohamed Mostafa Habès

Documents finaux

Déclaration finale

« Et tenez bien tous ensemble à la corde de Dieu et ne soyez pas divisés. » (Coran, 3:103)

Ce congrès se tient à un moment critique dans l'histoire de l'Algérie et à une étape cruciale dans la vie du Front Islamique du Salut. Dix années après le coup d'Etat militaire, la guerre totale menée par les généraux putschistes contre le FIS et la société pour se cramponner à leur pouvoir illégitime a produit une catastrophe nationale multidimensionnelle qui menace l'existence même du pays. Ce projet politicien, s'il n'a pas entamé nos convictions et notre volonté de servir le peuple algérien, il a cependant affecté l'organisation de notre parti.

Les droits de la personne humaine ont été les plus gravement touchés. Plus de 200 000 morts, plus d'un million de blessés, des dizaines de milliers de prisonniers politiques, la généralisation et l'institutionnalisation de la torture, 15 000 disparus, plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur ou exilées, des millions de citoyennes et de citoyens vivant la terreur, la souffrance et le deuil, tel est le bilan terrifiant de la sale guerre des généraux éradicateurs.

La situation politique est aussi désastreuse. Elle se caractérise par un verrouillage des champs politique, médiatique et associatif et par une restriction drastique des libertés individuelles et collectives, ainsi que par une diminution de la participation politique des citoyens due à l'illégitimité des institutions et aux trucages récurrents des élections. Un militarisme exacerbé asservit les institutions de l'Etat, instrumentalise des partis politiques se réclamant de la démocratie, de la laïcité et de la modernité, du

nationalisme ou de la religion, caporalise les médias et assujettit et manipule la société civile. Pour s'assurer des complicités et des soutiens internationaux à leur projet criminel contre la nation, les généraux putschistes ont gravement dégradé et hypothéqué la souveraineté de l'Etat.

Le détournement des ressources nationales pour financer la sale guerre et alimenter les circuits de la corruption, ainsi que la déstructuration programmée de l'économie nationale ont causé de graves dommages. En plus de \$ 8 milliards de dépenses militaires répressives et \$ 12 milliards de dégâts, la solde inclut la réduction du taux de croissance, le licenciement d'au moins 700 000 travailleurs, l'aggravation de la dette, la déprédation de l'appareil productif et l'explosion de l'importation, le bradage des ressources énergétiques et la généralisation de la corruption.

Le coût social de la sale guerre des généraux éradicateurs est épouvantable. La politique économique de ces généraux, qui a eu entre autres pour conséquences le retour du chômage au taux de 1966 et la réduction des dépenses sociales, a paupérisé la société, éradiqué la classe moyenne, et plongé 13 millions d'Algériens au-dessous du seuil de pauvreté, provoquant même l'expansion de la malnutrition et de la faim. Ceci conjugué à la dégradation de l'infrastructure et des services médicaux ont conduit à l'augmentation du taux de morbidité nationale et à la recrudescence des épidémies qui étaient éliminées ou en régression dans les années 80. Le délabrement du système éducatif se traduit par un taux de déperdition scolaire de 95%, le retour de l'analphabétisme et la généralisation de la médiocrité. Avec un déficit en logement de plus de 4 millions pour moins de 100 000 logements construits par an, et plus de six millions de célibataires de plus de 19 ans, les généraux putschistes font souffrir une partie importante de la population, par la promiscuité et le recul grave de l'âge du mariage, et lèguent ainsi

une véritable bombe sociale aux générations futures. Toutes ces pressions ont provoqué une prolifération grave de maux sociaux : prostitution, toxicomanie, suicides, divorces, tensions sociales, etc.

Le FIS, en tant qu'institution, et sa base sociale ont essuyé le plus fort de cette agression. Son organisation a été illégitimement interdite, sa direction et ses cadres ont été emprisonnés, torturés, assassinés, dispersés et persécutés, alors que sa base sociale a été brutalement réprimée, paupérisée et ciblée par une campagne de massacres acharnée.

Même si ces épreuves l'ont affaibli, il a gardé son enracinement dans la société, grâce à l'ancrage de son projet dans les valeurs civilisationnelles du peuple algérien, sa proximité de toutes les couches de la société, sa volonté d'affronter et de résoudre les problèmes politiques fondamentaux de l'Algérie dont la mainmise de la hiérarchie militaire sur l'Etat, ainsi que sa fidélité constante aux engagements pris devant le peuple, assumée par sa résistance inébranlable au terrorisme d'Etat, le sacrifice de ses martyrs, le dévouement de ses membres et l'abnégation de ses leaders historiques.

Prenant acte de ce contexte gravissime, assumant pleinement sa responsabilité devant Dieu et devant le peuple algérien, qui l'a investi de sa confiance et ses espoirs, et conscient de la nécessité de surpasser les contraintes de l'étape actuelle en vue d'accomplir sa mission, le FIS a tenu, en Europe, le congrès « Abdelkader Hachani » les 3 et 4 août 2002, sur convocation du président du FIS, Cheikh Madani Abassi, sur la base de l'article 25 du règlement intérieur du parti.

Les travaux du congrès, qui a rassemblé avec l'aide de Dieu des membres du FIS de diverses régions du monde, se sont déroulés dans de bonnes conditions. Ce congrès s'est caractérisé par une large participation en ligne, à travers un forum électronique, de militants

de l'intérieur et de l'extérieur qui n'ont pas pu se déplacer pour l'événement.

Le congrès a procédé à :

- L'évaluation du parcours du FIS depuis sa création ainsi que l'examen de la situation actuelle ;
- L'actualisation des statuts du FIS et de son règlement interne ;
- La mise sur pied d'une structure pour gérer les affaires du FIS jusqu'au prochain congrès ;
- L'élection de nouveaux membres au Conseil Consultatif qui a été chargé d'élire le président du bureau exécutif dans un délai de 45 jours ;
- La constitution d'une commission restreinte provisoire pour gérer le parti jusqu'à l'investiture de ce président ;
- La dissolution des structures se réclamant du FIS, notamment la Délégation parlementaire, l'Instance exécutive et le Conseil de coordination ;
- L'élaboration d'une plate-forme politique pour le Salut de l'Algérie, explicitant la vision du FIS pour la résolution du conflit. Cette plate-forme constituera le document de base pour un débat approfondi et élargi avec les partis et les personnalités politiques nationales authentiquement engagés dans la quête d'une solution juste et globale à la crise qui frappe notre pays.

Le congrès a décidé ce qui suit :

- La reconduction du Cheikh Madani Abassi au poste de président du FIS ;
- La reconduction du Cheikh Ali Benhadj au poste de vice-président du FIS ;
- La reconduction de tous les responsables du FIS aux postes qu'ils occupaient avant la dissolution illégitime du parti à l'exception de ceux qui ont accepté des postes politiques ou sécuritaires soutenant la junte militaire depuis 1992, ainsi que ceux qui ont pris à partie le FIS et diffamé son projet et ses *chouyoukh* ; cette reconduction concerne les membres du Conseil consultatif national, les membres des conseils consultatifs de commune et de wilaya, ainsi que les membres des bureaux exécutifs de commune et de wilaya. Quant au Bureau exécutif national, il sera réélu ;
- La radiation de monsieur Ahmed Merrani des rangs du FIS pour avoir occupé un poste ministériel au sein d'un gouvernement putschiste, et ce conformément à l'article 3 de l'annexe du règlement intérieur ;
- La radiation de monsieur Mohamed Kourit Kerrar des rangs du FIS pour ses positions outrageantes notamment lors du procès des *chouyoukh*, et ce conformément à l'article 3 de l'annexe du règlement intérieur.

Le FIS appelle le peuple algérien à continuer de résister par tous les moyens légitimes à la dictature déclarée des généraux putschistes.

Le FIS appelle les partis politiques, les personnalités et les organisations de la société civile, ainsi que les membres intègres de l'Armée nationale populaire et des forces de sécurité à soutenir le peuple

algérien opprimé, et à sauver le pays de l'emprise de la tyrannie, du danger de sa désintégration, et du pillage de ses richesses.

Le FIS appelle la communauté internationale à soutenir le peuple algérien et à faire pression sur le régime militaire aux fins de le contraindre au respect de la volonté populaire, et au respect des plus élémentaires droits humains.

« Et dis : Oeuvrez, car Dieu va voir votre œuvre, de même que Son messenger et les croyants. » (Coran, 9:105)

Résolution sur la protestation populaire en Kabylie et dans d'autres régions du pays

Depuis avril 2001, les populations algériennes en Kabylie sont ciblées par une terreur d'Etat dont l'étendue et l'intensité ont varié selon l'ampleur et l'accentuation du mouvement du soulèvement populaire, qui s'était déclenchée suite à l'exécution du lycéen Massinissa Guermah le 18 avril 2001. Cette protestation s'est ensuite étendue, de façon sporadique, à une vingtaine de wilayat, par des manifestations de rue qui ont été réprimées dans le sang. Le bilan de la répression des généraux est d'une centaine de morts, plus de 5000 blessés dont 200 ont été handicapés pour le reste de leur vie, ainsi que des milliers d'arrestations et de détentions arbitraires, fréquemment accompagnées de torture, de sévices et de traitements cruels et humiliants. Les forces de la répression au service des généraux putschistes – gangrenées moralement par l'exercice du terrorisme d'Etat dans une impunité totale depuis le putsch du 11 janvier 1992 – ont également perpétré un nombre effrayant de violations de domiciles, d'expéditions punitives, de pillages, de vols, ainsi que des attaques et des occupations d'hôpitaux.

Le FIS condamne le terrorisme d'Etat dont les généraux font un usage privilégié pour traiter les problèmes de la société, un usage manipulateur pour justifier la perpétuation de leur mainmise terrorisante sur l'Algérie et leurs querelles de pouvoir et de rapine de la rente.

Le FIS considère, qu'en plus de la revendication amazigh légitime qui est spécifique à la Kabylie, ce mouvement de protestation traduit le refus populaire de la répression et de l'impunité, le rejet de la classe politique et l'administration inféodées aux généraux, l'opposition à la paupérisation, la corruption,

l'injustice, ainsi qu'un sentiment généralisé d'exclusion et de fermeture d'horizons.

Le FIS exige la libération de toutes les personnes injustement détenues sans condition. A l'instar de sa position vis-à-vis de toutes les violations graves des droits de la personne humaine en Algérie depuis 1988, le FIS appelle à la constitution d'une commission d'enquête experte, indépendante et impartiale pour identifier et juger les commanditaires et les exécutants des actes de terreur contre les populations civiles.

Le FIS observe que l'approche du pouvoir militaire au dialogue relève de la duplicité car il s'entête à désigner de faux représentants du mouvement de protestation comme interlocuteurs, et à préférer la cachotterie à la transparence. Pour l'oligarchie des généraux, il est inconcevable de coexister ou de composer avec toute force authentiquement représentative de la société, qu'elle soit politique ou sociale. Quand ces généraux parlent de «dialogue», il faut comprendre qu'ils réfèrent à une arme et non à un instrument de conciliation, c'est-à-dire une arme tactique, tout comme la répression, pour fragmenter et subjuguier ses interlocuteurs.

Le FIS rappelle au peuple algérien que toute approche partielle et partielle aux problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels du pays est vouée à l'échec. Seule une solution politique globale et juste sera à mesure d'aboutir. Cette solution doit inclure la mise à l'écart des responsables du coup d'Etat de janvier 1992 et celle des responsables de la répression sanglante depuis octobre 1988, le recouvrement du droit du peuple à faire ses choix politiques et sociétaux, à élire ses représentants librement, par le recouvrement de son droit à contrôler ses gouvernants, par la redéfinition du rôle de l'institution militaire, par le rejet de la violence comme mode d'accès, de gestion et de maintien au pouvoir, ainsi que par le respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

Résolution sur la Palestine

Le Front islamique du Salut (FIS) est solidaire avec le peuple palestinien dans son combat légitime pour la libération de son territoire occupé, et salue sa noble *Intifada* pour recouvrer ses droits nationaux inaliénables.

Le FIS condamne les agressions israéliennes répétées à l'encontre du peuple palestinien et qui ont pris des proportions alarmantes sous l'actuel gouvernement d'Ariel Sharon. Les opérations militaires menées par une armée suréquipée en moyens de destruction à l'encontre des populations civiles sont qualifiables de crimes de guerre. C'est notamment le cas du massacre de Jénine.

Le FIS condamne les actes criminels commis par Israël à l'encontre des lieux saints musulmans et chrétiens dans plusieurs localités palestiniennes et notamment à Al-Quds asharif (Jérusalem).

Le FIS appelle les peuples et les Etats arabes et musulmans à porter secours au peuple palestinien dans sa détresse et à lui apporter une aide multiforme concrète.

Le FIS appelle les puissances occidentales, en particulier les Etats-Unis, la Russie, et l'Union européenne, à exercer sur Israël les pressions politiques et économiques nécessaires pour le contraindre à abandonner sa politique arrogante et criminelle de colonisation.

Le FIS reste convaincu que seul un processus de paix juste et global qui préserve les intérêts suprêmes du peuple palestinien et son droit à un Etat libre et indépendant avec comme capitale Al-Quds asharif, et qui conduit à la libération des autres territoires arabes occupés par Israël, est à même de ramener une paix durable au Proche-Orient.

Communiqué de Presse

Le troisième congrès du FIS a commencé ses travaux le samedi 3 août 2002, en Europe. Il a duré deux jours et s'est tenu sous le nom du « martyr Abdelkader Hachani », président du conseil exécutif provisoire du FIS assassiné en novembre 1999 par la junte. Il a été tenu sur convocation du président du FIS, Cheikh Madani Abassi, sur la base de l'article 25 du règlement intérieur du parti.

Ce congrès a rassemblé des délégués du FIS de l'intérieur et des représentants à l'extérieur venus d'Europe, d'Amérique et d'Asie. Un nombre de représentants de partis politiques, d'officiers intègres et légalistes de l'ANP et plusieurs personnalités de la société civile, dont des militants pour la défense des droits humains, des religieux, des universitaires, des journalistes, ainsi que des amis étrangers, ont été invités.

Ce congrès, qui se tient en dehors du pays, à cause de la répression qui cible le parti en Algérie, a été préparé par un comité, initialement désigné par Abdelkader Hachani, regroupant des représentants de l'intérieur et de l'extérieur du pays.

Ce congrès s'est tenu sous le mot d'ordre : « Unité et Constance ». C'est un congrès de l'unité car sa préparation s'est faite sans exclusion ni marginalisation d'une part, et d'autre part, car il a renouvelé la structure du parti, suite à quoi il a dissout toute autre structure se réclamant du FIS, notamment la Délégation Parlementaire, l'Instance Exécutive et le Conseil de Coordination.

C'est un congrès de la constance, car la détermination des militants du parti et de ses

dirigeants n'a pas fléchi en dépit de sa dissolution illégale, et malgré l'assassinat, l'emprisonnement et la persécution en masse de ses cadres et ses militants, ainsi que les campagnes soutenues de massacres contre sa base sociale durant onze années.

Les travaux du congrès ont porté essentiellement sur l'évaluation des étapes passées par le FIS depuis sa création, en particulier durant la décennie écoulée, ainsi que sur l'examen de la situation actuelle. Il a actualisé et adopté les statuts du FIS ainsi que le règlement interne régissant son action et sa gestion. Ces textes avaient été préalablement préparés et débattus par les comités des 48 wilayas au pays et 8 régions extérieures représentant l'Europe, l'Amérique et l'Asie. Il a de même élu de nouveaux membres du conseil consultatif. Ce conseil s'est vu chargé d'élire le président du bureau exécutif dans un délai de 45 jours. Une commission a été constituée pour gérer les affaires du parti jusqu'à l'investiture de ce président.

Ce congrès a aussi débattu et adopté une plateforme politique explicitant la vision du FIS pour la résolution du conflit. Cette plate-forme constituera le document de base pour un débat approfondi et élargi avec les partis et les personnalités politiques nationales authentiquement engagés dans la quête d'une solution juste et globale à la crise qui frappe notre pays.

Ce congrès s'est caractérisé par une large participation en ligne, à travers un forum électronique de militants de l'intérieur et de l'extérieur qui n'ont pas pu se déplacer pour l'événement.

**Interventions lors de la
session d'ouverture du
congrès**

**Discours de bienvenue au nom du
Comité de préparation du Congrès
Dr Mourad Dhina**

Chers Frères,

Honorables Invités,

Assalamou alaykour, Que la paix soit avec vous.

Au nom du comité de préparation du Congrès du FIS, et en mon nom personnel, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à cette heureuse occasion. Je sais gré, en particulier, à nos invités qui ont accepté notre invitation à participer à cet événement important dans l'histoire de notre parti.

Chers Frères,

Après le congrès constitutif du FIS tenu à Alger en 1989, et après le congrès de la « fidélité » tenu à Batna en 1991 dans des circonstances rendues difficiles par les manipulations préélectorales du régime et la détention illégale de notre direction, nous sommes réunis aujourd'hui pour entamer notre troisième congrès, qui se tient hors du pays vu les entraves réelles à le tenir en Algérie, et qui a lieu à un moment grave dans l'histoire de notre parti, voire de dans celle de l'Algérie en tant qu'Etat, nation et société.

Durant la décennie écoulée, en particulier depuis le coup d'Etat de janvier 1992, notre peuple a subi les

formes les plus extrêmes de la tyrannie, de la répression et de l'arbitraire par les mains d'un quarteron de putschistes qui ont usurpé l'institution militaire et en ont fait un instrument pour terroriser, humilier et subjuguier le peuple. Pour ce faire, ces aventuriers, qui ont mis le destin de l'Algérie en péril, se sont alliés avec une minorité idéologique aliénée qui les a encouragés à perpétrer leur programme génocidaire contre notre peuple.

Le bilan terrible de la politique d'exclusion, voire d'éradication, poursuivie par la junte putschiste est un fleuve de sang et de larmes et une décennie de régression dans tous les domaines de la vie nationale.

Dans l'Algérie forgée par le fer et le feu des janissaires usurpateurs, le peuple est brimé, la religion est enrayée, le droit est en suspens, le champ politique est verrouillé, la pauvreté est répandue, et la corruption est généralisée. Des dizaines de milliers d'Algériens et d'Algériennes ont été victimes de ce programme génocidaire, des dizaines de milliers des meilleurs de nos enfants ont éprouvé les ténèbres des prisons et les supplices de la torture, plusieurs milliers d'entre eux ont été kidnappés et disparus, des centaines de milliers de fils et de filles dignes de notre terre ont été contraints à l'exode, à la fuite et à l'exil, sans compter tous ceux et toutes celles qui pleurent leurs proches.

Notre parti a éprouvé le gros de ce sadisme destructeur. Il a été dissous illégalement, ses cadres et ses militants ont été assassinés, emprisonnés, et persécutés en masse, et sa base sociale a été la cible de campagnes soutenues de massacres. L'objectif de ce vaste projet politicien a été, et reste, l'annihilation politique et physique du FIS.

Si le feu et le fer peuvent assassiner les hommes, en revanche, ils ne peuvent tuer les idées. Les putschistes génocidaires ont échoué à faire périr l'idée et le projet du FIS. Le FIS reste toujours vivant dans

les cœurs de milliers d'Algériens et d'Algériennes qui l'associent à la résistance contre toutes les formes de l'arbitraire, l'injustice et la hogra, et ce grâce à Dieu, ainsi qu'aux martyrs pour libérer leur peuple. Que Dieu les couvre de Sa miséricorde.

Chers Frères,

Ce congrès, convoqué par le président du FIS, Cheikh Madani Abassi que Dieu lui accorde délivrance, en vertu de l'article 25 des statuts du FIS, se tient sous le nom du frère martyr Abdelkader Hachani — que Dieu lui accorde Sa grâce — qui a été assassiné par les mains perfides et barbares de la junte putschiste. Hachani n'a ménagé aucun effort pour faire aboutir ce congrès ; c'est lui qui a désigné le Comité de préparation du congrès en coordination avec certains de nos militants à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Nous lui faisons acte de remerciement pour cela, et pour son combat illustre pour la cause de l'Islam en Algérie, et prions Dieu de lui accorder le Paradis.

Notre congrès se tient sous le mot d'ordre : « Unité et Constance ».

C'est un congrès de l'unité car nous avons tenu à le préparer sans exclure ou marginaliser qui que ce soit, les absents n'étant que ceux qui se sont exclus eux-mêmes, et ceci en conformité avec les directives de Cheikh Abassi au Comité de préparation du congrès. Dieu en est témoin.

C'est un congrès de la constance car il fait preuve de notre attachement aux principes et à la ligne politique authentiques de notre parti. Il relève aussi de la constance car il souligne notre patience et persévérance, ainsi que notre fermeté et détermination à continuer notre lutte contre l'injustice. Si la résolution du chef d'état-major de la junte s'est ébréchée, comme « le fer s'use » reconnaît-il, celle de

notre parti reste totale et constante, car la force de la Foi ne s'use pas. Dieu dit : « Dieu affermit les croyants par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà. Tandis qu'Il égare les injustes. Et Dieu fait ce qu'Il veut. » (Coran, 14:27)

Chers Frères,

Notre congrès s'est fixé pour buts :

1) L'évaluation des étapes passées par le FIS depuis sa création, en particulier la décennie écoulée, ainsi que l'examen de la situation actuelle ;

2) La redynamisation du FIS, la relance de son projet et le rassemblement de ses membres et sympathisants ;

3) L'enrichissement des statuts du FIS et du règlement interne régissant son action et les responsabilités en son sein ;

4) L'élection de représentants du FIS en conformité avec ce règlement, suivie par la dissolution de toutes les structures du parti telles que la Délégation parlementaire, l'Instance exécutive, le Conseil de coordination, etc. qui seront remplacées par les nouvelles structures prévues par les statuts.

En outre, notre congrès s'attellera à débattre d'un projet de plateforme politique explicitant la vision du FIS pour la résolution du conflit. Le congrès adoptera cette plateforme qui constituera, à notre avis, un document de base pour un débat profond et élargi avec les partis et les personnalités politiques nationales authentiquement engagés dans la quête d'une solution juste et globale à la crise qui endeuille et paralyse notre pays.

Nous sommes sincèrement engagés à agir en commun avec toutes ces forces en vue de sortir

l'Algérie de son impasse. Nous avons déjà démontré cette volonté et sincérité à travers de multiples initiatives bilatérales et multilatérales dont celle de Sant'Egidio, couronnée par la signature de la « plateforme du Contrat national », fut l'une des plus importantes.

C'est pourquoi nous avons tenu à inviter des représentants de toutes les franges de notre société (partis politiques, officiers intègres et légalistes de l'ANP, militants des droits de l'homme et dans d'autres ONG, religieux, universitaires, journalistes) ainsi que des frères et amis étrangers, pour assister à l'inauguration et à la clôture du congrès. Certains nous honorent de leurs présence. D'autres n'ont pu se joindre à nous pour différentes raisons que nous comprenons, dont, entre autres, Maître Abdennour Ali-Yahia, Messieurs Abdelhamid Mehri, Ahmed Ben Bella, Ahmed Taleb Ibrahim, Ahmed Ben Mohammed, Mohammed Harbi, Hadi Chalabi, ainsi que M. Robert Malley de l'*International Crisis Group*, Dr Toufik Chaoui, Dr Mohamed Salim El-Aoua et M. Fahmi Houeidi.

Chers Frères,

Il ne me reste qu'à souhaiter plein succès au congrès et qu'il soit à la hauteur des attentes de nos militants et des aspirations de notre peuple.

Prions Dieu pour qu'Il libère nos choyoukhs et tous les prisonniers politiques, qu'Il accepte nos martyrs auprès de Lui, qu'Il lève la peine des opprimés de notre peuple, qu'Il accorde Sa miséricorde aux victimes de la tyrannie dans notre pays : torturés, disparus, paupérisés, et autres ainsi qu'aux leurs. Puisse-t-Il apaiser la souffrance de notre peuple et le guider.

Nous implorons Dieu pour nous accorder la fermeté dans la Vérité et pour être notre Allié.

Wassalamou alaykoum.

Extraits du discours du président du FIS Cheikh Madani Abassi

Au nom de Dieu Tout Miséricordieux, Très Miséricordieux.

Que la paix et le salut soient avec le dernier de Ses prophètes et que Dieu soit satisfait des compagnons de Son dernier messager ainsi que de ceux qui ont suivi leur chemin sur la voie du bien et des générations successives jusqu'au Jour du Jugement.

Chers Frères, chères Sœurs,

Je vous salue et vous présente mes sincères sentiments de reconnaissance et de respect qui vous sont dus.

C'est avec une grande fierté que je salue le valeureux peuple algérien et m'incline devant sa farouche résistance dans sa lutte pour le recouvrement de son droit usurpé et pour la restitution de l'ensemble de ses acquis sans lesquels il ne saurait prétendre à une quelconque existence.

Comme je m'incline devant sa capacité d'endurance et de conservation de son ambition légitime quant à son essor civilisationnel et à son attachement à la qualité dans l'accomplissement de sa mission et ce qui en découle comme nécessité de changement radical de ce pouvoir en place qui a confisqué sa liberté et marginalisé sa volonté. Ce pouvoir qui s'interpose entre lui et l'édification d'une république authentique, d'un Etat algérien libre. Un Etat pour des citoyens libres où tout un chacun assume sa pleine responsabilité. Un Etat où règne la dignité et la vie descente. Un Etat de légitimité. Un Etat de fraternité.

Un Etat où l'égalité entre les citoyens fait loi comme l'a préconisé notre Prophète qui a dit dans son *hadith* : « Les gens sont égaux comme les dents d'un même peigne ». Un Etat où la primauté revient à ceux qui craignent Dieu le plus et à ceux qui en sont dignes comme cela est dit dans le saint Coran : « Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux » (Coran, 49:13), et dans le *hadith* du Prophète (PSSL) : « Le croyant fort vaut mieux que le croyant faible au regard de Dieu, le bien étant en eux tous ».

Tout en te saluant Ô valeureux peuple algérien, je ne peux que m'incliner avec fierté devant ce qu'est en train d'accomplir ton peuple frère, qui comme toi se trouve derrière les mêmes tranchées, consentant de si lourds sacrifices. Je nomme avec grand respect et reconnaissance le peuple palestinien moudjahid.

Chers Frères, chères Sœurs,

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser, après cette longue absence, à votre respectable assemblée que Dieu a réunie autour de Sa voie et de Son authentique religion, et a rassemblée autour de l'une des plus nobles et des plus justes causes parmi les causes des peuples opprimés et meurtris. Je m'adresse à vous en ce moment où notre principal objectif est de libérer le peuple algérien du joug d'un pouvoir usurpateur, un pouvoir militaire importé dont la tâche est de parachever ce qui reste du projet colonialiste resté en suspens après la déclaration de l'indépendance.

Chers Frères, chères Sœurs,

Vous voilà réunis au congrès extraordinaire du Front islamique du Salut (FIS) : le congrès qui porte le nom du *chahid* Abdelkader Hachani, que Dieu lui

accorde Sa Miséricorde, à un moment où les générations post indépendance sont en train de moissonner ce que ce pouvoir hideux a semé. Ce pouvoir a transformé l'Algérie d'un Etat jouissant de sa liberté en un Etat policier illégitime n'ayant comme seule politique qu'une répression aveugle envers un peuple démuné de toute institution lui permettant d'opérer un changement véritable. Durant quatre décennies, ce pouvoir a commis toutes les exactions imaginables au point de faire oublier au peuple ce qu'il avait enduré pendant le colonialisme français.

Partant de là, si le congrès arrive à répondre aux questions posées sur le terrain depuis le début du détournement du choix politique à Tripoli en 1962, qui s'est accentué après la rébellion du pouvoir contre la volonté du peuple et le renversement du président Chadli Benjedid au début des années 90, si le congrès arrive à fournir la réponse adéquate en relation aux différents défis de façon convaincante et claire, alors on peut dire qu'il aura balisé le chemin pour mettre le pays sur la bonne voie de la prochaine étape. Il l'aura préparé, avec la volonté de Dieu, pour un essor gigantesque à même de renouer avec l'espoir perdu par ce peuple vaillant. Il aura rapproché le pays de la solution tant cherchée et aura fait accéder le pays à un monde nouveau par la grande porte sans hésitation ni crainte pour l'avenir des générations vivantes et celles qui n'ont pas encore vu le jour.

L'une des questions qui se posent est de savoir comment le FIS est-il resté encore en vie, encore debout sur ses pieds, après tout ce qu'il a enduré comme répression et éradication que l'histoire des partis politique n'a jamais connues auparavant ?

La réponse est que, si le FIS existe encore, grâce à Dieu et Sa protection avant toute chose, c'est parce qu'il n'est pas un simple nom de parti qui peut être facilement éliminé par un simple coup de rature faite par une fallacieuse plume. Le FIS est avant tout un mouvement de prédication authentique dont le but est

d'embrasser la cause du peuple algérien. S'il est présent à ce jour c'est parce qu'il est encore le Front des acquis des ancêtres et le dispositif de sécurité pour les générations à venir. Le FIS s'est confondu avec le sang de cette noble nation qui coule dans les veines des parents, des enfants et petit enfants, et il restera présent aussi longtemps qu'il gardera sa position au premier rang de la marche de l'Algérie comme il se doit de l'être, conformément aux préceptes de sa juste foi et nobles valeurs éthiques, et sa culture raffinée, pure, efficiente et dynamique, sans rien perdre de son authenticité. Le FIS existe encore parce qu'il est ancré dans le champs social global : au sein de la famille et de l'école, dans les champs, dans l'administration, dans les usines et dans les différentes institutions de l'Etat. Le FIS existe encore parce qu'il n'a cessé de symboliser l'espoir, la détermination, l'abnégation, le service d'autrui, ainsi que l'éveil du génie et des consciences vivantes génératrices de la dynamique pour l'épanouissement d'une vie de fierté et de dignité.

Si le FIS est cette somme de capacités matérielles et morales dans le cadre d'une vision politique à venir claire et indépendante, alors il restera avec l'aide de Dieu le Front de la foi et de la bonne action. Seulement, les objectifs légitimes et les buts nobles et réalistes du FIS ne se réaliseront concrètement que par des moyens honorables efficaces qui transforment les idées brillantes et les principes nobles en une réalité vécue.

Quel est alors le moyen qui permet de réaliser cette mission civilisatrice ?

Certainement pas la bague de Salomon, que la prière et salut de Dieu soient avec lui ainsi qu'avec le dernier des prophètes. C'est une opération de mobilisation de la nation entière pour contribuer à la réalisation de cette solution qui bénéficie de l'accord général par conviction et détermination et d'un savoir

éclairé pour une action politique collective sans perte de temps.

Chers Frères, chères Sœurs,

Que Dieu prodigue l'aide nécessaire à vous tous, et que Dieu Tout Puissant m'honore de la *chahada* (martyre) et me permette de vous rencontrer tous avec les pieux, les martyrs et les saints, ou alors dans un futur proche en ce monde après que Dieu nous ouvre la voie de la victoire de la vérité qui ne peut être vaincue.

Ce sont les principaux points que je voulais partager avec vous à travers cet effort, et c'est vers Dieu qu'il faudra puiser l'aide nécessaire, wassalam.

Positions récentes du vice-président du FIS Cheikh Ali Benhadj

Au nom de Dieu Tout Miséricordieux, Très Miséricordieux.

Louanges à Dieu et paix et salut sur Son Prophète.

Chers Frères,

Dans sa lettre du 31 juillet 1999 à Monsieur Bouteflika, Cheikh Ali Benhadj rappelait les propos de David Thoreau qui avait dit : « Sous un gouvernement qui emprisonne un seul être injustement, la juste place du juste est la prison. »

Nous tenons ce congrès alors que beaucoup de nos frères cadres et militants du FIS sont absents.

Certains d'entre eux ont quitté ce monde. Nous les croyons *inchallah* avec les justes et les martyrs.

D'autres croupissent toujours dans les prisons de l'injustice. Nous leur devons une pensée et une prière pour que Dieu leur accorde la force et la patience pour supporter ces épreuves.

Parmi ces derniers, nous pensons tout particulièrement au président de notre parti, Cheikh Madani Abassi, privé de sa liberté, et au vice-président, Cheikh Ali Benhadj, dont la situation carcérale ne cesse d'empirer.

Si nous avons eu la chance d'écouter la communication de Cheikh Abassi, notre congrès est cependant privé des conseils et orientations de Cheikh

Benhadj, de plus en plus isolé par la chape de plomb que lui impose le régime militaire injuste.

Chers Frères,

Comme vous le savez, nos *chouyoukh* jouissent d'une place centrale dans le parti et dans nos cœurs. Et, tout comme Cheikh Abassi est présent à ce congrès à travers son discours dont nous venons d'écouter des extraits, il n'est que juste de faire participer Cheikh Benhadj à notre congrès par un abrégé des quelques orientations et positions qu'il a eu le courage de donner sur des sujets divers, malgré le coût punitif que cela allait lui valoir.

Vu que l'unité constitue une partie de notre mot d'ordre, nous évoquons ici les conseils et recommandations que Cheikh Benhadj a adressé à ses frères depuis sa cellule de prison. Il dit : « Arrêtez de accuser mutuellement ! Le pouvoir nous a réprimés alors que nous étions unis. Le voilà qui nous réprime alors que nous sommes dispersés. » Il a aussi incité à orienter la lutte contre les ennemis et les adversaires, au lieu des querelles internes, en disant : « Ne serait-il pas plus approprié pour vous de craindre Dieu et de mobiliser vos plumes à travers les articles de presse pour parler des disparus, des exilés, des détenus, et du message de la mosquée et faire face à celui qui la combat ? »

Concernant la constance, deuxième partie de notre mot d'ordre, et au moment où nous constatons la faiblesse des uns et la défection des autres, la position forte de Cheikh Benhadj vient nous rappeler que : « Avec l'aide de Dieu, nous ne céderons jamais notre droit à la liberté d'opinion, à son expression et à sa défense, ainsi que notre droit à l'action politique que nous considérons comme un acte d'adoration qui nous rapproche de Dieu. » Et d'ajouter dans un communiqué de l'an dernier : « Je dis à celui qui veut

me faire disparaître de la scène que je ne laisserai jamais la politique et n'abandonnerai point ce que m'a ordonné mon Seigneur, même si vous procédez à ma désintégration. »

Chers Frères,

Où sommes-nous aujourd'hui, et malgré tout le confort de liberté et de moyens dont nous disposons, par rapport à la force de cette détermination, et à la clarté de la vision d'un Cheikh qui subit les pires injustices, croupissant à l'intérieur d'une cellule isolée depuis une dizaine d'années ?

En ce qui concerne les événements qui ont eu lieu en Kabylie et dans d'autres régions du pays, Cheikh Benhadj a souligné la légitimité de cette *Intifadha* et a regretté qu'elle n'ait pas bénéficié du soutien convenable du peuple algérien qui aurait pu la prendre comme point de départ d'un processus qui lui apporte du bien. Il a également affirmé son soutien à ceux qui se sont dressés contre l'injustice et a déclaré que s'il était libre de ses mouvements, il n'aurait pas hésité à participer à toutes les manifestations contre le despotisme. »

Au sujet des dernières élections législatives en Algérie, Cheikh Benhadj considère qu'« elles ne vont opérer aucun changement tant que la justice est malade, le pouvoir pourri, comme il a été avoué par le président de ce pouvoir lui-même en déclarant que la justice ne pourra se rétablir que dans trente ans, et comme il a été affirmé par le ministre de la prétendue justice qui a dit que la justice ne pourra se remettre en état que dans vingt ans. » Cheikh Benhadj a ajouté que ces élections ne peuvent être isolées du phénomène de la fraude : « La fraude électorale a plusieurs méthodes dont l'exclusion de l'une des alternatives politiques voulue par le peuple qui aspire à élire les hommes qui l'implémenteront, les

restrictions imposées aux groupes et individus candidats, la non intégrité des médias et leur partialité. » Cheikh Benhadj s'est aussi demandé sur ce que vont apporter ces élections aux citoyens. Il s'est adressé aux candidats à ces élections en disant : « Vous qui rassemblez les gens et leur promettez plein de choses s'ils vous élisent, allez-vous tenir vos promesses lorsque vous parviendrez au parlement ? Allez-vous accorder les droits à ceux qui vous les revendiqueront ? Car nous savons qu'à chaque fois que le peuple revendique ses droits, il est encerclé et réprimé, comme cela s'est produit dans le passé. »

Au sujet de la Palestine, Cheikh Benhadj se distingue encore une fois par sa prise de position, car il ne se satisfait pas avec les déclarations de condamnation, comme le font d'autres, mais il demande à M. Bouteflika dans une lettre datée du 1 Safar 1423 H, correspondant au 14 avril 2002, de le libérer afin qu'il puisse porter secours à ses frères en Palestine. Il lui dit : « Ainsi, j'ai voulu cette fois-ci contribuer à aider mes frères en Palestine et à être avec eux dans leur combat pour défendre *Beit al-Maqdis* (Jérusalem) et leur territoire, sacrifiant tout dans ce but. Je ne crois pas que vous allez m'en empêcher, car les gouvernants musulmans ont pour tradition, lorsqu'il y a une menace extérieure, d'ouvrir les prisons pour permettre aux détenus de contribuer à la défense de la religion et de la patrie. Lorsque le danger extérieur est écarté, ces prisonniers retournent à leur lieu de détention afin de purger leur peine, ou en sont exemptés. »

Chers Frères,

C'était là un abrégé des dernières prises de positions de Cheikh Ali Benhadj qui, comme vous l'avez remarqué, se soucie non seulement de l'état de

notre parti, mais également des souffrances de notre peuple et des malheurs du monde musulman.

C'est à nous maintenant de nous soucier, un peu plus que nous l'avons fait jusqu'à présent, des souffrances qu'il endure dans les abîmes des geôles de la tyrannie et de l'agression, même si lui-même les qualifie de « tombeaux des vivants ».

Certes, un certain nombre d'initiatives louables ont été prises pour rappeler incessamment au monde la détention injuste et illégale de nos *chouyoukh*, et pour faire pression sur les putschistes d'Alger en vue de leur libération. Nous pensons en particulier au formidable dossier mis sur Internet par nos frères de Londres, à la saisie des autorités onusiennes par un groupe d'avocats, et aux prises de positions publiques de certaines personnalités politiques et ONG des droits de l'homme.

Toutefois, ces actions restent sans commune mesure avec la valeur de ces hommes, et bien en deçà des efforts requis pour agir effectivement sur le pouvoir militaire.

Cher frères,

En temps que membres du FIS nous devons reconnaître notre déficience à cet égard. Une déficience condamnée par Cheikh Benhadj lui-même dans une missive datée du 17 Joumada 1^{er} 1422 H, correspondant au 7 août 2001, dans laquelle il dit : « Plusieurs fois je me suis demandé la question : Qui empêche les compagnons qui étaient avec moi à la prison militaire de Blida d'aller au quartier de Belcourt et de se dresser en un seul homme pour revendiquer la visite de Cheikh Abassi quelles qu'en soient les conséquences ? Je me demande aussi : Qui empêche ceux-là de venir à Blida pour revendiquer la visite de

leur frère Ali ? Des pensées me passent alors par ma tête. »

Cher frères,

Il est peut-être temps, chers frères, de concevoir et mettre sur pied une véritable campagne d'actions nationales et internationales ayant pour but la libération des *chouyoukh*. Notre congrès a l'obligation de constituer une cellule de réflexion et d'action à ce sujet.

Cher frères,

Souhaitons bon succès à notre congrès et faisons en sorte qu'à sa fin nous sortirons avec des décisions dignes et responsables, et que nous puissions alors dire à nos *chouyoukh*, comme nous l'apprennent les jeunes des quartiers populaires de notre pays : « *Ya Ali, ya Abbas. El jabha rahi labas* ».

Ouassalamou alaykoum oua rahmatoullah.

Intervention de l'ancien Premier ministre algérien, Professeur Abdelhamid Brahimi

Au nom de Dieu Tout Miséricordieux, Très Miséricordieux.

Chers Frères que la paix, la grâce et la bénédiction de Dieu soient avec vous.

Je saisis cette opportunité, à l'occasion du déroulement du congrès du Front Islamique du Salut, le congrès du martyr Abdelkader Hachani, paix sur son âme, pour dire que l'Algérie vit une tragédie à tous les niveaux. Nous observons une détérioration de la situation dans tous les domaines aussi bien économique, social, culturel et même dans celui des mœurs.

Les analyses sont devenues aujourd'hui quasi inutiles. Tout a été dit aussi bien sur les origines de la crise que sur les solutions pour en sortir. Mais le régime de l'injustice, qui sévit depuis le coup d'Etat de 1992, persiste à refuser toute solution globale de la crise, d'essence politique, et s'entête à vouloir imposer une solution sécuritaire privilégiant la force et l'écoulement de sang aux dépens des souffrances du peuple.

De plus, je considère que la situation actuelle de l'Algérie est encore plus sombre du fait de l'absence de véritables partis indépendants. La plupart des partis existants sont manipulés par la sécurité militaire. La gravité est telle que ce sont des hommes

connus de la sécurité militaire qui tirent les ficelles du pouvoir et qui dirigent le pays dans l'ombre. Néanmoins, il nous est parvenu de l'intérieur du pays, des informations faisant état de l'inquiétude et de la peur grandissantes de la part de généraux à la retraite.

Chers Frères,

Les réalités de l'Algérie sont telles qu'il est inconcevable de séparer l'islam de l'arabité et vice-versa. Cette relation a été énoncée et confirmée par le cheikh Abdelhamid Ibn Badis, paix sur son âme. Sur cette base, la confrontation dont l'Algérie est le théâtre, notamment depuis les années quatre-vingt dix, est une confrontation civilisationnelle. Nous ne devons donc pas attendre la chute du régime pour réfléchir sur la manière de résoudre nos problèmes. Nous devons étudier les solutions dès maintenant au lieu de repousser les échéances à demain. Nous devons également élargir la sphère de discussion et de réflexion sur l'avenir du pays afin d'identifier les principes et les modalités à caractère fonctionnel. Il faut le faire vite car la chute du régime dictatorial est une question de temps.

Les débats ne doivent pas se limiter à l'Algérie seulement, mais doivent prendre en compte le monde extérieur. A ce stade de la discussion, il est important de souligner l'importance des blocs régionaux comme le monde arabe et le monde musulman et nous devons trouver les voies qui sont à même de renforcer notre coopération avec eux. Les événements du 11 septembre 2001 ont montré à quel point la notion de regroupement régional est importante. Le monde entier a couramment recours à cette pratique sauf au Maghreb et dans le monde arabe. Il est malheureux de constater un tel retard à ce niveau.

En ce qui concerne le Maghreb, toutes les données objectives plaident pour un rapprochement entre les pays voisins, et même l'unification politique globale dans laquelle la souveraineté perd son sens est tout à fait possible. Mais il faut au préalable mener des actions de coordination préliminaires. Il s'agit du même peuple, partageant la même langue, la même histoire et la même géographie. De plus, il existe des liens familiaux transfrontaliers qui font que des dizaines de milliers de Tunisiens, d'Algériens et de Marocains vivent dans des familles mixtes.

L'année passée, le général Nezzar a parlé de Chadli Benjedid à la suite de propos de politique régionale. A la question d'un journaliste qui lui demandait : « Que pensez-vous de Chadli Benjedid ? », il répondit : « C'est un homme intègre et ce n'est pas un voleur certes, mais nous sommes heureux d'avoir fait avorter son initiative pour une union du Maghreb arabe ». Ce genre de propos est très grave.

C'est pour cela qu'il est très important de coordonner le rapprochement avec nos frères en Tunisie et au Maroc, ceci dans le cadre d'un regroupement arabe et islamique.

Dans les années précédentes j'ai assisté à plusieurs conférences. A la récente conférence de Beyrouth, j'ai rencontré plusieurs penseurs arabes qui m'ont fait part de leur douleur et de leur sympathie pour tout ce qui se passe en Algérie. Mais au même moment, ils m'ont signifié qu'ils nourrissaient un grand espoir pour que le peuple algérien puisse retrouver sa souveraineté en menant un combat très dur qui verra incontestablement la chute du régime et le triomphe du peuple qui pourra choisir ses élus et ses gouvernants. Ces penseurs souhaitent également que l'expérience algérienne s'étende à tout le monde arabe. Ces mots, que j'ai entendus de plusieurs penseurs à Fès, à Beyrouth, à Londres et ailleurs, entretiennent un grand espoir dans un changement de régime en Algérie.

Toutefois, il est nécessaire d'aller au delà des questions nationales et de s'intéresser à ce qui se passe dans le monde notamment depuis la chute du mur de Berlin en 1989 et du système communiste. Plusieurs écrivains et penseurs, dont des juifs, ont alors identifié l'islam comme le nouvel ennemi du monde occidental. Il est remarquable aussi d'observer que dans les années 1990 et 1991, aussi bien la Banque mondiale que le Fonds monétaire international soulignèrent qu'il fallait affronter l'islam considéré par ces entités comme l'ennemi à abattre. Le démarrage de cette confrontation trouva prétexte dans les événements du 11 septembre. L'ennemi juré de l'islam et des musulmans est on ne peut plus clair.

Pour toutes ces raisons, il est important pour nous Algériens d'être conscients de ce qui se passe dans le monde et du processus de mondialisation. Ce n'est rien d'autre qu'une américanisation de l'économie, autrement dit, la domination américaine sur l'économie mondiale. Cette mondialisation a été initiée par Reagan et Thatcher qui signèrent un accord à Londres intronisant l'économie de marché comme seul instrument codifiant et régulant les échanges internationaux. La loi du marché devenait le seul dieu auquel les pays devaient se soumettre, faisant de leurs intérêts économiques l'enjeu principal conduisant à la domination du monde. Ainsi, ces dominants, n'hésitent pas à se protéger derrière des décisions administratives pour entraver l'entrée des produits du tiers-monde dans leurs marchés, alors que d'un autre côté ils obligent les marchés dans les pays pauvres à s'ouvrir à leurs produits. De plus, les dominants dirigent ces pays pauvres comme ils le souhaitent. Cette domination s'est accrue ces dernières années grâce à la politique de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international qui imposent ces nouvelles contraintes ultra-libérales qui profitent le plus aux pays développés.

Il est important d'affronter cette réalité non pas en utilisant un discours politique qui attire la confiance

des Occidentaux seulement, mais faisant usage des expériences acquises dans ce domaine. Nous devons mettre à profit ce qui se passe depuis le 11 septembre 2001 pour renouveler notre confiance en notre force et en nos principes généraux.

De manière succincte, nous pouvons également dire que le moment est venu pour élaborer un projet de société en Algérie qui englobe les aspects économiques, sociologiques et culturels, en nous basant sur les principes islamiques définies dans le Coran et dans la Tradition du Prophète, pour construire une société saine, en tenant compte simultanément des dimensions maghrébine, arabe et islamique auxquelles nous appartenons.

Je suis persuadé que nous vaincrons, avec l'aide de Dieu, car l'injustice quelque soit sa durée a une fin. Le prophète, Paix et Salut sur lui, nous a appris à travers le Coran que la patience est une obligation, ainsi que le travail. La religion réclame également un code de conduite dans les faits et dans les actes, en application des enseignements du Coran.

Je souhaite à ce congrès le plein succès, et que la paix, la grâce et la bénédiction de Dieu soient avec vous.

**Intervention du membre du Conseil de
direction de l'organisation *Justitia
Universalis*, M. Larbi Alili**

Monsieur le Président,

Messieurs les congressistes,

Assalamou alaykour.

Je tiens tout d'abord à remercier les organisateurs de ce congrès d'avoir invité *Justitia Universalis*, et de m'avoir donné ainsi l'occasion de présenter notre organisation devant votre honorable assemblée.

Messieurs les congressistes,

Justitia Universalis est une organisation non gouvernementale internationale créée le 6 mai 2001 et dont le siège se trouve à La Haie aux Pays-Bas.

Justitia Universalis rassemble les associations et les militants des droits de l'homme à travers le monde qui cherchent à joindre leurs efforts pour la promotion, la défense et la réalisation des idéaux de liberté et de justice. Ceci représente le fondement de la paix et la sécurité dans le monde.

Justitia Universalis a comme principal objectif le soutien et la réhabilitation des victimes des violations graves des droits de l'homme, à travers diverses actions, notamment la poursuite judiciaire à l'encontre des suspects de crimes graves tels que les crimes de

guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide, la torture, le viol, l'esclavagisme, l'apartheid, et toutes les atteintes considérées comme crimes par le droit pénal international.

Justitia Universalis a aussi comme but de défendre et promouvoir les valeurs humaines fondamentales, en particulier celles prescrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Justitia Universalis œuvre également pour établir des liens entre les différentes cultures judiciaires et promouvoir des valeurs communes de droits humains universels.

Messieurs les congressistes,

Concernant le soutien aux victimes des crimes les plus graves et leur réhabilitation, il s'agit essentiellement de soutien judiciaire. *Justitia Universalis* engage des poursuites judiciaires pour assurer que les criminels sont jugés et les victimes justement compensées.

Notre organisation travaille localement, régionalement et à l'échelle internationale.

A l'échelle locale et nationale, *Justitia Universalis* fait campagne pour que les Etats :

- adhèrent aux conventions et traités internationaux ayant référence aux droits de l'homme, au droit humanitaire lors de conflits armés, ainsi qu'au droit pénal international ;
- initient des mesures législatives pour criminaliser les violations graves des droits fondamentaux de la personne humaine et de la liberté ;

- initient des mesures législatives pour protéger effectivement les victimes et les témoins de crimes graves, contre toute mesure de représailles ;
- établissent et développent des centres de réhabilitation des victimes des violations graves des droits de l'homme, et forment des médecins spécialisés dans le traitement des patients de ces violations, des psychologues, des assistants sociaux et autres experts pour la réhabilitation des victimes ;
- promeuvent toutes les formes d'aide aux victimes et leurs familles.

A l'échelle régionale et internationale, *Justitia Universalis* utilise tous les mécanismes des droits humains régionaux (cour européenne des droits de l'homme, cour inter- américaine des droits de l'homme) et internationaux (ceux des Nations unies tels que la Commission des droits de l'homme et le Tribunal pénal international de La Haie), pour soutenir et promouvoir les droits humains en faveur des victimes et témoins des violations graves des droits de l'homme.

Justitia Universalis encourage aussi la coopération entre les différentes organisations des droits de l'homme.

Messieurs les congressistes,

Concernant la promotion et la défense des valeurs humaines universelles, *Justitia Universalis* considère que les droits humains fondamentaux tels que le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique, mentale et morale, et les libertés fondamentales sont l'héritage commun de l'humanité.

Justitia Universalis lutte pour la préservation de ces droits principalement sur le front judiciaire, et s'engage dans des activités d'éducation et de vulgarisation pour promouvoir ces droits.

Justitia Universalis considère que ces activités doivent porter essentiellement mais pas exclusivement sur les droits civiques et politiques.

Notre organisation juge nécessaire de faire campagne dans des cas d'urgence, pour l'indépendance de la justice et en faveur de la paix.

Justitia Universalis encourage et soutient le dialogue et les échanges entre les différentes cultures judiciaires sur la base des valeurs universelles.

Pour atteindre ces buts *Justitia Universalis* compte sur le soutien matériel et moral de ceux qui oeuvrent pour une justice égale pour tous et pour mettre fin à la discrimination et à l'impunité.

Messieurs les congressistes,

Comme exemple de nos premières actions judiciaires je vous renvoie au livre intitulé « Dans les geôles de Nezzar » de M. Lyes Laribi, victime du suspect général Nezzar, ex chef d'état-major de l'armée algérienne et membre du Haut Comité d'Etat de la République algérienne démocratique et populaire au lendemain du coup d'Etat de janvier 1992. Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à notre organisation par e-mail à l'adresse : justitia_universalis@altavista.nl.

Je vous remercie, Messieurs, de votre attention et souhaite plein succès à votre congrès.

Wassalamou alaykour.

Discours de quelques congressistes

**Discours du président de la Délégation
parlementaire du FIS
M. Anwar Nassredine Haddam**

Au nom de Dieu Tout Miséricordieux, Très Miséricordieux.

Chers Frères participants au congrès de notre Front Islamique du Salut (FIS), ce congrès qui se tient sous le nom de notre frère le martyr Abdelkader Hachani, que la paix, la grâce et la bénédiction de Dieu soient avec vous.

Dans ce contexte délicat de notre parcours politique dans le cadre du FIS, et de ce qu'attend notre peuple algérien de nous comme décisions menant à la libération de notre peuple de l'injustice qu'il subit, je vous rappelle, ainsi que moi-même, le verset coranique : « Ô vous qui croyez ! Craignez Dieu et soyez avec les véridiques » (Coran, 9:119).

Chers Frères,

Nous traversons effectivement une situation cruciale qui n'est pas moins délicate que celle vécue par nos frères après l'arrestation des premiers dirigeants du FIS, Cheikh Madani Abbassi et Cheikh Ali Benhadj, que Dieu facilite leur libération et celle de tous nos frères.

C'est une situation qui demande de notre part de trancher sur certains problèmes qui font obstacle sur notre chemin de lutte pour rétablir à notre peuple son autodétermination, sa liberté, sa dignité et sa souveraineté sur son pays, son Etat et ses institutions.

C'est une situation qui demande de nous de prendre des mesures décisives dans le but d'améliorer notre performance à l'intérieur du FIS, des mesures qui auront certainement de grandes répercussions sur notre peuple algérien.

C'est une situation aussi délicate que celle vécue par les martyrs Cheikh Mohamed Saïd, Abdelkader Hachani, et tous les frères qui les ont côtoyés - « Certains d'entre eux ont atteint leur fin, et d'autres attendent encore ; et ils n'ont varié aucunement [dans leur engagement] » (Coran, 33:23) - qui ont tenus à sauvegarder la ligne originelle authentique du FIS et à rester fidèles à notre peuple et notre nation.

La gravité de la situation de l'Algérie demande de nous de la patience et de la détermination, ainsi que l'unité des rangs dans le but de sauvegarder notre pays et notre peuple. Dieu Tout Puissant dit : « Dieu affermit les croyants par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà. Tandis qu'Il égare les injustes. Et Dieu fait ce qu'Il veut. » (Coran, 14:27)

Chers Frères,

La lutte politique pour l'autodétermination du peuple algérien qu'a mené le FIS dans la dernière décennie contre le pouvoir militaire dictatorial a poussé le groupuscule au pouvoir en Algérie à dévoiler sa vraie nature. Ce n'est qu'une minorité idéologique déracinée qui ne tient compte d'aucun aspect de civilisation, de moralité, des racines du peuple algérien ni même de la composante principale de sa personnalité qui est l'Islam. Il s'est avéré que l'appartenance à l'idéologie anti-islamique est le facteur prédominant de la dynamique qui régit l'orientation et la structuration des institutions de l'Etat, ainsi que de la participation dans les processus politique et économique du pays.

Les racines de la crise algérienne, qui s'est aggravée depuis le détournement du choix du peuple le 11 janvier 1992, remontent au lendemain de l'indépendance du pays et sont liées principalement au fait que la minorité idéologique au pouvoir durant toute la période d'après l'indépendance a tout fait pour appliquer un projet monstrueux afin que l'Algérie reste sous la dépendance économique, culturelle et militaire de l'Occident.

C'est ainsi que cette minorité complètement éloignée du peuple :

- s'est accaparée les institutions de l'Etat, volé de force les richesses que Dieu a accordé à notre pays ;
- s'est accaparée aussi les institutions de la société civile, comme la famille, l'école, la mosquée, la presse, l'information, les associations et les syndicats, etc. ; elle les a privées de liberté et les a rendues ainsi incapables d'accomplir leurs véritables tâches ;
- a déclaré la guerre contre les principes de l'Islam et a abandonné les principes du 1^{er} Novembre, a négligé l'amazighité et a combattu la langue du Coran.
- et lorsque le peuple a rejeté son semblant de réforme politique par le biais duquel elle voulait garder la mainmise sur les institutions de l'Etat, cette minorité idéologique a impliqué les institutions militaire et sécuritaire dans la scène politique et les a transformées en institutions d'oppression et de terreur contre le peuple, et ce au nom de « la sauvegarde de la république et du maintien de l'ordre », causant ainsi une guerre sanglante qui a coûté très cher au pays.

Chers Frères,

La situation que vit notre pays est due aux intrigues d'un groupuscule parmi les laïcs qui a déclaré la guerre à l'islam ; ce groupuscule a poussé l'institution militaire et sécuritaire à l'odieux coup d'Etat après que le peuple l'ait rejeté lors des élections historiques de juin 1990 et décembre 1991.

Ce groupuscule et ses alliés funestes sont la cause de la guerre déclarée contre le projet civilisationnel de libération élaboré par le mouvement islamique algérien, ayant pour but l'autodétermination du peuple et le recouvrement de son indépendance, sa dignité, son Etat et sa souveraineté qu'il a perdus depuis plus de 170 ans d'une colonisation française méprisante et d'un pouvoir militaire haineux qui, d'une main de fer et de feu, a pris le pouvoir, privant ainsi le peuple de sa liberté et de tous ses droits, bafouant ses intérêts stratégiques, et dilapidant les richesses du pays.

Chers Frères,

Il est de notre devoir de ne pas oublier la cause de cette crise. Par conséquent, la seule issue est de chercher sérieusement à écarter le pouvoir terroriste mis sur place par ce groupuscule afin que notre peuple puisse choisir lui-même le pouvoir politique qu'il juge apte à préserver ses intérêts.

Chers Frères,

Les événements monstrueux du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ont entraîné des changements graves sur le plan international. En effet, la communauté internationale considère depuis, que n'importe quel effort fourni pour l'autodétermination des peuples et leurs droits au choix de l'autorité politique, en

particulier dans le monde musulman, comme une acte terroriste.

Ceci est applicable à notre pays où, sous la couverture de la participation de l'Algérie dans ce qu'on appelle la coalition internationale pour la lutte antiterroriste, on remarque que cette aile laïque combattant l'islam continue à pousser les généraux criminels de guerre à poursuivre leur politique de répression et faire échouer les propositions répétées du FIS pour une solution politique qui garantit les droits du peuple. Ceci à travers des manœuvres provocatrices multiples ayant pour but d'humilier les meilleurs enfants du peuple, les vaillants *moujahidines*, ainsi que les membres du mouvement islamique algérien et principalement les sympathisants du FIS, en déformant leur bravoure et leur réalisations et lutte pour que le peuple puisse décider son autodétermination et recouvrer ainsi son indépendance et sa dignité.

En effet ce groupuscule s'acharne contre le projet civilisationnel du mouvement islamique algérien, et contre l'Islam et ses principes civilisationnels. De plus, il intensifie sa campagne de terrorisme intellectuel contre nos filles et fils fortement attachés à l'Islam et à ses principes, et tente de démunir le programme éducatif de tout principe islamique et d'implanter un conflit ethnique menaçant l'avenir des nouvelles générations, l'unité de notre peuple et l'intégrité de notre territoire.

Le but de cette campagne est de maintenir la mainmise des putschistes et leurs complices sur les rênes du pouvoir, de s'approprier les richesses du pays et compromettre les intérêts stratégiques du peuple, en lui faisant subir davantage d'oppression, en portant atteinte à ses libertés et à ses droits, et en l'appauvrissant de plus en plus, alors que la junte ne fait que s'enrichir.

Chers Frères,

Il est de notre devoir de rappeler à la communauté internationale, plus qu'auparavant, que le FIS considère la participation à la vie politique pacifique comme étant un des objectifs de la loi islamique qui a toujours privilégié les moyens pacifiques.

Nous devons informer la communauté internationale que son silence face à l'arrêt du processus électoral en Algérie, face à la dissolution du parti vainqueur à la majorité, le FIS, le 4 mars 1992, et face à la dissolution des assemblées communales et wilayales (APC et APW) - une décision qui a entraîné l'arrestation de dizaines de milliers d'adhérents et partisans de ce parti -, ce silence complice a provoqué une réelle catastrophe et laissé à la junte militaire les mains libres pour provoquer un conflit armé meurtrier qui a coûté très cher au pays.

Nous devons rappeler à la communauté internationale les appels répétés du FIS, malgré sa dissolution, à travers ses communiqués officiels et les déclarations de ses dirigeants, qui soulignaient que la crise algérienne était une crise politique nécessitant une solution politique globale qui garantit les droits de toutes les composantes du peuple.

Nous devons expliquer à la communauté internationale que les sympathisants du FIS n'ont opté pour l'utilisation de la force, et n'ont gelé temporairement leur activité politique (afin de préserver l'aspect politique du FIS, dont le but des dirigeants n'a jamais été la fusion du Front dans aucun cadre armé, étant donné que le danger est aussi grave en politisant les forces armées qu'en armant les partis politiques), que pour se défendre face à cette barbarie imposée à ce peuple de la part des putschistes qui ont par la suite bloqué toutes les issues pacifiques conduisant à une solution juste qui assure le droit du peuple à son autodétermination.

En ce qui concerne l'affaire fabriquée de Guemar, elle n'était qu'un prétexte utilisé par les putschistes pour justifier la confiscation du choix populaire. Mais les dirigeants du FIS, à travers le martyr Abdelkader Hachani, ont condamné cette fausse opération et ont appelé à la poursuite du processus électoral.

Nous implorons Dieu Tout Puissant d'inscrire l'héroïsme de nos frères *moujahidines* dans le registre des bonnes actions dans l'Au-delà. Ces vaillants *moujahidines* qui, malgré leur manque en nombre et en moyens, ont résisté face aux forces spéciales des tyrans renforcés par les armes les plus sophistiquées provenant de pays n'éprouvant que de la haine envers le peuple musulman algérien et envers ses fils du mouvement islamique et principalement les sympathisants du FIS et ses dirigeants.

Nous implorons aussi Dieu Tout Puissant, pour qu'Il bénisse de toute sa miséricorde, nos martyrs qui ont sacrifié leur vies pour défendre le peuple, et lui assurer l'autodétermination, afin qu'il puisse choisir librement l'autorité politique capable d'être à son service et défendre les intérêts stratégiques de l'Algérie.

Il est aussi de notre devoir de rappeler à la communauté internationale les initiatives continues des dirigeants du FIS tout au long de la dernière décennie pour une solution politique assurant le droit du peuple: initiatives du président du FIS, Cheikh Madani Abbassi, de son adjoint Cheikh Ali Benhadj, des autres premiers dirigeants, du Bureau exécutif provisoire dirigé par les martyrs Abdelkader Hachani, Yekhllef Cherati, Aboukacim Tadjouri, ainsi que de la Cellule de crise conduite par les martyrs Cheikh Mohamed Saïd et Abdelkader Redjam.

Le FIS ne s'est pas contenté d'adresser son appel au putschistes pour une solution politique globale qui donne droit au peuple et arrête l'effusion de sang, mais il s'est aussi adressé à la communauté

internationale. Son Bureau national exécutif a en effet envoyé, dès le 1^{er} mars 1992, une Délégation de députés du FIS élus lors des élections législatives du 26 décembre 1991, et ce afin de « faire connaître, en Occident, la cause du peuple algérien et celle du FIS et mettre fin à l'isolement médiatique imposé par le pouvoir au peuple et à la direction du FIS ».

Nous devons aussi rappeler à la communauté internationale que lorsque le pouvoir a empêché toute tentative de solution pacifique à l'intérieur du pays, le FIS a poursuivi ses démarches pacifiques à l'extérieur du pays. Ainsi, il y a eu l'initiative de sa Délégation parlementaire rassemblant les parties représentatives du peuple algérien à Rome qui a abouti, en janvier 1995, à l'adoption de la « Plateforme pour une solution politique et pacifique à la crise algérienne ». Il y a eu aussi en 1996 l'initiative de la Délégation parlementaire « pour la recherche de la paix en Algérie » à Stockholm et en Afrique du Sud avec le Président Nelson Mandela.

Il est de notre devoir de rappeler à la communauté internationale la réaction du pouvoir des putschistes sadiques qui est le non absolu à toutes ces initiatives.

Nous devons aussi rappeler à la communauté internationale, les principes et valeurs du FIS concernant le conflit que vit notre pays, et l'invitation historique pour la paix que le Président Cheikh Madani Abbassi, que Dieu facilite sa libération et celle de tous nos frères, a adressée en 1997 à tous les dirigeants des *moujahidines*. Ce qui a conduit la Délégation parlementaire à soutenir cet appel à la paix c'est la barbarie des crimes commis contre le peuple qui visaient particulièrement les sympathisants du FIS pour avoir soutenu le projet de notre parti. Selon notre point de vue, cet appel a constitué une sage initiative de la part du leader du FIS, provenant d'une sincère volonté pour préparer un climat propice à une solution de la crise du pays. La minorité qui détient le pouvoir effectif a malheureusement vidé cette

initiative de son contenu et l'a transformée en une reddition humiliante.

Effectivement, certains de nos frères sont tombés dans le piège de la capitulation car ils ont mal interprété cette invitation pour la paix. Ainsi, sans tenir compte de l'avis des dirigeants légitimes représentés par les chouyoukhs Madani Abbassi et Ali Benhadj, ils ont signés avec les généraux criminels de guerre, un traité soi-disant de paix, un traité de déshonneur envers le peuple, les martyrs, les *moujahidines*, les disparus, ainsi que tous ceux qui ont été emprisonnés, torturés, dispersés et exilés.

Ils ont passés un *deal* humiliant que récemment même l'un des généraux criminels de guerre l'a complètement nié.

Chers Frères,

Tout cela ne doit nullement nous dévier des buts du FIS et du projet pour lequel il a été conçu.

Ainsi, vu qu'aucune réforme dans le pays n'aura un sens si elle n'aboutit pas à une stabilité qui assurera le droit du peuple, il est de notre devoir, à travers ce congrès, sans faire de concession sur le droit du peuple, de confirmer la fidélité du FIS à son principe privilégiant les moyens pacifiques aux autres.

Au sein de la Délégation parlementaire, nous sommes conscients que cette position civilisationnelle, concernant le conflit que vit le pays, a entraîné cette minorité idéologique qui s'est accaparée du pouvoir à sous-estimer la motivation et les capacités des vaillants *moudjahidines*. Il est du devoir du congrès de déclarer à ces parties là, qui n'éprouvent que de la haine envers le peuple, qu'elles sachent que nous ne craignons guère la mort, bien au contraire nous la souhaitons pour Dieu et pour la juste cause que nous

défendons, et que nous sommes toujours décidés à poursuivre le travail pour la concrétisation d'un Etat islamique : un Etat de droit et de justice ; et tous ceux qui continuent à spolier notre droit naturel et légitime par la force nous les combattons par tous les moyens légitimes.

Chers Frères,

Nous attendons, avec la volonté de Dieu, de ce noble congrès, de sortir tous résolus à poursuivre la juste voie, reconnaissant nos erreurs, déterminés à les éviter à l'avenir. Et de sortir, si Dieu le veut, tous unifiés autour d'objectifs clairs à long, moyen et court termes, avec des méthodes claires pour leur réalisation. Nous voulons, si Dieu le veut, sortir de ce congrès avec une direction nationale élue, pour un temps défini, afin de réaliser un programme politique précis pour la prochaine étape, sur la base duquel le Conseil consultatif national contrôlera le Bureau exécutif national.

Chers Frères,

Une décennie est passée après le maudit coup d'Etat du 11 Janvier 1992. L'Algérie manque toujours d'une solution juste assurant le droit du peuple, une solution permettant au pays de dépasser la crise multiforme dans laquelle elle patauge et de vaincre les défis qu'on ne peut éviter.

De là, notre espoir est que ce congrès adopte la recherche d'une solution politique de la crise politique algérienne comme une des priorités du programme politique du FIS pour les deux prochaines années.

Dans ce contexte, nous avons un projet de travail qui, avec la volonté de Dieu, et si les conditions de ce congrès le permettent, vous sera présenté, et à

travers duquel nous allons proposer un programme politique temporaire qui a pour ambition de :

- Permettre à la direction d'œuvrer avec efficacité pour l'arrêt de l'effusion de sang causé par la junte qui a rejeté ce que Cheikh Madani Abbassi a surnommé « le principe d'un changement par le biais d'élections libres », cette junte qui a ainsi transformé la confrontation politique en un conflit armé ;
- Traiter les conséquences de la crise en pansant d'abord les blessures et en restaurant les droits usurpés ;
- Ce qui va nous permettre, si Dieu le veut, à œuvrer sérieusement pour l'élimination des causes de cette crise, c'est-à-dire faire disparaître les obstacles empêchant le recouvrement de la souveraineté du peuple. Ainsi recouvrer, entre autres, le droit du FIS et de sa direction légitime représentée par les chouyoukhs Madani Abbassi et Ali Benhadj, le reste des dirigeants qui persévèrent dans la ligne authentique du parti ainsi que les milliers de sympathisants du FIS, afin de participer à la vie politique légale à l'intérieur du pays. C'est un droit légitime, naturel et nécessaire si nous voulons contribuer d'une manière réelle et efficace pour trouver une solution viable garantissant le droit de toutes les souches du peuple sans exclusion.

Comme il a été mentionné auparavant, la minorité des laïcs, qui a déclaré la guerre à l'Islam, a intensifié sa campagne contre le projet islamique profitant de la conjoncture internationale après les événements du 11 septembre 2001. Il est donc impératif de clarifier nous-mêmes à notre peuple et la communauté internationale les buts et les objectifs de notre programme politique, et la manière de le réaliser : la

reconstitution d'un Etat islamique comme un outil aux mains du peuple lui permettant d'établir sur la terre d'Algérie un projet de société basé sur les valeurs de l'Islam, à travers l'instauration d'un système politique permettant l'élection d'un pouvoir civil, dans le cadre multipartite, un système fondé sur le principe que la souveraineté absolue appartient à Dieu et la légitimité du pouvoir politique appartient au peuple.

En conclusion, chers Frères,

Pour qu'on puisse réaliser tout programme politique, nous devons sérieusement réfléchir sur quelques défis qui nous guettent, notamment :

1. Trouver les bons moyens pour casser le mur construit par la minorité idéologique parmi les laïcs qui s'acharnent contre l'Islam, entre nous et l'institution militaire et de sécurité. Et le moyen de purifier cette institution vitale des criminels de guerre. Ainsi nous pourrions nous faire connaître par nous-mêmes à cette institution qui s'accapare les règnes du pouvoir dans notre pays, car il est impossible, d'après notre conception, d'aboutir à une solution politique pacifique globale et juste sans ouvrir un dialogue direct avec elle, après l'avoir purifiée des criminels. Ainsi nous pourrions connaître tous ce qui lui fait peur et la préoccupe et lui faire connaître, directement sans intermédiaires, notre façon de concevoir la solution à la crise ;
2. Trouver le bon moyen pour empêcher la junte d'être la seule à posséder le moyen de communication avec le peuple ;
3. Trouver le bon moyen pour ouvrir des voies de communication avec les partenaires de

l'Algérie au niveau international et en particulier avec les pays du Maghreb, les pays arabes et musulmans, et les pays méditerranéens, pour leur faire connaître par nous-mêmes notre programme ;

Ceci concernait le volet politique, tandis que pour le volet organisationnel, il est du devoir de la nouvelle direction de :

4. Trouver un mécanisme nous permettant d'attirer les potentialités efficaces capables de mener à bien les tâches ayant trait à l'aspect organique du parti, à l'intérieur et à l'extérieur, et les différentes activités politiques, sociales et médiatiques, etc.

Chers Frères,

Nous implorons Dieu pour qu'Il bénisse vos actions et unifie votre parole pour arrêter des textes et des décisions qui seront au service des intérêts de notre peuple et notre parti, pour renforcer le Conseil consultatif national avec des éléments efficaces, et pour élire un Bureau exécutif national fidèle à la ligne originelle authentique du parti.

A cette occasion, nous invitons la nouvelle direction à réfléchir pour trouver un nouveau cadre permettant de rappeler aux nouvelles générations des enfants de notre peuple et à la communauté internationale qu'à une époque donnée, il y a bien eu des élections propres et libres en Algérie où le peuple avait choisi le cadre et les hommes porteurs du projet d'un Etat islamique, Etat de droit et de justice.

Chers Frères,

Le chemin qui permet de réaliser le projet civilisationnel du FIS est un chemin dur et pénible, un chemin qui ne supporte pas le dispersion. C'est un chemin difficile qui a besoin de lucidité et de force ; et notre force est dans notre attachement à Dieu Tout Puissant, ainsi que dans la sincérité de nos paroles et nos actes.

« Et dis : Ô mon Seigneur, fais que j'entre par une entrée de vérité et que je sorte par une sortie de vérité ; et accorde-moi de Ta part, un pouvoir bénéficiant de Ton secours » (Coran, 17:80).

Que la paix, la grâce et la bénédiction de Dieu soient avec vous, et que Dieu vous guide pour le bien de notre religion et de notre vie présente, et pour le bien de notre peuple.

**Intervention du président du Conseil de
coordination de FIS
M. Ahmed Zaoui**

Louange à Dieu et que la paix et le salut soient sur Son Prophète.

Chers Frères congressistes,

Le congrès du FIS dénommé « Congrès du martyr Abdelkader Hachani » — que Dieu lui accorde Sa Miséricorde — se tient dans des conditions difficiles et complexes, dans la situation tragique que vit notre peuple et dans un contexte international effroyable, faisant de la lutte contre les courants islamiques une priorité. C'est dans ces conditions hostiles que se tient le congrès du FIS pour délivrer le peuple d'un mal qui n'a que trop duré et d'une injustice dépassant toute limite, et pour redresser le parcours du FIS et renouveler ses textes et structures.

En premier lieu, il serait utile de décrire la crise qui secoue l'Algérie avant d'exposer les raisons qui ont été à l'origine de la création du Conseil de coordination du FIS, et d'élucider les causes de la faible performance du FIS, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Causes de la crise algérienne et solutions envisagées

Pour comprendre la question algérienne dans toute sa complexité, il est essentiel de revenir aux fondements de l'Etat algérien et à son histoire. Dire que la crise algérienne se limite aux seules

événements de 1991 et au coup d'Etat qui s'en est suivi est une appréciation superficielle; celui qui s'y obstine ne fait que perpétuer la crise. Le problème algérien a des racines historique et est de nature structurelle. Son origine nous renvoie à la révolution algérienne de 1954 contre l'occupant français et aux coups d'Etat militaires qui ont caractérisé l'époque post-coloniale, marquée par les liquidations physiques des figures historiques et des opposants à la tyrannie et à la dictature. Si nous insistons sur le fondement de l'Etat, nous ne devons en revanche pas nous détourner des réalités du complot de 1992 et des conséquences désastreuses qui s'en sont suivies. Mais il est de notre ressort de signifier les causes et les facteurs responsables et prééminents dans les crises et les tensions qui bouleversent constamment notre nation. Nous ne cesserons d'évoquer les symptômes de la crise et ses répercussions et de rappeler que les instigateurs sont les généraux algériens à la solde de la France, partisans du modèle chilien. Leur putsch contre la légitimité populaire en janvier 1992 signifiait le retour au régime totalitaire qui a engendré cette situation anormale dans notre société et les conséquences qui s'en sont suivies.

Si la conduite démonstrative du FIS a donné un prétexte aux militaires pour saper son projet, il est certain que depuis l'indépendance le régime s'est orienté vers la pratique de la violence envers ses adversaires, ce qui signifie que l'attitude des militaires a toujours été de résoudre les conflits par la force et la terreur. De ce fait, il devenait certain qu'ils perpétuaient une logique historique dont les éléments les plus importants sont l'exclusion, l'écartement ou la liquidation physique des personnes gênantes. C'est l'Etat militarisé qui génère la violence, l'alimente et l'encourage.

Le régime algérien a été fondé autour du village, de la tribu et du régionalisme. Il a aujourd'hui pour fondement l'armée et les « patriotes ». Et si le système tirait dans le passé sa légitimité de la lutte

armée pour l'indépendance et l'insurrection contre l'occupant, sa prétendue légalité aujourd'hui a pour base la « lutte antiterroriste » et la « sauvegarde de la République ». Cela nous rappelle les dires d'un philosophe : « Les gouvernants suscitent les guerres pour que les gens éprouvent le besoin de leur protection ».

Les militaires sont devenus la composante essentielle dans le corps politique algérien. Par conséquent, les partis, les institutions et les organisations doivent les écouter et leur obéir sans mot dire.

L'Etat est devenu aujourd'hui une violence qui défie la société et la contraigne. Il est devenu une force de frappe entre les mains d'une élite occidentalisée qui l'exploite afin de réaliser ses intérêts et atteindre ses objectifs, aux dépens même de l'identité du peuple, et pour faire asseoir des modèles étrangers aux coutumes de la société algérienne et à son devenir.

Croire que les militaires se préparent à quitter la scène est une pure duperie. Ils s'organisent au contraire pour une nouvelle étape, non pour mettre fin au conflit dans l'intérêt de la paix sociale, mais plutôt pour renouveler ses mécanismes et instruments. Il est aussi maladroit de croire que les massacres cesseront à court terme car cela signifierait la fin du rôle des militaires.

La décennie noire avec son lot de malheurs est certainement l'œuvre du régime des généraux. La solution prescrite par ce régime au fil des sombres et tragiques années de conflit n'a pas apporté les résultats escomptés. Elle a seulement permis à ce régime de se reproduire sous des formes nouvelles.

Ni l'indépendance n'a réalisé les espoirs, ni une vie décente n'a trouvé son chemin aux pauvres et démunis qui sont devenus plus nombreux en Algérie, au point que ce pays est aujourd'hui synonyme de

faim et de terreur. Il est dit dans un *hadith* du Prophète (PSSL) : « Les meilleurs de vos gouvernants sont ceux qui vous aiment et que vous aimez, et les pires sont ceux qui vous haïssent et que vous haïssez ».

Pourquoi a été constitué le CCFIS ?

Le Conseil de Coordination du FIS (CCFIS) s'est constitué le 5 octobre 1997 comme une réponse au contexte historique d'échecs successifs et de graves revers politiques aussi bien à l'échelle organisationnelle qu'à l'échelle conceptuelle. Un fort sentiment de la part de membres et de quelques responsables au sein du FIS ainsi que de la part de quelques-uns des ses symboles consultatifs a mis en évidence à la nécessité d'une action pour remettre de l'ordre au sein de l'organisation.

Je ne manquerai pas de signaler un point important parmi les causes de la création du CCFIS ; c'est la question de la trêve que nous avons rejetée pour les raisons suivantes :

1. Elle a été élaborée dans un contexte de crise au sein du pouvoir. En effet, l'aile éradicatrice au sein de ce pouvoir a pu l'exploiter comme une carte pour affronter ses adversaires. Nous l'avons considérée à l'époque comme étant une « trêve fonctionnelle » qui servait les intérêts d'un clan du pouvoir. De ce fait, elle ne pouvait réaliser les vocations et les espoirs du peuple qui aspire à être affranchi du joug de la dictature et de l'injustice qui le martyrise ;
2. Elle est la consécration de la primauté du militaire sur le politique qui doit être sur les devants de la scène dans toute négociation,

car c'est au militaire de seconder au politique et non le contraire ;

3. Elle constitue un arrangement incomplet qui vise à faire accepter le fait accompli ;
4. Elle constitue un blanchiment du parcours du régime sanguinaire des généraux, une régression par rapport aux acquis, et un abandon des cartes de négociation.

La trêve est une fabrication des militaires et une innovation des services de renseignement. Elle est une ruse dont certains d'entre nous, croyant naïvement qu'il n'y avait rien d'autre à faire, ont fait la promotion.

Causes de la baisse de performance du FIS

Il ne fait aucun doute que la baisse de performance du FIS revient à des causes objectives, en partie internes. L'unicité de l'expérience dans le contexte musulman et le fait de ne pas prendre en compte d'autres expériences a ouvert un grand espace au propre effort de réflexion et d'action. Il faut ajouter à cela la répression qu'ont subi les cadres du FIS et sa base populaire, ce qui a causé au parti une certaine confusion et la perte de son équilibre et de sa précision.

Le fait de ne pas achever les périodes de transition que traverse tout mouvement politique en construction, ce qui a été empêché par la provocation du régime qui a œuvré pour entraver le bon développement du FIS, est à l'origine de l'accumulation des erreurs. Ceci n'est pas une justification des erreurs qui ont marqué notre parcours, ni une volonté d'y persister. Nous en assumons l'entière responsabilité et nous ne nous dispensons pas de la comptabilité politique et de la

remise en cause, choses vitales pour nous si nous voulons continuer notre parcours béni. J'estime que nos maux peuvent se résumer aux déviations qui ont affecté certains de nos principes fondamentaux et méthodologiques.

1. Le manque de clarté dans la vision du changement chez la plupart des cadres du FIS en ce qui concerne la confrontation avec le pouvoir ;
2. La non assimilation de l'idée de changement chez la base militante ;
3. La compromission de certains d'entre nous dans la logique du pouvoir ; leur souci de rapprochement avec le pouvoir se faisant aux dépens des intérêts suprêmes du FIS ;
4. La non compréhension de la mécanique qui régit les dissensions entre les clans du pouvoir ;
5. L'absence du sens de la négociation chez de nombreux dirigeants du FIS, accompagnée d'une naïveté dans les rapports avec le pouvoir ;
6. La non préparation à l'étape de l'après coup d'Etat et à ses coûts élevés ;
7. La non compréhension minutieuse de la nouvelle donne internationale et ses implications ;
8. L'absence de textes rigoureux et de règlements stricts qui a conduit au laissez aller organisationnel, engendrant la multiplication des instances, la contradiction dans le discours, et la primauté de Madani le militaire sur Madani le politique, diminuant ainsi notre marge de manœuvre.

Chers Frères congressistes,

Affronter l'injustice et le mensonge exige de nous l'intensification des efforts et l'accumulation des preuves, ainsi que le dépassement de l'égoïsme du cadre étroit et des susceptibilités individuelles.

Ce qui nous est demandé aujourd'hui, plus que jamais, c'est de transformer la régression en une force à même de reconquérir des positions. Les prémices de cette force sont la comptabilité politique et la remise en cause, car il nous faut bien comprendre le lien étroit entre l'efficacité de l'action politique et l'état intérieur des lieux.

Le mouvement qui ne possède pas la force organisationnelle perd forcément la considération et le respect qui sont le fondement de toute action politique. Notre congrès est l'un des moyens pour redresser le parcours et rénover le rôle du FIS.

Chers Frères congressistes,

Tout en vous accordons notre confiance, nous espérons que votre attachement à l'impératif de justice, que Dieu a pris comme attribut, vous permettra de sortir de ce congrès avec des décisions au service de la cause, qui délivreront notre peuple des tyrans, et qui instaureront des bases nouvelles pour l'avenir du FIS, afin que les règlements soient des textes clairs et contraignants.

Chers Frères congressistes, nous sommes appelés à :

1. Réhabiliter le FIS, le relancer et promouvoir sa cause au niveau international ;

2. Dénoncer l'injustice et dévoiler ceux qui la perpètrent, et refuser la tyrannie sous toutes ses formes ;
3. Définir la paix que nous voulons et à laquelle nous nous attachons, en élaborant une stratégie en vue de mettre fin à la crise ;
4. Résoudre le problème social qui sape l'avenir de notre pays et de notre peuple et qui a eu pour conséquences le licenciement des travailleurs, le rétrécissement de la classe moyenne, l'expansion de la pauvreté à des niveaux terrifiants, et la domination des multinationales sur les richesses du pays.

Enfin, la solution à nos problèmes qui ont failli nous vaincre réside dans le soutien au parcours du FIS par le renouvellement de ses structures et le parachèvement de son organisation. C'est cela qui devrait nous motiver et constituer le point de départ pour l'édification. C'est aussi la voie pour mettre un terme au monopole de la prise de décision. Sachez aussi que la victoire n'est pas le fait d'un individu ou d'un groupe, quel que soit son niveau de conscience et d'intelligence, s'il s'éloigne de la communauté qui lui apporte son soutien.

Dieu Tout Puissant dit : « Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons certes sur Nos sentiers. Dieu est en vérité avec les bienfaisants » (Coran, 29:69).

**Intervention du membre du Comité de
préparation du congrès
M. Brahim Filali**

Au nom de Dieu Tout Miséricordieux, Très Miséricordieux.

Seigneur, étend Ta miséricorde sur les martyrs qui ont donné leurs vies pures pour leur religion et en défense de leur projet, celui de la nation entière, le projet de l'édification de l'Etat islamique.

Ô mon Dieu, fais revenir les disparus, et libère les détenus, à leurs têtes nos deux chers chouyoukhs Ali Benhadj et Madani Abbassi.

Ô mon Dieu, étend Ta miséricorde sur notre frère Abdelkader Hachani, initiateur du projet de ce congrès.

Ô mon Dieu, unis nos rangs, et rassemble notre parole autour de la vérité.

Seigneur, fais-nous voir vérité telle qu'elle est et aide-nous à la suivre, et fais-nous voir l'erreur telle qu'elle est, et aide-nous à nous en écarter.

Seigneur, guide nos frères qui se sont absentes, n'emplis point nos cœurs de rancœurs envers ceux qui sont en désaccord avec nous, et guide-nous ainsi qu'eux sur le droit chemin.

Seigneur, Toi qui fais basculer les cœurs, nous Te demandons de maintenir les nôtres dans Ta religion.

Seigneur, donne-nous de Ta crainte qui ferait obstacle entre nous et Ta désobéissance, et de Ton

obéissance ce qui nous ferait parvenir à Ton Paradis, et de la certitude ce qui minimiserait pour nous les malheurs de la vie. Fais-nous profiter de notre ouïe, de notre vue et de notre force tant que Tu nous donnes la vie. Accorde-nous Ton soutien contre ceux qui nous ont fait injustice. Et fais que notre plus grande perte ne soit pas dans notre religion. Amen.

Nous adressons nos remerciements à tous ces visages généreux qui ont répondu à notre invitation en assistant à cette rencontre, malgré les difficultés et les obstacles dressés, et pour certains les dangers. Nous demandons à Dieu de les gratifier, de les rétribuer, de leur donner la victoire éclatante. C'est Lui le Meilleur Soutien, le Meilleur qui donne la victoire.

Il aurait été plus judicieux pour nous dans cette rencontre que notre ordre du jour comporte un bilan des étapes traversées par le Front Islamique du Salut (FIS), et singulièrement la dernière décennie, depuis le coup d'État de janvier 1992 à aujourd'hui. Etablir un bilan de cette période, un bilan objectif, est essentiel pour que nous puissions mieux appréhender les étapes importantes de cette période, les analyser et en sortir avec des propositions concrètes. Malheureusement, certains frères ont estimé que le débat sur ces questions aurait pu faire ressurgir des différends, peut-être des controverses, alors que nous sommes dans une étape cruciale et sensible, ce qui fait que la majorité des frères du comité préparatoire ont demandé le report de l'établissement du bilan à une date ultérieure avec comme proposition de la confier à des frères ayant vécu de près les événements douloureux qui ont traversé la vie du FIS durant la dernière décennie.

Malgré cela, nous, au niveau du bureau de Belgique, déposons auprès de vous les conclusions

auxquelles nous sommes parvenus, et qui se résument au fait que le conflit forgé de toutes pièces entre les responsables du FIS depuis longtemps et jusqu'au jour d'aujourd'hui, peut s'expliquer par l'appartenance aux diverses écoles et orientations idéologiques qu'avaient connues le paysage algérien avant l'apparition du FIS, et qu'il reste encore des séquelles qui subsistent dans l'esprit d'un certain nombre de personnes, ce qui fait que telle personne, appartenant à une école déterminée, regarde une personne appartenant à une autre école avec une grille de complot, de tentative de mainmise et suspecte qu'elle s'entraide de personnes de la même école dans les divers travaux ou missions au sein du FIS.

Ces préjugés ont abouti à ce que certains frères ont pris des positions négatives, ils ont donc refusé la tenue du congrès dans son principe, sous prétexte que la préparation du congrès se serait faite par un courant bien déterminé. D'autres frères avaient voulu que le congrès soit une couverture et un agrément de l'ancienne gestion, à savoir la nomination de responsables d'en haut, et le congrès n'aurait alors qu'à entériner ces décisions, que le centre de décision soit obscur, aux mains de ce qu'ils appellent la direction nationale.

Comme nous avons participé personnellement dès le début dans le cadre du comité préparatoire, nous sommes arrivés à une conviction, après un certain temps, qu'il n'y a aucun échappatoire à l'édification d'institutions véritables qui ne seraient pas sous l'emprise d'individus ou de courants idéologiques existant au sein du FIS. C'est pour cette raison que nous avons participé dans cette entreprise, et nous prions pour que Dieu nous aide et fasse réussir ce congrès, car nous croyons fermement en la nécessité de pourvoir la direction du FIS d'éléments compétents et intègres, selon les critères énoncés par le Président du parti dans une de ses lettres, et que ces cadres doivent provenir de toutes les tendances idéologiques.

Cela est devenu une réalité incontournable que nous ne pouvons taire. Il nous faut absolument prendre cela en considération en toute sincérité et franchise. Dans le même temps, nous pensons qu'il n'y a aucun mal à l'existence de ces écoles diverses; au contraire nous voyons cette diversité comme un enrichissement et une pluralité qui peuvent profiter au projet auquel nous consacrons nos efforts dans notre pays, sans renoncement ni abus.

Il est une autre réalité, à savoir qu'il y a une majorité silencieuse, et parmi elle des cadres qui n'appartiennent à aucun des courants. Pour cette raison, nous devons trouver une place d'équilibre véritable, sans qu'une école ne prédomine sur les autres.

Mes chers Frères,

La peur que certains ont fait paraître revient, à l'origine, à des antécédents et événements vécus par le FIS, et par certains frères, soit lors de la naissance du parti, soit par la suite, ainsi qu'à l'initiative que les frères Mohamed Saïd et Abderrazaq Redjam, que Dieu les enveloppe de Sa Miséricorde, et les autres martyrs, ont pris pour unifier les rangs au sein du GIA. Tous ces événements, que nous le voulions ou pas, ont laissé des traces profondes et dramatiques. Malgré les bonnes intentions des initiateurs de cette initiative, le fait est que cela a fait que certains dirigeants du FIS, à l'intérieur et à l'extérieur, ont considéré que cette initiative n'était pas saine à cause de l'annonce de la dissolution du FIS au sein du GIA. Il faut considérer, dans tous les cas, que toute initiative et tout effort peuvent aboutir à des résultats justes et bons, comme ils peuvent être des erreurs. Nous espérons qu'un jour nous puissions obtenir des réponses satisfaisantes.

Mes chers Frères,

Il se peut que certains d'entre vous aient compris, de par ce qui a précédé, que je suis en train de faire un bilan de la période précédente, mais ce n'est en fait que des indications que la réalité que nous vivons a rendu nécessaire d'en parler en toute sincérité et confiance, et loin de toute idée de trouble. Pourquoi disons-nous cela ? Parce qu'un courant large du FIS pense que le courant dirigé précédemment par Cheikh Mohamed Saïd attend toutes les occasions pour établir sa mainmise sur les centres de décision du FIS.

L'appartenance à cette noble école, qui a un grand mérite dans la propagation de la prédication, est la fierté de tout Algérien qui mesure ses réalisations, que ce soit durant la vie de celui à qui elle est imputée, le professeur Malek Bennabi, ou bien après, et spécialement Cheikh Mohamed Saïd qui a supporté le lourd fardeau dans des conditions très difficiles lorsque Cheikh Madani Abbassi, président du FIS, le lui a laissé un certain jour, et qu'il a accompli sa mission dans les meilleures formes.

Mes chers Frères,

Vous connaissez tous les conditions dans lesquelles est né le FIS en tant que parti désirant avoir une base très large, et qui a englobé la majeure partie des courants islamiques, y compris ceux de rite ibadite, et peut-être ceux de confréries soufies. Cette pluralité avec laquelle est apparu le FIS est en soi un phénomène unique dans la vie politique arabe et musulmane dans les temps modernes.

Ces différentes écoles et tendances ont vécu ensemble au sein du FIS, ce qui a eu pour conséquence un enrichissement de la compétition politique, culturelle et médiatique en Algérie. À chaque

fois, la victoire est revenue au FIS, en témoignent aussi bien les amis que les adversaires.

Pour toutes ces raisons, mes chers frères, il faut nous cramponner avec force à ce modèle afin que nous restions dans notre front unifié, fort, et que chaque Algérien puisse s'y retrouver, qu'il soit « frère musulman », *salafi*, *achaari*, ibadite ou encore soufi.

Et si cela constitue notre voie et notre engagement en faveur d'un tel comportement, par la parole et l'action, nous pourrions alors faire perdre l'occasion à tous ceux qui nous guettent, parmi nos adversaires, et même parmi certains de nos frères qui entretiennent le doute.

Nous passons aujourd'hui par une étape critique et délicate sur tous les plans, et nous devons faire extrêmement attention, car nous sommes devant des responsabilités énormes. Et en toute franchise, la représentation à ce congrès reste insuffisante et ne couvre pas toutes les nuances existantes de fait au sein du FIS. Ceci revient en fait à des causes et facteurs nombreux dont on peut citer une insuffisance de notre part au sein du comité; mais cette insuffisance a des causes qui peuvent l'expliquer et notamment la situation générale, ainsi que la situation dans laquelle nous avons travaillé, en plus d'un manque de prévoyance de certains frères dans certaines régions qui ont propagé des rumeurs sur l'orientation générale du congrès et toujours la même chanson, c'est-à-dire la tentative d'un courant de s'approprier les rênes du commandement, ce qui a abouti à une non réponse de certains ou à un désintéressement de la part d'autres.

C'est pour cette raison qu'il faut prendre en considération cette réalité, concernant la représentation, et sortir de cette rencontre avec un travail équilibré et achevé.

Avant de finir, nous adressons nos remerciements à ces travailleurs de l'ombre qui ont tout fait pour la concrétisation de ce travail qui est entre vos mains, comme nous adressons nos remerciements aux membres du comité préparatoire qui ont fait tout ce qui était en leur pouvoir dans des conditions de complexité extrême.

Il vous restera, à vous, chers frères, de diriger cette rencontre vers la réussite complète par la volonté de Dieu. Car le peuple algérien a longtemps attendu cet événement et en a mis des espoirs immenses, ne lui faites pas perdre ces attentes, et soyez au niveau attendu, afin que vous rendiez votre dette envers les martyrs, les prisonniers, les disparus, les torturés et les exilés, et avant tout cela le dépôt de confiance qui a été placé en vous.

« Ô vous qui croyez, soyez endurants. Incitez-vous à l'endurance. Lutte constamment et craignez Dieu afin que vous réussissiez ! » (Coran, 3:200).

« Ô vous qui croyez, craignez Dieu comme Il doit être craint, et ne mourrez qu'en pleine soumission à Lui. Agrippez-vous à la corde de Dieu tous ensemble et ne soyez pas divisés. Et rappelez-vous les bienfaits de Dieu sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui a réconcilié vos cœurs. Puis, par Son bienfait vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Dieu vous montre Ses signes afin que vous vous guidiez. » (Coran, 3:102-103).

« Et dis : Oeuvrez, car Dieu va voir votre œuvre, de même que Son messenger et les croyants, et vous serez ramenés vers Celui qui connaît bien l'invisible et le visible. Alors Il vous informera de ce que vous faisiez. » (Coran, 9:105).

Que la paix, la grâce et la bénédiction de Dieu soient avec vous.

Lettre d'une militante d'Alger

Au nom de Dieu Tout Miséricordieux, Très Miséricordieux.

Chers Frères participants au congrès du Front Islamique du Salut,

Que la paix soit avec vous.

Louanges à Dieu que nous remercions et à qui nous demandons aide et soutien contre les injustes.

J'essayerai dans cette lettre de vous exprimer aussi fidèlement que possible les sentiments que j'ai ressentis après la première rencontre qui a réuni quelques sœurs le 11 juillet 2002. C'était la première rencontre depuis le début des événements sanglants qui ont conduit à l'insécurité totale, au point qu'il est devenu impossible pour une sœur de rencontrer son autre sœur pour entreprendre un travail de prédication proprement dit. Ce vide a permis aux ennemis de la nation d'injecter leur poison, de détruire les fondements moraux de la société algérienne, de spolier ses droits et de saborder ses valeurs. La femme a constitué la première cible de ce plan diabolique qui veut éloigner le peuple algérien de sa religion et le priver de sa dignité et de sa liberté.

Au cours de cette rencontre - et nous prions Dieu d'agréer nos efforts - nous avons constaté ce qui suit :

- La dégradation des conditions de vie du peuple algérien et notamment son éloignement des préceptes de notre religion. Le *hijab* est devenu une manifestation rare, les mauvaises mœurs se sont répandues dans le grand public, les enfants sont de plus en plus mal éduqués (y compris les enfants de certaines sœurs), particulièrement après l'invasion des paraboles qui visent à détruire les valeurs fondamentales de la nation ;

- Le gel de la prédication constructive et l'absence de rencontres par peur des exactions du régime et de l'insécurité généralisée dans le pays. Le peu de rencontres autorisées dans les mosquées se font sous contrôle de l'Etat et sous l'égide du ministère des Affaires religieuses ;

- En ce qui concerne l'assistance aux familles des victimes, dont les veuves des martyrs et leurs enfants ainsi que les familles des prisonniers et des disparus, on peut dire qu'elle est quasi inexistante. Ces familles vivent dans une telle misère qu'il leur est arrivé de penser aux frères vivant à l'étranger, en mal. Une des sœurs a dit : « Les frères de l'étranger nous ont trahis et oubliés, alors qu'eux et leurs enfants vivent bien ! ». D'un autre côté, les conditions ont également changé à l'intérieur du pays, et l'aide qui était régulièrement fournie par les sœurs ici est maintenant interrompue.

Dans cette rencontre, nous avons convenu de circonscrire cette situation avec l'aide de Dieu, et nous nous sommes promises de trouver des solutions pour améliorer les conditions de vie de cette frange vivant dans la pauvreté, et d'œuvrer à raviver la conscience et le sens des responsabilités chez les sœurs.

Nous espérons que les frères congressistes se pencheront de plus près sur les conséquences des événements sanglants qui ont endeuillé et qui continuent d'endeuiller le pays, et particulièrement la situation dramatique dans laquelle vivent les familles des martyrs, des prisonniers et des disparus.

Nous prions Dieu pour la réussite de ce congrès et vous demandons de ne pas nous oublier ne serait ce que par vos conseils.

Votre sœur d'Alger.

Jeudi 21 Joumada I 1423,
correspondant au 1^{er} août 2002.

Statuts du Front Islamique du Salut

Faisant suite au congrès constitutif du Front Islamique du Salut tenu à Alger en mars 1989, en conformité avec les articles 2 et 40 de la Constitution du 29 février 1989, et au congrès de « La Fidélité » tenu à Batna en juillet 1991, le congrès du « Martyr Abdelkader Hachani » tient ses assises les 23 et 24 jourmada premier 1423 H, correspondant aux 3 et 4 août 2002, en Europe, en raison des conditions que vit l'Algérie sous l'état de siège et la répression.

Ce congrès a adopté les amendements apportés aux statuts du Front Islamique du Salut tels que définis ci-après.

Remarque : Pour tout ce qui figure dans les présents statuts, il est utilisé le genre masculin mais sont concernés aussi bien le sexe masculin que le sexe féminin tant que l'article ne spécifie pas clairement une différence particulière entre les deux.

TITRE I : DES PRINCIPES ET DES OBJECTIFS

CHAPITRE I : LES PRINCIPES

Article 1^{er} : De par les présents statuts une association à caractère politique dénommée Front Islamique du Salut (FIS) se constitue en tant que mouvement national regroupant des personnes de bien parmi les enfants de l'Algérie qui s'attellent à la restauration d'un Etat puissant et juste, prospère et assurant la sécurité, d'un haut niveau de civilisation et de sagesse.

Article 2 : Le FIS jouit d'une personnalité morale.

Article 3 : Les méthodes du FIS sont déterminées :

- sur le plan des préceptes de la religion : par le Coran, la Sunna, la conduite des califes orthodoxes, ainsi que le consensus et l'effort d'interprétation des grands imams de l'Islam ;
- sur le plan des principes civilisationnels : par la civilisation islamique en sachant que celle-ci est ouverte à tout progrès enregistré par l'Homme ; car toute civilisation se développe et s'enrichit par l'apport de ce qui est bien et utile dans ce que produit l'humanité dans ce domaine, notamment en matière de connaissances scientifiques ;
- sur le plan des orientations politiques : par la recherche du plein accord avec la volonté de la nation (clairement et librement exprimé), par la prise en considération de son intérêt général et par la sauvegarde de ses valeurs, de ses référents identitaires, de son unité, de sa liberté et de sa puissance. Ceci dans le cadre de la consolidation de l'unité maghrébine, arabe et islamique, du renforcement de la coopération régionale et internationale pour faire régner la justice et la paix et de la promotion des échanges de productions matérielles et intellectuelles entre les peuples sans porter atteinte à leurs principes culturels respectifs et avec prise en compte des différences de circonstances et de conditions propres, sociales et économiques ;

Article 4 : Le FIS se conduit avec douceur et esprit d'équipe, en empruntant la voie du juste milieu (*wassatiya*). Il rejette l'extrémisme et la division, il associe l'usage balancé de la revendication et de la lutte en se référant à la Loi islamique et il s'engage à

respecter l'ordre public, à soutenir les droits d'autrui et à défendre les libertés admises par la Loi islamique.

Article 5 : Le FIS, dans sa contribution au salut de la nation, recherche toujours à associer le système de référence que constitue la Loi islamique, les possibilités d'action populaire, la défense de l'intérêt national, la nécessité de coopération avec les différentes forces de la société et la prise en compte de l'opinion internationale et ainsi, il appelle au Bien et collabore avec les membres de tout mouvement ou association pour une action bénéfique, n'allant pas à l'encontre de la Loi de Dieu.

Article 6 : Le FIS s'engage à appliquer le principe du contrôle permanent de ses structures (*hisba*). Il adopte une méthode de travail reposant sur l'esprit d'équipe, la consultation, la bonne organisation, la planification périodique programmée aussi bien que sur des structures délibérantes et exécutives renouvelables que ne pourront s'accaparer des individualistes animés par le leadership et que des intérêts personnels ne feront pas dévier des objectifs.

CHAPITRE II : LES OBJECTIFS

Le FIS contribue à la réalisation des objectifs suivants :

Article 7 : Action pour concrétiser le projet islamique de société défini par son programme politique qui est présenté à la nation et reposant sur le retour de l'Islam à la place qui lui revient en Algérie.

Article 8 : Proposition d'un projet islamique ayant une vision d'ensemble qui soit adapté à l'époque, au lieu et à l'homme actuels, qui fait progresser l'Etat, la société, la famille et l'individu et qui permet de réaliser

un nouvel essor civilisationnel, d'atteindre une position exemplaire sur le plan de l'application du Message Divin et de vivre une grande sérénité à l'ombre de l'entente, de la sécurité, de la justice et de la liberté.

Article 9 : Mettre fin à toute sujétion civilisationnelle, et ce en garantissant l'unité de la nation autour des éléments solides : la religion islamique, la langue arabe, et l'unité globale qui a cimenté les deux communautés amazighe et arabe en Algérie.

Article 10 : Raffermissement de l'unité nationale et territoriale en suscitant :

- la sélection de personnes aptes et dignes de confiance pour les postes confiés par la nation à des responsabilités de consultation ou de direction ;
- la diffusion au sein de la nation des connaissances et des pratiques éduquant la nation en vue de perfectionner l'accomplissement de ses obligations vis-à-vis de sa religion, de ses besoins matériels et de la considération qu'elle doit avoir dans le concert des nations ;
- la libération de l'homme de toute soumission autre qu'à Dieu, la protection de ses besoins vitaux, sa délivrance de toute oppression des dirigeants et la défense de tous ses droits par lesquels Dieu l'a honoré et que toutes les nations se sont engagées à respecter.

TITRE II : DE L'ADHESION ET DES STRUCTURES

CHAPITRE I : L'ADHESION

Article 11 : Les adhérents du FIS se divisent en membres d'honneur et en membres actifs. Les membres actifs étant les membres inscrits.

Article 12 : La qualité de membre d'honneur est accordée par le Bureau Exécutif National.

Article 13 : Les conditions auxquelles doit répondre tout membre actif sont :

- être algérien, musulman, sain d'esprit et réputé honnête ;
- être à jour de ses cotisations statutaires définies par le règlement intérieur ;
- se conformer aux principes et objectifs du FIS, être disponible pour militer en son sein, respecter ses statuts ainsi que son règlement intérieur et appliquer ses décisions ;
- ne pas appartenir à une autre organisation politique.

Article 14 : La liste des membres est tenue à jour par les Bureaux Exécutifs Communaux et par le Bureau Exécutif National. Un membre ne peut être inscrit auprès de plus d'une seule commune ; lorsqu'un membre change de lieu de résidence, il doit en informer le Bureau Exécutif Communal.

Article 15 : La qualité de membre se perd par :

- décès ;

- démission qui doit être écrite et adressée au Bureau Exécutif Communal ;
- radiation dans les circonstances définies par le règlement intérieur en application des dispositions des statuts ;

CHAPITRE II : LES STRUCTURES

SECTION 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 16 : Les structures du FIS sont : le Conseil Consultatif Communal (CCC) ; le Bureau Exécutif Communal (BEC) ; le Conseil Consultatif de Wilaya (CCW) ; le Bureau Exécutif de Wilaya (BEW) ; le Conseil Consultatif National (CCN) ; le Bureau Exécutif National (BEN) ; le Congrès.

Article 17 : La division territoriale officielle en communes et wilayas est celle qui est adoptée.

SECTION 2 : LES CONSEILS

Article 18 : Le CCC est élu au suffrage direct des membres inscrits du FIS résidant sur la commune concernée. Le nombre de ses membres ne peut être inférieur à 7 et ne peut dépasser 1 pour chaque centaine d'adhérents au niveau de la commune.

Article 19 : Le CCW se compose des présidents des CCC de la wilaya concernée ; toutefois il peut s'adjoindre, s'il le désire, d'autres personnes élues à la majorité de ses membres à la condition que leur nombre ne dépasse pas le 1/3 de l'ensemble des

membres du conseil. Tous les membres ont les mêmes droits et les mêmes devoirs au niveau du conseil.

Article 20 : Le CCN se compose des présidents des CCW ; toutefois il peut s'adjoindre, s'il le désire, d'autres personnes élues à la majorité simple de ses membres à la condition que leur nombre ne dépasse pas le 1/3 de l'ensemble des membres du conseil. Tous les membres ont les mêmes droits et les mêmes devoirs au niveau du conseil.

SECTION 3 : LES BUREAUX EXECUTIFS

Article 21 : Le BEN est présidé par le Président du FIS dont l'élection se fait par le congrès. Ses membres sont proposés par le Président à l'approbation du CCN ; si ce dernier refuse l'un des membres, le Président est tenu d'en proposer un autre ou de présenter sa démission et convoquer un congrès extraordinaire.

Article 22 : Les BEW et les BEC sont élus respectivement par les CCW et les CCC dont c'est l'une des prérogatives. Les Bureaux Exécutifs sont responsables devant les Conseils Consultatifs correspondants, devant le BEN et devant le Président du FIS.

Les Conseils consultatifs et les Bureaux Exécutifs ont un rôle représentatif selon les limites géographiques correspondantes matérialisant ainsi l'unité territoriale et la représentation diversifiée de toutes les composantes de la société algérienne.

SECTION 4 : LE CONGRES

Article 23 : Le congrès est considéré comme étant la plus haute instance du FIS.

Article 24 : Le congrès ordinaire du FIS se tient tous les 3 ans et à chaque fois que se présente l'une des situations suivantes : amendement des statuts, changement du nom du FIS, dissolution du parti et désignation du candidat du FIS aux élections présidentielles.

Article 25 : Un congrès extraordinaire du FIS peut se tenir entre deux congrès ordinaires sur convocation du Président ou de la majorité des membres du CCN.

Article 26 : Une consultation de tous les adhérents du FIS par référendum peut être organisée à la demande du Président ou de la moitié des membres du CCN. Cette procédure est utilisée pour trancher sur des questions importantes et ses résultats, déterminés par la majorité simple des votants avec une participation d'au moins les 2/3 des adhérents du FIS, doivent être respectés par l'ensemble des structures du FIS.

Article 27 : Une consultation par référendum local peut être organisée dans les mêmes conditions que ci-dessus par les BEW et les BEC après accord du Président du FIS.

Article 28 : Les congressistes se composent de tous les présidents des CCC, les présidents des BEC, des membres élus pour compléter le CCN tel que défini à l'article 20, des présidents des Bureaux à l'étranger tel que défini à l'article 56, des présidents de départements dépendant du BEN et des élus du FIS aux élections locales, régionales ou nationales.

TITRE III : DES PREROGATIVES ET DU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

CHAPITRE I : PREROGATIVES ET FONCTIONNEMENT DU C.C.N.

SECTION 1 : PREROGATIVES DU CCN

Article 29 : Les prérogatives et les missions du CCN sont :

- Etude et prise de décision sur les questions posées ;
- Définition des orientations politiques générales ;
- Adoption de la ligne d'action du FIS et approbation du programme d'action du BEN ;
- Evaluation, contrôle et suivi des activités des Bureaux Exécutifs ;
- Proposition au congrès du candidat à la présidence du FIS qui doit, à son tour, présenter au CCN une liste de membres pour le BEN afin d'être approuvée ;
- Approbation de la liste des membres proposés pour le BEN par le Président du FIS ; pour leur choix il est recherché l'homogénéité, la complémentarité, la compétence, l'aptitude à faire appliquer les décisions du congrès et leur grande adhésion à celles-ci ;
- Approbation des listes de candidats à des responsabilités nationales, telle celle des parlementaires, et proposition au congrès du candidat du FIS à l'élection présidentielle ;

- Installation de la Commission d'Arbitrage dont les prérogatives touchent aussi bien les agissements des personnes que le fonctionnement des structures ;
- Mise en place, en cas de besoin, de commissions de travail et de contrôle ;
- Destitution d'un Bureau Exécutif, de son président ou de tout responsable à tout niveau du FIS selon les procédures définies par le règlement intérieur en soulignant que la destitution d'un membre du CCN ou du BEN exige une majorité des 2/3 tel que stipulé dans les articles 15 et 30 et détaillé dans le règlement intérieur ;
- Délibération sur les demandes de participation au CCN ;
- Amendement du règlement intérieur.

Article 30 : La qualité de membre du CCN est retirée après décision dudit conseil votée par les 2/3 de ses membres suite à un manquement au respect des statuts du FIS ou suite à une insuffisance ou défaillance dans l'accomplissement de sa tâche ; ceci selon les modalités définies par le règlement intérieur.

Article 31 : Un membre n'est radié qu'après la décision sans appel du CCN qui doit prendre en considération les points définis aux articles 15, 30 et 37 des statuts et la procédure détaillée dans le règlement intérieur.

SECTION 2 : LES SESSIONS DU CCN

Article 32 : Le CCN tient deux sessions ordinaires par an.

Article 33 : Le CCN tient une session extraordinaire à chaque fois que de besoin sur convocation par la moitié de ses membres ou par le président du BEN.

Article 34 : Un membre du CCN qui s'absente pour raison valable peut donner procuration à un autre membre du CCN à la condition que celui ci ne puisse en avoir plus de deux par séance.

Article 35 : Une réunion du CCN n'atteignant pas le quorum des 2/3 n'est pas valable et ses décisions sont nulles et non avenues. Une deuxième réunion doit être convoquée dans un délai minimal de dix jours qui ne pourra à son tour délibérer valablement que si le quorum ramené à la majorité simple de ses membres est atteint, sinon une troisième réunion sera convoquée en respectant le même délai de convocation et alors elle pourra délibérer valablement quel que soit le nombre des présents.

Article 36 : Les séances du CCN sont dirigées par le Président du FIS et en son absence par la Vice-Président et en cas d'absence des deux par un membre désigné par le Président.

SECTION 3 : LES MECANISMES DE PRISE DES DECISIONS

Article 37 : La consultation entre les membres est obligatoire lors de toutes les séances et les décisions sont prises à la majorité. Pour l'amendement du règlement intérieur il est requis la majorité des 2/3.

Article 38 : Le vote et les élections au niveau du CCN se déroulent à bulletin secret et en cas d'égalité des voix, celle du Président tranche. Le vote par

procuration est admis dans les cas spéciaux d'absence justifiée, dans les limites de l'article 34.

CHAPITRE II : PREROGATIVES ET FONCTIONNEMENT DU BEN

SECTION 1 : LES PREROGATIVES DU BEN

Article 39 : Le BEN est une structure exécutive mettant en application le programme politique du FIS et sa stratégie tels que déterminés par le congrès et tracés par le CCN. Le BEN est responsable collectivement devant le CCN.

Article 40 : Les missions du BEN sont :

- Préparation des projets et exécution des décisions réalisant les objectifs du FIS ;
- Action pour unir les rangs des membres du FIS et renforcer l'application du principe de la consultation entre ses membres ;
- Approbation après discussion des projets établis par les différents départements ;
- Approbation après discussion des budgets des départements et des BEW et BEC ;
- Représentation du FIS auprès des organisations, des instances et des gouvernements ;
- Désignation de la commission de préparation du congrès.

Article 41 : Le mandat du BEN est de trois ans à compter de la date sa constitution mais il peut être raccourci par décision d'un congrès extraordinaire,

selon la procédure définie à l'article 25, ou d'un référendum organisé selon la procédure définie à l'article 26 des présents statuts.

Article 42 : La composition du BEN est ainsi :

- Le président ;
- Le vice-président ;
- Le secrétaire général ;
- Les chefs de départements ;

La définition des départements, leur organisation, et leurs prérogatives sont précisées dans le règlement intérieur.

Article 43 : Tout membre du BEN doit être :

- honnête, connu pour sa piété, bien informé sur le droit musulman, l'art de la politique, la condition humaine et sur les événements actuels ;
- apte physiquement et intellectuellement à supporter les obligations de sa charge ;
- digne de confiance et non sujet à récusation formelle.

Article 44 : Les missions du président du BEN sont :

- Présider au bon fonctionnement du Bureau ;
- Signer les communiqués et les différents documents ;
- Représenter la personnalité morale du FIS ;
- Organiser la réception des rapports des départements et des sections ;

- Représenter le BEN devant le CCN ;
- Transmettre au CCN des rapports détaillés sur l'activité du BEN ;
- Cautionner les décisions du BEN ;
- Assurer le contrôle et le suivi des structures du BEN.

Article 45 : Les missions du vice-président du BEN sont :

- Seconder le président dans ses tâches ;
- Remplacer le président dans ses fonctions lors d'empêchement par maladie, décès ou autres raisons. Le vice-président jouit des mêmes prérogatives que le président dans les conditions citées précédemment et en cas d'empêchement définitif par décès ou autre, il le remplace jusqu'au congrès extraordinaire, qui doit se tenir dans un délai maximum de 60 jours, afin de le confirmer en tant que président ou en désigner un autre.

Article 46 : Les missions du secrétaire général sont :

- Assurer la coordination entre les différentes structures du BEN ;
- Préparer l'établissement de l'ordre du jour ;
- Rédiger les comptes-rendus des réunions du BEN ;
- Présider le département des moyens logistiques, de la trésorerie et de l'archivage ;

- Veiller à la diffusion de l'information aux BEW et aux départements ;
- Assurer l'intérim du président et du vice-président lors d'empêchement temporaire à l'exercice de leur fonction.

SECTION 2 : LE FONCTIONNEMENT DU BEN

Article 47 : Le BEN se réunit en session ordinaire au moins une fois par mois et en session extraordinaire sur convocation du président ou de la majorité de ses membres.

Article 48 : Les décisions du BEN se prennent à la majorité et par bulletin secret pour tout vote concernant des personnes ; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Article 49 : La qualité de membre du BEN peut être gelée par décision du Président du FIS ou de la majorité des membres du CCN et son cas est alors soumis aux structures habilitées qui doivent suivre pour son éventuelle radiation la procédure définie par les présents statuts et détaillée au niveau du règlement intérieur ; les causes de radiation étant :

- une atteinte à l'un des principes du FIS ;
- un dépassement des prérogatives précisées dans les présents statuts ;
- une insuffisance ou défaillance dans l'accomplissement des tâches.

CHAPITRE III : PREROGATIVES ET FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES LOCALES

Article 50 : Les CCC et CCW ont les mêmes prérogatives que le CCN dans les limites territoriales correspondantes, commune et wilaya, mais les décisions du CCN sont contraignantes pour les CCW et celles du CCW pour les CCC en dépendant.

Article 51 : La composition des CCC et CCW ainsi que le mode d'élection de leurs membres sont définis au titre II des présents statuts. Ces conseils sont renouvelés au plus tard trois mois avant la tenue du congrès du FIS.

Article 52 : Le CCC élit le président du BEC qui propose ensuite à l'approbation du CCC des candidats aux postes de vice-président, secrétaire général et trésorier du BEC. En cas de refus par le CCC de l'un des membres proposés, le président est tenu d'en désigner un autre ou de présenter sa démission permettant l'organisation de l'élection d'un nouveau président pour le BEC.

Article 53 : Le CCW élit le président du BEW qui propose ensuite à l'approbation du CCW des candidats aux postes de vice-président, secrétaire général et trésorier du BEW. En cas de refus par le CCW de l'un des membres proposés, le président est tenu d'en désigner un autre ou de présenter sa démission permettant l'organisation de l'élection d'un nouveau président pour le BEW.

Article 54 : Le BEC est soumis aux décisions du BEW et a pour principales missions :

- Représenter le FIS au niveau de la commune et appliquer les directives du parti ;

- Transmettre au BEW des rapports détaillés sur ses activités ;
- Pourvoir le BEW en propositions, analyses et en ressources humaines et financières ;
- Installer des sections locales si le besoin s'en fait sentir ;
- Collecter les cotisations des membres, les dons et les mettre à la disposition du BEN selon les mécanismes définis par ce dernier ;
- Etablir un budget couvrant les activités au niveau de la commune et le proposer au CCC - ce budget ne devant pas dépasser le 1/3 de la somme collectée par le BEC - ;
- Proposer au CCC la liste des candidats aux élections communales.

Article 55 : Le BEW est soumis aux décisions du BEN et a pour principales missions :

- Représenter le FIS au niveau de la wilaya et appliquer les directives du parti ;
- Transmettre au BEN des rapports détaillés sur ses activités ;
- Pourvoir le BEN en propositions, analyses et en ressources humaines et financières ;
- Remettre les cotisations et dons collectés au BEN ;
- Etablir un budget couvrant les activités au niveau de son territoire et le proposer au CCW - ce budget ne devant pas dépasser le 1/4 de la somme collectée au niveau de la wilaya - ;

- Proposer au CCW la liste des candidats aux élections wilayales et au CCN la liste des candidats aux élections législatives.

Article 56 : Des Bureaux à l'Étranger (BEt) peuvent être constitués en dehors du territoire algérien par le BEN en se conformant à la législation en vigueur dans le pays hôte.

Article 57 : Le BEN nomme le président et le secrétaire général du BEt dans le pays concerné et définit leurs tâches.

CHAPITRE IV : LA COMMISSION D'ARBITRAGE

Article 58 : Le congrès nomme lors de ses sessions une commission composée d'au moins 5 personnes à qui il reviendra de trancher par une décision sans appel sur tout problème nécessitant un arbitrage.

Article 59 : La Commission d'Arbitrage veille au respect par tous les membres du FIS des principes, fondements et objectifs qui les ont réunis.

Article 60 : L'organisation et le fonctionnement de la Commission d'Arbitrage obéissent aux dispositions définies par le règlement intérieur.

TITRE IV : DES DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 61 : Les ressources financières du FIS se limitent aux cotisations de ses membres, aux dons et

legs ainsi qu'aux entrées dues à des activités non commerciales.

Article 62 : Le taux de la cotisation statutaire, obligatoire pour tous les membres, est défini par le règlement intérieur.

Article 63 : Le BEN propose un taux pour la cotisation des membres au CCN qui en délibère.

Article 64 : Le BEN propose au CCN les dépenses annuelles envisagées aussi bien pour le budget d'équipement que pour celui de fonctionnement et comprenant les rémunérations et aides financières remises aux responsables et aux salariés du FIS et le CCN en délibère.

Article 65 : Tous les membres du FIS amenés à occuper des fonctions de responsabilités officielles au sein du FIS ou en son nom, que ce soit au plan local ou national, sont tenus de déclarer leurs biens au début et à la fin de leur prise de poste. La responsabilité de la collecte de ces déclarations incombe au secrétaire général du Bureau Exécutif.

Article 66 : En cas de dissolution volontaire du FIS, ses biens seront légués, après avoir honoré les dettes, comme biens « habous » aux musulmans et la structure bénéficiaire sera définie par le CCN.

TITRE V : DES DISPOSITIONS GENERALES

CHAPITRE I : LES MODALITES D'AMENDEMENT DES STATUTS

Article 67 : Les statuts peuvent être amendés sur demande du BEN ou du 1/5 des membres du CCN selon les modalités définies à l'article 68.

Article 68 : Les propositions d'amendement aux statuts sont votées lors des assises d'un congrès à la majorité des congressistes réunis statutairement.

Article 69 : Les statuts sont mis en vigueur aussitôt votés.

CHAPITRE II : LA DISCIPLINE

Article 70 : Les Conseils Consultatifs à leurs trois niveaux peuvent geler la participation de tout membre occupant une fonction dans les structures du FIS, selon les prérogatives liées à leur niveau hiérarchique, par décision prise à la majorité. La qualité de membre ne pourra être perdue qu'après la décision sans appel de la Commission d'Arbitrage et entre-temps, sa cotisation statutaire restera obligatoire.

Les Conseils Consultatifs peuvent destituer provisoirement tout membre appartenant à un Conseil Consultatif ou à un bureau Exécutif, selon les prérogatives liées à leur niveau hiérarchique, par décision prise à la majorité des 2/3 en attendant de le présenter à la Commission d'Arbitrage avec les documents le concernant et son dossier dans un délai ne dépassant pas 90 jours à compter de la décision de destitution en ce qui concerne les structures nationales et 45 jours en ce qui concerne les structures wilayales et communales.

Article 71 : En cas d'extrême urgence, de gravité d'une situation ou de tout autre cas nécessitant l'interdiction à un membre d'exercer sa fonction en attendant la décision finale, le Conseil Consultatif concerné désigne une commission d'enquête ad hoc. Celle-ci entend toutes les parties et remet son rapport à la structure qui l'a nommée dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de sa constitution.

Article 72 : Le Conseil Consultatif concerné, après lecture du rapport d'enquête de la commission ad hoc, prend la décision de gel à la majorité simple ou de destitution à la majorité des 2/3.

Article 73 : Le membre dont la participation a été gelée peut faire appel auprès de la Commission d'Arbitrage dans un délai de 15 jours après réception de la décision et le membre destitué peut assurer sa propre défense ou se faire aider par tout autre membre du FIS.

Règlement intérieur du Front Islamique du Salut

TITRE I : DES DEPARTEMENTS DU BUREAU EXECUTIF NATIONAL

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Le département est chargé de l'exécution de la politique générale du Bureau exécutif national (BEN) dans le domaine dont il a la charge.

Article 2 : La direction de chaque département se compose au minimum d'un chef de département, de son adjoint et d'un secrétaire de département ; le chef de département peut ajouter d'autres membres en cas de besoin. La nomination du chef de département sur proposition par le président du BEN est soumise à l'approbation du Conseil consultatif national (CCN).

Article 3 : Tout chef de département est membre du BEN devant lequel il répond de son département. Le chef de département désigne son adjoint, le secrétaire du département et tout autre membre éventuel du bureau et ce parmi les adhérents du FIS.

Article 4 : Le chef de département révoque tout membre de son département qui a fait preuve de faiblesse ou de négligence dans l'exécution de ses tâches ou bien de manquement à ses devoirs ; ceci devant être consigné dans un rapport et remis au BEN.

Article 5 : Les départements sont tenus de remettre au BEN des rapports détaillés sur leurs activités tous les trimestres ou plus fréquemment en cas de nécessité et ce, en plus du rapport annuel.

Article 6 : Les départements peuvent se faire adjoindre des commissions spécialisées si besoin est pour la réalisation de leur programme d'activités ; ces

commissions devant être présidées par des membres de la direction du département.

Article 7 : Les fonctions du chef de département sont :

- Assurer la liaison entre le département et le BEN ;
- Organiser et présider aux réunions et activités du département ;
- Assumer la responsabilité morale du département auprès du BEN ;

Article 8 : Les fonctions de l'adjoint du chef de département :

- Aider le chef de département à accomplir ses tâches ;
- Remplacer le chef de département en cas d'absence ou de maladie.

Article 9 : La fonction du secrétaire de département est de présider à la gestion des archives du département et de toutes les affaires administratives.

CHAPITRE II : LE DEPARTEMENT CHARGE DE LA CONFORMITE AVEC LA LOI ISLAMIQUE

Article 10 : Les missions du département sont :

- Maintenir les activités du FIS dans le cadre des normes de la Loi islamique ;
- Elaborer des avis juridiques religieux lors d'événements imprévisibles ayant une relation avec les activités du FIS. Les avis prononcés

par le département sont exécutoires pour tous les membres du FIS mais ils peuvent faire l'objet d'un recours en cas de contestation et dans ce cas, le Conseil consultatif national désigne une commission d'arbitrage pour trancher la question ;

- Conscientiser et orienter sur le plan religieux la nation ;
- Etablir des relations de travail avec les organismes élaborant des avis juridiques religieux et les instituts islamiques du monde islamique afin d'assurer une coordination des activités et réactiver l'effort d'interprétation des jurisprudences.

Article 11 : Critères supplémentaires à remplir par le chef de ce département et son adjoint :

- Etre expert et d'une grande expérience dans le domaine des sciences religieuses ;
- Avoir une réputation et une droiture du niveau de cette responsabilité.

CHAPITRE III : LE DEPARTEMENT POLITIQUE

Article 12 : Les fonctions du département politique sont :

- Proposer une vision politique avec des programmes d'une grande efficacité et réalisables raisonnablement ;
- Diffuser les principes du FIS et expliquer ses objectifs ;

- Eclairer les membres et sympathisants ainsi que les organisations et personnalités intéressées au sujet des prises de position du FIS et de tout fait nouveau le concernant ;
- Rédiger un rapport après chaque action comportant une analyse sur les différentes attitudes politiques afin d'arriver à adopter une vision et des prises de position qui soient sages.

CHAPITRE IV : LE DEPARTEMENT CHARGE DE L'ORGANIQUE

Article 13 : Les fonctions du département chargé de l'organique sont :

- Agir en vue de fédérer les énergies agissantes et de supprimer toute inertie ou manque d'efficacité ;
- Veiller à resserrer les liens de confiance entre les membres actifs et à toujours rappeler à chacun d'eux leur devoir moral ;
- Organiser les rangs des membres du FIS par des moyens et des méthodes raisonnables ;
- Publier et diffuser les renseignements sur les structures du FIS ;
- Présider à l'organisation des réunions et rassemblements du FIS ;
- Etudier les demandes d'adhésion au FIS ;
- Assurer la coordination entre les différentes structures du FIS ;

- Assurer la liaison entre les différentes structures du FIS lors des élections nationales ou locales ;
- Mettre à jour les listes des adhérents du FIS, établir les cartes pour les membres et contrôler le versement des cotisations ;
- Gérer administrativement le personnel rattaché aux structures du FIS.

CHAPITRE V : LE DEPARTEMENT DE L'INFORMATION

Article 14 : Les fonctions du département sont :

- Elaboration et publication des études, journaux et revues ;
- Elaboration du moyen d'expression officiel du FIS ;
- Utilisation de tous les médias écrits et audio-visuels pour concrétiser les objectifs du FIS ;
- Etablir des contacts avec les responsables des médias de l'information ;
- Formation de cadres dans le domaine de l'information ;
- Présider à la gestion des sites du FIS sur le réseau Internet ;
- Proposition de conseils et aide aux membres du FIS sur le plan de l'information ;
- Constitution des archives audio-visuelles du FIS.

CHAPITRE VI : LE DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

Article 15 : Les fonctions du département sont :

- Etablir un réseau de relations politiques à l'étranger en vue de faire connaître le projet défendu par le FIS et d'obtenir un soutien international ;
- Nouer des relations de travail avec les organismes, partis et gouvernements étrangers ;
- Suivre avec attention et de manière continue les faits se déroulant sur la scène internationale et élaborer la politique étrangère du FIS.

CHAPITRE VII : LE DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DES DROITS DE L'HOMME

Article 16 : Le département des affaires sociales et des droits de l'homme s'attache à aider et secourir les nécessiteux, à propager au sein de la société les connaissances, la vertu et la bonne conduite ainsi qu'à veiller assidûment à la promotion et la défense des droits de l'homme sur la base des paroles divines : « Certes, Nous avons fait des enfants d'Adam des êtres dignes d'honneur et de respect » (Coran, 17:70).

Les fonctions du département sont:

- Distribuer les revenus de l'aumône légale et des dons aux ayants droit selon les critères de la Loi islamique ;

- Aider et secourir les victimes d'accidents et de sinistres ;
- Constituer des centres d'enseignement et des clubs sportifs et de loisirs pour les jeunes, les hommes et les femmes ;
- Organiser des campagnes d'assainissement au niveau des quartiers et d'amélioration du cadre de vie en général ;
- Susciter des relations d'amitié et de bonne entente entre les citoyens et promouvoir l'esprit de solidarité et de règlement à l'amiable des différends ;
- Soutenir les persécutés, les opprimés et les prisonniers politiques en Algérie et ailleurs ;
- Collaborer avec les organisations de défense des droits de l'homme ;
- Collaborer avec les organisations islamiques afin de faire connaître et adopter au niveau international la véritable vision islamique des droits de l'homme.

CHAPITRE VIII : LE DEPARTEMENT DES MOYENS LOGISTIQUES ET FINANCIERS

Article 17 : Les fonctions du département sont :

- Collecter et gérer les moyens matériels et financiers nécessaires aux activités du FIS ;
- Collecter les dons ;

- Etudier les budgets des départements et faire les remarques et propositions à ce sujet lors de la réunion du BEN ;
- Signer les chèques et documents financiers (ceux-ci sont signés conjointement par deux délégués à la signature désignés par le chef du département et approuvés par le BEN) ;
- Conserver la comptabilité du FIS ;
- Rédiger des rapports financiers mensuels et annuels à remettre au BEN.

CHAPITRE IX : LE DEPARTEMENT DES ETUDES ET ANALYSES

Article 18 : Les fonctions du département sont :

- Aider, conseiller et orienter sur le plan politique les responsables du FIS ;
- Leur fournir informations, livres, études et tous faits nouveaux ;
- Mettre à leur disposition l'expertise technique et l'expérience du terrain ;
- Recueillir les informations sur tout ce qui est en relation avec les activités du FIS et les consigner dans des rapports ;
- Assurer la formation continue dans les différents domaines d'activité des départements.

TITRE II : DES COMMISSIONS D'ARBITRAGE

Article 19 : Les membres qui enfreignent les dispositions des statuts ou du règlement intérieur, ceux qui par leur comportement ou leur discours font montre d'incompétence ou de négligence dans leur fonction et ceux qui ne sont pas à jour de leurs cotisations sans raison valable, s'exposent à des sanctions telles que définies dans le présent règlement intérieur. Mais ces moyens de coercition ne peuvent en aucune manière être utilisés par une structure ou un responsable pour faire taire les critiques ou éliminer des opposants.

Article 20 : Les Bureaux exécutifs et les Conseils consultatifs aux trois niveaux communal, wilayal et national peuvent, sur demande de l'un des membres de ces structures, prononcer des sanctions contre tout membre du FIS relevant de leur compétence territoriale selon la procédure définie ci-après.

Article 21 : Le Conseil consultatif concerné désigne, sur demande du Bureau exécutif, une commission d'arbitrage afin d'instruire l'affaire du membre accusé. Après enquête et confirmation de l'accusation, la commission propose au Conseil consultatif l'une des sanctions suivantes : blâme, destitution de sa fonction, gel de son adhésion au FIS ou exclusion du parti.

Article 22 : En cas de nécessité, telles des situations d'urgence ou lors d'accusations très graves, le Conseil consultatif ou le Bureau exécutif concernés peuvent prendre à l'encontre de l'accusé des décisions de gel de son adhésion au parti ou de sa fonction en son sein à la majorité des 2/3 en attendant de présenter les éléments de l'accusation à la commission d'arbitrage ad hoc dans un maximum de 90 jours après la décision de gel s'il s'agit d'un membre des structures

centrales et de 45 jours s'il s'agit d'un membre des structures locales.

Article 23 : La commission d'arbitrage est tenue d'entendre toutes les parties concernées et de remettre un rapport à la structure qui l'a constituée après une période maximale de 30 jours à dater de sa désignation.

Article 24 : La structure concernée détermine la sanction sur la base du rapport d'instruction et prend la décision à la majorité simple pour un blâme ou une amende et à la majorité des 2/3 pour une destitution ou une exclusion.

Article 25 : Le membre condamné peut faire appel de la décision auprès du Conseil consultatif national durant une période maximale de 15 jours à compter de sa prise de connaissance de celle-ci. Le membre condamné peut alors présenter sa défense lui même ou se faire aider par un autre choisi parmi les membres du FIS.

Article 26 : Après réception de l'appel contre la décision, le CCN constitue une nouvelle commission chargée de réinstruire le dossier et d'examiner les démarches suivies auparavant. La décision que sera amenée à prendre le CCN sur la base des travaux de cette nouvelle commission est sans appel. Les décisions du CCN sont prises à la majorité simple sauf pour l'exclusion qui requiert les 2/3 des voix.

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DU FIS CONCERNANT LA PERIODE EXTRAORDINAIRE ACTUELLE

Le congrès du « Martyr Abdelkader Hachani » tient ses assises à l'étranger en raison des circonstances que vit l'Algérie sous l'état de siège et l'oppression. Et en raison de ces circonstances particulières que vit aussi le FIS, le congrès a pris la décision de constituer des structures extraordinaires élues pour assurer la gestion des affaires du FIS jusqu'à la tenue du prochain congrès, si Dieu le veut, ou le retour du parti à une activité ordinaire, publique en Algérie.

Les données qui ont présidé à la constitution de ces structures sont :

- Le FIS vit une situation exceptionnelle engendrée par le putsch de janvier 1992 qui a entraîné l'interdiction de toute activité publique au nom du FIS à l'intérieur du pays ;
- La poursuite des activités du FIS exige une structure souple qui doit concilier l'utilisation des possibilités de déplacement et de liberté d'action relative existant à l'étranger avec la nécessité impérieuse d'accorder la prééminence à l'intérieur et plus particulièrement au rôle des cheikhs Abbassi et Benhadj.

Cette annexe définit les prérogatives et modes de fonctionnement des structures issues du congrès « Martyr Abdelkader Hachani ».

TITRE I : DESCRIPTION DES STRUCTURES

Article 1 : Les structures issues du congrès « Martyr Abdelkader Hachani » sont destinées à encadrer le FIS dans son ensemble.

Article 2 : Le congrès « Martyr Abdelkader Hachani » décide de maintenir tout responsable au poste qu'il occupait au sein du FIS avant l'interdiction du parti par les putschistes sauf ceux qui ont occupé des postes politiques ou sécuritaires sous le régime mis en place après le putsch de 1992 et ceux qui se sont attaqués au FIS, dénigré son projet ou diffamé ses dirigeants. C'est au congrès qu'il revient d'établir la liste des concernés par cette exclusion.

Article 3 : Les responsables concernés par le maintien à leur poste sont les membres des Bureaux exécutifs communaux et de wilaya, les membres des Conseils consultatifs communaux et de wilaya et les membres du Conseil consultatif national ; quant au Bureau exécutif national, l'élection de ses membres suivra la tenue du congrès « Martyr Abdelkader Hachani ».

Article 4 : Le congrès élit 13 membres qui viendront compléter le CCN précédent (c.a.d. le CCN d'avant le putsch de janvier 1992) et c'est à chaque wilaya de l'intérieur du pays qu'il revient d'élire son représentant au sein du CCN en cas de vacance du poste.

Article 5 : Le CCN nouvellement constitué élit parmi ses membres un comité de trois membres dont la mission essentielle sera d'assurer la coordination entre les anciens et les nouveaux membres du CCN. Par ailleurs ce comité devra préparer l'élection du BEN par les membres du CCN durant une période ne dépassant pas un mois et demi à compter de la date de la tenue du congrès. Durant cette période le comité assumera la fonction de porte parole du FIS.

Article 6 : Le CCN élit le président du BEN ; et il est rappelé que lors de cette période extraordinaire le président du BEN ne sera pas considéré comme président du FIS tel que stipulé dans les statuts en vigueur dans les conditions ordinaires.

Article 7 : Le président du BEN propose la liste des membres du BEN au CCN pour approbation. Les membres proposés doivent être membres du FIS.

Article 8 : Les départements proposés durant cette période extraordinaire sont : le département politique et des relations extérieures ; le département de l'information ; le département des affaires sociales ; le département chargé de l'organique et des projets. Le BEN étant habilité à proposer sur ce plan ce qu'il jugera adapté aux conditions extraordinaires.

TITRE II : PREROGATIVES DU CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL

Article 9 : Le CCN jouit de toutes les prérogatives attribuées par les statuts et détaillées par le règlement intérieur du FIS avec la prise en considération du fait qu'aucune démarche pour un arrangement avec le pouvoir en place en Algérie ne peut être entreprise sans la consultation de tous les membres du CCN et plus particulièrement les deux cheikhs emprisonnés.

TITRE III : PREROGATIVES DU BUREAU EXECUTIF NATIONAL

Article 10 : Le BEN jouit des prérogatives spécifiées dans les articles appliqués dans les conditions ordinaires sauf quelques unes réservées au président

du FIS comme la convocation d'un congrès extraordinaire du parti ou l'établissement de contacts avec le pouvoir en place sans en référer au préalable au CCN (quant à la conclusion de tout accord avec le régime, il nécessite la présence effective des deux cheikhs Madani Abbassi et Ali Benhadj).

Article 11 : Le BEN pourra prendre toutes les dispositions rendues nécessaires par cette étape exceptionnelle mais en veillant à rester attaché aux décisions du congrès, à se plier aux exigences du contrôle par le CCN et à consulter les deux cheikhs Madani Abbassi et Ali Benhadj à chaque fois que cela sera possible.

Article 12 : Le président du BEN peut désigner un porte parole officiel du FIS.

TITRE IV : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 13 : Le président du BEN soumet au CCN la liste des membres du bureau dans un délai maximal de un mois après son élection.

Article 14 : En cas de refus d'un membre proposé par le président du BEN par une majorité des 2/3 des membres du CCN, le président du BEN est tenu de proposer un autre ou de démissionner et le CCN devra alors élire un nouveau président du BEN.

Buts et méthodes du Front Islamique du Salut

Table des matières

1. Préambule	137
2. Présentation du FIS.....	140
3. Jalons dans l’histoire du FIS	141
4. Buts du FIS	142
5. Méthodes du FIS.....	143
6. Le FIS dans l’espace politique algérien.....	145
7. Ce que n’est pas le FIS	147
7.1. Le FIS est-il antidémocratique ?	147
7.2. Le FIS est-il anti-républicain ?.....	150
7.3. Le FIS est-il une organisation terroriste ?	150
7.4. Le FIS est-il un péril méditerranéen ?	151
7.5. Le FIS est-il misogyne ?	152
7.6. Le FIS est-il conservateur ?	153
7.7. Le FIS est-il contre la modernité ?	154
7.8. Le FIS est-il antinational ?	156
8. Valeurs et principes du FIS	157
9. Programme politique du FIS	162

1. Préambule

Le territoire algérien a constitué, depuis les temps les plus reculés, un carrefour de civilisations provenant aussi bien de l'Afrique du Nord que du sud-ouest de l'Asie et de l'Europe Occidentale. Quant à ses habitants, des Berbères, connus pour leur capacité à opposer une résistance héroïque pour préserver leur liberté et repousser toute invasion du pays — à tel point qu'ils ont été appelés imazighen, al-amazigh, les libres — ils ont entretenu des échanges féconds avec les civilisations qu'ils ont côtoyées. Ainsi, tout en conservant leurs valeurs ancestrales faites de liberté, de fierté, d'honneur, de défense de tout ce qui nécessite protection, d'entraide dans l'adversité et de recours à l'arbitrage par les sages de la communauté, ils se sont ouverts aux cultures véhiculées par les civilisations avec lesquelles ils ont interagit.

L'expansion de l'Islam aux terres maghrébines, dont l'Algérie en leur centre, s'est faite dès l'époque des compagnons du Prophète (ps) et de leurs disciples. Les populations de ces régions ont spontanément embrassé l'Islam par la grâce de Dieu. Leur grande bravoure s'est alors dédiée au combat dans Sa voie, et elles ont eu l'honneur et le privilège de participer à la diffusion de Son message. Leurs soldats ont alors franchi la Méditerranée et ont porté de l'Islam à l'Europe. La langue arabe, langue de révélation et de civilisation, a été adoptée par ces contrées ouvertes à l'Islam et s'est naturellement répandue, et ce d'autant plus facilement que, d'une part, les Berbères avaient déjà tissé des liens historiques avec les cultures de l'Orient et, d'autre part, cette langue n'a pas obstrué l'amazighe dans ses différents dialectes, et lui a laissé la place qui lui revient en tant que langue parlée, écrite et moyen de conservation du meilleur de son patrimoine millénaire.

Aussi, les populations amazighes maghrébines au passé prestigieux ont fraternisé sur la base de la foi avec les messagers de la Révélation, des Arabes musulmans. Ils ont communié ensemble dans des valeurs partagées, innées ou acquises tout au long de leur histoire respective, et que l'islam a renforcées en enracinement et en honorabilité. En effet, et les messagers de l'islam et leurs hôtes amazighs se distinguaient par des caractéristiques semblables telles le refus de l'injustice, la sauvegarde de l'honneur, le soutien mutuel contre l'agresseur, la défense à mort de tout ce qui nécessite protection, et l'offre généreuse de leurs biens et de leur sang. Ainsi, les deux communautés fusionneront pour porter le message révélé, réaliser de glorieux exploits et participer à l'essor civilisationnel. Cette union historique s'exprime clairement dans la nature réelle du généreux peuple algérien musulman, une nature demeurée inaltérée tout au long des générations.

Puis ce peuple uni et adorateur de l'Unique a laissé sur le sol merveilleux de son pays les empruntes de ses glorieux et mémorables faits historiques et, à l'instar d'autres peuples musulmans, il a rayonné sur le monde au plan civilisationnel et culturel par des œuvres islamiques en langue arabe dont le mérite revient autant aux amazighs qu'aux premiers messagers de l'islam.

L'unité de ce peuple a donc été construite sur des bases solides durables et de puissants liens indéfectibles. Cela a été une unité fondée sur le message divin, une unité historique, civilisationnelle et culturelle dont les dimensions islamique, arabe et amazighe s'accordent et font synthèse sans antagonisme aucun. En effet, le peuple algérien n'a pas connu de dichotomie entre, d'un côté, sa religion et, de l'autre, son nationalisme et son patriotisme, une séparation que ses adversaires ont tentée de lui inoculer comme ils l'ont fait pour affaiblir beaucoup de peuples musulmans voisins.

Sur les terres de ce pays bien gardé, jamais, depuis plus de quatorze siècles, un Etat n'a pu s'établir sans qu'il ne sauvegarde l'islam et ne respecte la volonté de la nation à ne se laisser gouverner que selon les préceptes de sa religion, sauf sous la contrainte violente et par la spoliation, auxquels cas notre vaillant peuple organisait une résistance qui ne cessait qu'avec le rétablissement de la situation.

Certes, avant l'occupation française et son agression militaire et culturelle, l'Algérie faisait partie intégrante de la communauté islamique et l'envahisseur français a tenté de la séparer des pays islamiques et de l'éloigner de sa communauté. Mais durant toutes ces menées de l'occupant le peuple algérien a opposé une résistance farouche afin de préserver son existence et son identité en tant que peuple musulman. Il a lutté contre l'agression culturelle et idéologique, ce qui a enrichi l'histoire de la communauté islamique de productions culturelles d'un haut niveau civilisationnel. Il n'a cessé de mener des révoltes héroïques sous l'étendard du « jihad » contre l'occupant jusqu'à leur couronnement par la glorieuse révolution de libération qui a mis fin au colonialisme français en Algérie, et dans de nombreux autres pays. Cette révolution avait déclaré dans sa proclamation du 1^{er} novembre 1954, lors du déclenchement de la lutte armée, ne déposer les armes que lorsque sera édifié un « Etat algérien, démocratique, social et souverain dans le cadre des principes islamiques ».

Aussi, ce grand peuple est bien en mesure de restaurer sa liberté après son Etat, comme il est capable d'exercer sa souveraineté sur les tenants du pouvoir après avoir recouvré sa souveraineté territoriale, et d'établir une organisation du système politique et de la société au profit de toutes ses composantes, et ce dans le cadre de son attachement à sa religion, de l'accomplissement de sa mission divine, de la fidélité à son histoire et du développement de sa civilisation.

C'est dans ce contexte qu'est apparu le Front Islamique du Salut (FIS) comme une pierre angulaire historique dont la naissance a été favorisée par la disposition débordante de foi religieuse du peuple algérien, qui aspire fortement à vivre la grandeur de l'islam et l'équité de sa Loi. Vu que les méfaits de l'agression persistent encore, leurs marques sont très apparentes et leurs séquelles bien profondes, le FIS a été amené à inscrire dans son projet de concrétisation de la solution islamique, la lutte contre l'invasion culturelle par la promotion de l'authenticité islamique civilisatrice, et le combat contre l'agression idéologique par le développement de la pensée islamique authentique ainsi que par la réhabilitation de la méthodologie islamique, à commencer par sa terminologie, pour attaquer la catastrophe à sa source.

2. Présentation du FIS

Le FIS est un parti politique en continuité historique avec le mouvement islamique algérien et le mouvement nationaliste qui ont œuvré pour libérer l'Algérie du joug colonial et édifier un Etat indépendant, juste et s'appuyant sur les principes islamiques.

Le FIS considère que l'action politique fait partie intégrante de notre religion, et il estime que l'effort fourni pour gouverner un peuple selon la Loi de Dieu est une œuvre pie et un acte de dévotion. Dieu dit : « Dis : En vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Dieu, Seigneur de l'univers. A Lui nul associé ! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre. » (Coran, 6:162-163).

Le FIS est un parti politique qui, sans jamais prétendre avoir le monopole de l'islam, milite pour l'édification d'un Etat islamique, instrument entre les mains du peuple permettant d'organiser une vie

sociale basée sur les valeurs islamiques. Assurément, l'Etat islamique que le FIS vise à faire édifier sur la terre algérienne est un Etat de droit et de justice, un Etat indépendant, libre et souverain où le citoyen et le peuple jouissent pleinement de la liberté, un Etat appartenant à tout le peuple dans ses différentes composantes et veillant à la sauvegarde de ses droits, un Etat social à économie forte et crédible supportant la concurrence dans le cadre de la mondialisation actuelle de l'économie afin de pouvoir protéger les intérêts du peuple, un Etat qui participe activement aux efforts pour faire régner le droit et la justice dans les relations internationales.

Le FIS s'engage à œuvrer pour l'établissement d'un système politique civil, pluraliste et fondé sur le principe fondamental : la souveraineté suprême et absolue à Dieu, et le pouvoir au peuple.

3. Jalons dans l'histoire du FIS

Le FIS s'est constitué en mars 1989 après l'adoption de la nouvelle Constitution imposée par le soulèvement d'octobre 1988. Le gouvernement algérien l'a reconnu officiellement au début de septembre 1989. Depuis sa constitution, le FIS a eu pour Président Cheikh Madani Abassi et pour Vice-Président Cheikh Ali Benhadj.

Le FIS a participé aux premières élections locales libres qu'a connues l'Algérie, tenues le 12 juin 1990, et a remporté 853 communes sur 1539 et 32 wilayas sur 48. Il a aussi participé aux uniques élections législatives libres qu'a connues l'Algérie à ce jour, tenues le 26 décembre 1991, et il a remporté une victoire écrasante lors de ce scrutin annulé après le coup d'état militaire du 11 janvier 1992 qui a confisqué le choix du peuple.

Le pouvoir putschiste a pris la décision de dissoudre le FIS en mars 1992 mais le parti n'a pas reconnu

cette décision arbitraire prise par un pouvoir tyrannique et illégal. Le FIS a poursuivi ses activités malgré la guerre d'extermination menée contre lui par les putschistes, et ainsi, de l'avis de tous les observateurs, il continue de représenter le paramètre essentiel dans l'équation algérienne.

4. Buts du FIS

Parmi les buts essentiels du FIS :

- Agir, conformément au message divin civilisateur, pour le salut de la nation en suivant l'exemple de l'Envoyé de Dieu, sur lui Son salut, qui a été adressé comme expression de Sa miséricorde à l'ensemble des mondes et sauveur de l'humanité. Dieu dit : « Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. » (Coran, 3:103) ;
- Proposer une solution alternative globale aux problèmes ardues qui se posent sur les plans de l'idéologique, du politique, de l'économique et du social en se référant à l'Islam tel que révélé par le Coran et la Sounna et en prenant en compte les données de la vie réelle actuelle. Dieu dit : « Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous de Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous. » (Coran, 5:3). Le Prophète, sur lui Son Salut, a dit : « Tant que vous vous attacherez à ce que j'ai laissé à votre disposition, vous ne vous égarerez point après moi : le Livre de Dieu et ma Sounna. » ;
- Contribuer à renforcer l'unité de la nation avec sauvegarde des spécificités culturelles et coutumières que reconnaît la Loi divine.

Dieu dit : « Cette communauté, la vôtre, est une seule communauté, tandis que Je suis votre Seigneur. Craignez-Moi donc. » (Coran, 23:52). Le Prophète a dit : « Le croyant est pour le croyant comme une construction dont les éléments se soutiennent mutuellement. » ;

- Promouvoir le respect de l'être humain et la défense de ses droits légitimes. Dieu dit : « Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. » (Coran, 17:70) ;
- Transférer le pouvoir au peuple et consacrer le recours à la consultation. Dieu dit : « Et qui se consultent entre eux à propos de leurs affaires » (Coran, 42:38) ;
- Participer à l'édification d'un Etat de justice et d'équité. Dieu dit : « Certes, Dieu commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible l'injustice. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. » (Coran, 16:90).

5. Méthodes du FIS

La méthodologie de l'action politique du FIS se base sur :

- L'action pacifique et publique ;
- La pondération, la voie du juste milieu et une vision d'ensemble comme préconisé par les Paroles de Dieu : « Et c'est ainsi que Nous avons fait de vous une communauté du juste milieu » (Coran, 2:143), et enseigné par le Prophète, sur lui Son salut, à quelques-uns de ses compagnons : « Facilitez, ne compliquez pas ! Répandez les bonnes nouvelles,

n'effarouchez pas ! Recherchez l'entente entre vous, ne vous querellez pas ! » ;

- La modération dans l'usage de la revendication et de la lutte, sans pécher par excès ou par défaut, conformément aux Paroles de Dieu : « Et si Dieu ne repoussait pas les gens en opposant les uns aux autres, alors la terre serait certainement corrompue » (Coran, 2:251), tout comme à celles du Prophète, sur lui Son salut : « Il persistera toujours un groupe de ma communauté qui continuera à exprimer haut et fort la Vérité sans être gêné ni par ses adversaires ni par ceux qui l'ont lâché », ainsi qu'à celles de Omar Ibn Al-Khattab, que Dieu l'agrée : « Depuis quand vous a-t-il été permis d'asservir les gens alors qu'ils naissent libres ? » ;
- L'appel à la voie de Dieu en utilisant la meilleure des manières, et sans contrainte. Dieu dit : « Appelle à la voie de Dieu par la sagesse et la bonne exhortation. Et discute avec eux de la meilleure façon. Certes, c'est ton Seigneur qui sait le mieux qui s'égare de Sa voie et c'est Lui qui sait le mieux qui sont bien guidés. » (Coran, 16:125) ;
- Le fonctionnement interne sur la base des structures et de l'organisation rationnelle. Dieu dit : « Dis : Voici mon chemin, j'appelle à la voie de Dieu, moi et ceux qui me suivent, avec une maîtrise du sujet bien clairvoyante. » (Coran, 12:108) ;
- L'effort collectif et l'emploi judicieux de l'ensemble des efforts de la communauté pour prévenir l'individualisme, l'improvisation intempestive, le népotisme et la tentation de l'intérêt personnel. Dieu dit : « Entraidez-vous dans l'accomplissement

des bonnes œuvres et de la piété, et ne vous entraidez pas dans le péché et l'agression. » (Coran, 5:2) ;

- L'incitation à la participation active de la société au changement, l'encouragement de l'esprit d'initiative, et la mobilisation de l'intelligence, du génie créateur ainsi que toutes les bonnes volontés pour l'accomplissement des tâches politiques, économiques, culturelles ou civilisationnelles. Dieu dit : « Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable. » (Coran, 9:71).

6. Le FIS dans l'espace politique algérien

Le FIS a une identité distincte et une place décisive dans l'espace politique algérien.

Le FIS s'inscrit en continuité des mouvements de réforme islamique et de libération nationale. Il articule une vision musulmane de l'humanité et de son destin qui est le fondement de son programme politique visant à répondre aux aspirations du peuple algérien.

Le FIS est un parti politique de masse, structuré et régi par des statuts et un règlement interne, et influent aux niveaux national, régional et local. Ses dirigeants tels que Cheikh Madani Abbassi et Cheikh Ali Belhadj jouissent d'un grand capital de confiance et ses militants ont fait preuve d'un esprit de sacrifice et d'abnégation. Malgré les attaques d'ampleur génocidaire des putschistes à son encontre, le FIS se distingue par la continuité et la résistance de son leadership et de sa structure.

Le FIS se démarque par l'ampleur du soutien populaire dont il jouit. Lors des premières élections locales et régionales libres de l'Algérie, en juin 1990, le FIS a gagné 32 des 48 Assemblées Populaires de

Wilaya et 853 des 1539 Assemblées Populaires Communales. Lors du premier tour des premières élections législatives libres dans l'histoire de l'Algérie, en décembre 1991, le FIS a obtenu 188 sur 231 sièges alors qu'au deuxième tour il était en position favorable dans au moins 177 sièges des 199 restants.

Le FIS se particularise par la nature de son ancrage dans la société. Son électorat est aussi urbain que rural et se retrouve dans toutes les couches de la société. Il englobe ainsi aussi bien l'entrepreneur que le travailleur ou le chômeur, les universitaires que les artisans, les hommes que les femmes, les Amazighophones que les Arabophones, et les civils que les militaires.

Le FIS émerge aussi par la robustesse de son ancrage dans la société. Contrairement aux chaînes clientélistes militaro-civiles qui caractérisent le contact tenu entre certains partis clientélistes et la société, le FIS s'ancre dans la société non seulement par son engagement programmatique résolu pour les valeurs civilisationnelles du peuple algérien mais aussi par ses organisations de masse et sa conception participative et intégrative de l'activité politique. Le FIS a montré sa présence organisationnelle aux niveaux national, régional et local et a associé aussi bien des individus que des organisations syndicales, professionnelles, scientifiques, culturelles, estudiantines, d'éducation, féminines, religieuses, d'actions sociales, caritatives et sportives.

Contrairement à certains partis politiques qui ne sont que des véhicules électoraux pour leurs chefs ou des cartels collusoires clientélistes s'appuyant sur les militaires et prônant la guerre civile pour perpétuer leur pompage de la rente, le FIS a montré qu'il donne au rôle d'un parti plus que la fonction d'élire des candidats aux fonctions officielles. Le FIS s'est distingué par ses diverses fonctions d'articulateur d'alternative programmatique, de représentant de divers groupes sociaux dans le champ politique,

d'animateur de la société civile, de fournisseur de services publics et de créateur de canaux de masse pour la participation politique et l'intégration de la société.

7. Ce que n'est pas le FIS

7.1. Le FIS est-il antidémocratique ?

Une des principales critiques formulées à l'encontre du FIS (à l'instar de l'ensemble des mouvements islamistes) est d'être de nature antidémocratique. Cette critique provient souvent de malentendus à l'égard du modèle islamique de gouvernement et découle d'une incompréhension des concepts et des notions utilisés dans la théorie politique islamique.

Le FIS fait la distinction entre :

a) d'une part, le dogme démocratique attribuant la souveraineté suprême au peuple, ce qui est en conflit avec la croyance islamique qui réserve la souveraineté suprême et absolue exclusivement à Dieu, avec l'égalité de tous, gouvernants et gouvernés, dans leur soumission à Sa Loi qui doit être prééminente comme source de législation. Dieu dit : [Le pouvoir n'appartient qu'à Dieu. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite ; mais la plupart des gens ne savent pas.] (Coran, 12:40) Il dit aussi : [La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui.] (Coran, 7:54)

b) d'autre part, la pratique démocratique attribuant la source du pouvoir au peuple qui en délègue l'exercice à des représentants librement choisis, ce qui n'est pas en conflit avec l'Islam. En fait, ceci est ordonné par la loi islamique, et a été pratiqué par le Prophète (psll) de son vivant lorsqu'il avait demandé aux « Ansars » (les Médinois qui l'avaient soutenu), après l'acte d'allégeance de Akaba, d'élire douze

délégués pour les représenter dans les affaires publiques les concernant.

L'islam consacre l'ensemble des pré-requis moraux et légaux qui habilite l'attribution du qualificatif démocratique à toute forme de gouvernement, quelle que soit sa base idéologique ou sa configuration sociale ou économique.

1) L'islam reconnaît la valeur de chaque être humain, indépendamment de ses attributs et ne la subordonne à aucune condition préalable. Le Coran reconnaît l'Homme indépendamment de ses croyances et de son statut politique. Dieu dit : [Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, et leur avons attribué de bonnes choses comme nourriture.] (Coran, 17:70). Le Prophète (pssl) a dit : « Vous êtes tous issus d'Adam et Adam est créé de poussière. »

2) L'islam souligne la nécessité du droit, c'est-à-dire un ensemble de normes définies ou rationnelles pour réguler toutes les relations sociales. L'islam n'accommode pas l'arbitraire par un homme ou un groupe d'hommes, la base des décisions et des actions d'un Etat islamique étant la loi islamique (charia), c'est-à-dire un ensemble de règlements déduits du Coran et de la Tradition (sounna), et non le caprice ou la lubie individuels. La loi islamique est une des manifestations de la sagesse divine, qui régule tous les phénomènes dans l'univers, matériel ou spirituel, naturel ou social. Dieu dit : [Puis Nous t'avons mis sur la voie de l'Ordre [une religion claire et parfaite]. Suis-la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas.] (Coran, 45:18)

3) L'islam prône l'égalité de tous devant la loi, sans distinction de race, d'ethnie ou de classe. Le Prophète (pssl) a dit : « Les gens sont égaux comme les dents du peigne. »

4) L'Islam ordonne la justifiabilité des décisions de l'Etat sur la base du consentement populaire. Le Prophète (pssl) a dit : « Les croyants sont tenus à honorer les termes des contrats conclus, sauf s'il s'agit d'une condition qui rend licite une chose illicite ou qui rend illicite une chose licite. » L'Islam énonce aussi les principes de la consultation (choura), Dieu dit : [Et consulte-les à propos des affaires [publiques].] (Coran, 3:159), et de consensus (ijma), inférés du Coran et de la Tradition. Dieu dit : [Et quiconque fait scission d'avec le Messenger, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination !] (Coran, 4:115), et le Prophète (pssl) a dit : « Ma communauté ne se rassemble pas autour d'un égarement. » Ceci n'implique nullement l'opposition entre la volonté des musulmans et celle de leur Créateur. Dieu dit : [Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois que Dieu et Son messenger ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Dieu et à Son messenger, s'est égaré certes, d'un égarement évident.] (Coran, 33:36)

5) L'Islam assure un haut degré de tolérance, garantit le règne de la majorité dans le respect de la minorité, protège la liberté religieuse, interdit la contrainte religieuse, et prohibe l'injustice et l'oppression. Dieu dit : [Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement.] (Coran, 2:256)

Des notions telles que le respect de la dignité et des droits fondamentaux de la personne humaine, le respect des libertés fondamentales individuelles et collectives, la consultation, le suffrage, la séparation des pouvoirs, l'alternance, le multipartisme, l'opposition, la critique, le débat contradictoire, etc., dans le cadre de la Constitution, sont non seulement des principes tolérés et admis dans la gouvernance

islamique, mais ils représentent aussi des valeurs que chaque citoyen musulman a l'obligation de défendre et promouvoir.

7.2. Le FIS est-il anti-républicain et prône-t-il une théocratie ?

Le FIS ne peut accepter que s'érigent en intermédiaire, entre Dieu et les humains, une classe, caste ou autre clergé. Il refuse ainsi l'Etat théocratique car ce dernier impose au peuple, de facto, des « super-hommes » se substituant à, ou représentant, Dieu. En Islam personne ne peut prétendre au monopole de la représentativité de Dieu, et, encore moins, à prendre Sa place, pour la simple raison que c'est l'être humain qui est de façon générique le vice-gérant (khalifa) de Dieu sur terre. Dans la vision du FIS, la première épreuve à laquelle doit se soumettre un gouvernant musulman est celle de rendre des comptes. La comptabilité politique (al-mouhassaba) est un principe fondateur de la philosophie politique islamique.

Le FIS refuse également l'Etat laïc car ce dernier considère la composante islamique de l'Algérie comme accessoire et dénuée de rôle social, éducatif ou politique. Cette composante est primordiale et fondamentale. Elle fait partie de l'essence même du peuple algérien et du sens qu'il donne à son existence et à sa vocation historique.

Le type d'Etat que prône le FIS est donc un Etat républicain, respectueux à travers sa Constitution des valeurs prônées par l'Islam, et dont les gouvernants sont élus au suffrage universel.

7.3. Le FIS est-il une organisation terroriste ?

Le FIS, en tant que parti politique, a toujours œuvré pour la paix civile et le changement pacifique par la voie des urnes. Ceux qui accusent le FIS d'être un

groupement terroriste essayent manifestement de travestir la vérité. Jamais dans sa démarche, le FIS n'a eu recours à la violence pour imposer son programme. Bien au contraire, le FIS a subi la violence de ceux qui ont refusé et refusent toujours de respecter le choix du peuple.

Il convient cependant de comprendre que le FIS considère qu'il est du droit du peuple de s'opposer à la tyrannie et à l'injustice. Il s'agit là d'un droit reconnu par toutes les démocraties à leurs peuples. Par conséquent, ceux qui se dressent contre la volonté populaire et utilisent le monopole des moyens de coercition de l'Etat pour éliminer leurs adversaires politiques sont les seuls responsables de la violence.

7.4. Le FIS est-il un péril méditerranéen ?

C'est parce que la peur rend les hommes capables de croire au pire que la junte militaire algérienne continue de démoniser sans relâche le FIS. Les généraux putschistes continuent de diaboliser le FIS afin de légitimer le pouvoir qu'ils ont usurpé et pour justifier la répression génocidaire qu'ils ont perpétrée. Ces généraux barbarisent aussi le FIS et l'Islam afin d'exciter les peurs ataviques de l'Occident pour se projeter comme le dernier rempart contre le « déluge islamique », et obtenir ainsi le soutien des pays méditerranéens à leur aventure génocidaire. Comme explicité dans ses principes de relations extérieures, le FIS n'entretient aucune intention hostile envers ses voisins maghrébins ou méditerranéens. La source de la tension, de l'hostilité et des flux migratoires est, en fait, la clique de généraux génocides et corrompus, qui exclut l'écrasante majorité des Algériens de la citoyenneté, qui brutalise et paupérise la société, et ainsi prépare des volcans de colère, de haine, d'intolérance et de désespoir. Construire la stabilité régionale par le terrorisme d'Etat, sur les cadavres, les haillons et la dignité des Algérien(ne)s est une erreur grave et monumentale. Seule une Algérie qui fait

place à tous ses enfants et qui leur assure un minimum de vie décente sera à mesure d'apporter la stabilité à l'Algérie et à la région.

7.5. Le FIS est-il misogyne ?

Certains adversaires du FIS le décrivent comme étant l'ennemi de la femme. Il s'agit d'un cliché fabriqué par le régime militaire algérien, aux fins de démoniser le parti, et qui est véhiculé par les relais civils de ce régime, notamment une frange du mouvement féministe algérien instrumentalisée par les services algériens dans leur propagande anti-islamique.

Le FIS considère que les droits des femmes sont des droits islamiques et des droits humains.

Le FIS constate qu'il existe en Algérie un ensemble d'entraves – étrangères aux enseignements de l'Islam – qui empêchent l'accès et la participation active des femmes dans les domaines éducatif, social, culturel, économique, politique et religieux de la vie nationale.

Comme stipulé dans ses principes de droits et libertés, le FIS est résolu à mettre fin à ces entraves par l'implémentation d'une politique ferme, globale et graduelle d'émancipation de la femme algérienne dans le cadre des principes islamiques.

Le FIS entend, entre autres :

1) Assurer un accès égal des deux sexes à l'éducation ainsi que réduire la disparité sexuelle dans l'éducation primaire et diminuer l'analphabétisme féminin en particulier dans le cas des zones rurales et des femmes handicapées ;

2) Assurer un accès égal des deux sexes aux soins médicaux ainsi qu'établir des programmes de santé et des services médicaux sensibles aux besoins des femmes ;

3) Assurer un accès égal des deux sexes aux ressources économiques, éliminer la discrimination sexuelle dans le monde du travail, adopter des politiques économiques et sociales qui ne violentent pas le bien-être de la famille ainsi qu'éradiquer la pauvreté qui touche disproportionnellement les femmes ;

4) Promouvoir la participation des femmes dans la vie politique nationale et assurer leurs accès aux processus de prise de décision ainsi que promouvoir leur accès aux médias ;

5) Eliminer et prévenir les violences d'ordres politique, social ou domestique contre les femmes ;

6) Eliminer et prévenir le harcèlement sexuel des femmes dans tous les espaces publics et éradiquer le trafic sexuel des femmes et la prostitution ;

7) Procurer des ressources organisationnelles, humaines et financières pour le soutien psychologique et la réhabilitation des femmes victimes de violence et de trafic sexuel.

7.6. Le FIS est-il conservateur ?

Le FIS n'est pas conservateur, dans la mesure où le conservatisme est la suspicion dogmatique envers le changement et la tendance à préserver le statu quo, car il prône le changement qu'il conçoit comme graduel et intelligent des réalités politiques, économiques et sociales algériennes. Certes le FIS partage avec le conservatisme le pragmatisme et le scepticisme envers les théorisations politiques totalisantes abstraites ainsi que le respect des constantes identitaires. Mais le FIS se distingue du conservatisme du fait qu'il considère la propriété un dépôt (amana) de Dieu, qu'il n'est pas élitiste et qu'il croit à la participation et au bien-être de toute la société. L'Islam possède les normes capables d'intégrer et de réconcilier les divers groupes sociaux

et les intérêts pluriels et contradictoires qui existent dans la société.

7.7. Le FIS est-il contre la modernité ?

La propagande des putschistes et de leurs supplétifs éradicateurs traite le FIS de parti réactionnaire, obscurantiste et rétrograde qui est incompatible avec les exigences du siècle.

En vérité, le FIS n'est ni un mouvement de rejet de la modernité, ni un parti qui prône la recréation des conditions historiques du monde médiéval ou du monde arabe tel qu'il existait depuis un millénaire. Mais, contrairement aux modernistes superficiels qui l'anathémisent, le FIS n'est ni un mouvement de rejet de la religion, ni un parti qui prône la reproduction systématique et non critique des conditions historiques de l'Europe en Algérie. Le FIS ne confond ni l'Islam avec le passéisme, ni la modernisation avec l'occidentalisation, c'est-à-dire qu'il ne préconise ni l'imitation aveugle du passé, ni la singerie de l'Occident.

Le principe directeur du FIS dans le traitement des questions de politique, de civilisation et de culture est l'examen et l'évaluation par rapport aux normes de l'Islam (Coran et Sounna), qui comprennent, entre autres, la modération et le juste milieu entre les extrêmes.

Contrairement aux misonéistes qui sont aveugles aux bienfaits de la modernité et qui contrastent le meilleur du passé au pire de la modernité, le FIS considère que la modernisation a eu des apports positifs à l'humanité, comme, par exemple, la déprivatisation du pouvoir politique, un plus grand respect de l'individu, la généralisation de l'alphabétisation et de l'accès aux soins, l'amélioration des conditions de vie, de santé, de transport et de communication, et les progrès énormes dans les sciences et la pensée humaine.

Mais, contrairement aux modernistes qui sont aveugles aux défauts de la modernité et qui contrastent le meilleur de la modernité au pire du passé, le FIS considère que la modernisation a aussi été nuisible à l'humanité, comme, par exemple, l'amplification de la puissance répressive, intrusive et de contrôle de l'Etat, l'individualisme et l'affaiblissement de la famille et de la communauté, le culte du profit et de la croissance aveugle, la dégradation des valeurs morales et la permissivité, la destruction de la nature, le scientisme, et, surtout, l'oubli de Dieu et une crise spirituelle profonde.

En vertu du principe de l'acceptation et du rejet des idées et des pratiques sur la base de la conformité au Coran et à la Sounna, le FIS ne sacralise pas, et ne diabolise pas, ce qui est moderne car il est moderne. Sur cette même base, le FIS n'idolâtre pas, et ne démonise pas, ce qui est traditionnel car il relève du passé.

Le FIS se distingue des modernistes, qui sont aveugles aux bienfaits des sociétés traditionnelles, dans la mesure où il considère que ces sociétés ont des aspects positifs tels que l'existence d'une vision du monde intégrée et centrée sur la religion, l'articulation de la relation entre l'homme et la nature et celle entre l'homme et les autres hommes autour de la relation de l'homme avec Dieu, et l'importance de la famille et de la communauté, etc.

Mais le FIS se démarque aussi des immobilistes, qui sont aveugles aux méfaits des sociétés traditionnelles, dans la mesure où il considère que ces sociétés ont subi les effets néfastes tels que le caprice, la répression, et la corruption des sultans après le renversement du Califat bien guidé (alkhilafa errachida), ainsi que la monarchie héréditaire, le féodalisme, le despotisme, l'oppression et la cruauté qui ont caractérisé les régimes au pouvoir privatisé qui ont brimé ces sociétés.

Le retour aux sources, le retour au Coran et à la Sounna, le FIS, à l'instar des réformistes (moujadidine) tels que Al Afghani, Abdou, Iqbal et Ibn Badis, ne le considère pas comme une rétrogression mais comme un nouveau départ, et comme le recouvrement du dynamisme créateur de l'islam des premiers âges.

Le retour aux sources n'est pas une imitation paresseuse du passé mais un effort et un programme gigantesques pour comprendre les états et les transformations actuels des sociétés musulmanes et, sur la base de la guidance coranique et prophétique, les orienter de façon à vivre authentiquement la soumission à Allah dans le monde contemporain.

Pour le FIS, le retour aux sources est une réponse à l'appel d'Allah pour résoudre les problèmes de notre temps. C'est un effort d'intégration de la modernité aux finalités divines et humaines de l'islam.

7.8. Le FIS est-il antinational ?

Dans une quête désespérée de couper le FIS de sa large base populaire et afin de légitimer sa mainmise sur l'Etat et surtout justifier sa répression génocidaire, la junte, en espérant caresser la fibre patriotique des Algériens, ne s'est pas ménagée à présenter le FIS sous le visage d'un mouvement anti-national, traître à la nation qui œuvrerait contre les intérêts suprêmes de la nation à la solde de puissances étrangères.

Mais il suffit d'une simple lecture du projet du FIS, ainsi que du parcours de ses dirigeants, pour se rendre compte que ceci est pure affabulation, et qu'un parti avec une adhésion populaire aussi massive que celle dont jouit le FIS ne saurait être un mouvement anti-national.

En effet, le projet civilisationnel du FIS s'inscrit naturellement dans la continuité du long combat du peuple algérien contre le colonialisme français et vise,

de ce fait, à restaurer pleinement la souveraineté nationale après le recouvrement de la souveraineté territoriale par le mouvement de libération. Le FIS est ainsi déterminé à restaurer en particulier la liberté de décision politique et économique de l'Etat algérien, et à œuvrer pleinement pour s'affranchir définitivement de la tutelle française qui s'exerce à travers une poignée d'anciens officiers de l'armée française secondés par une minorité idéologique.

L'ancrage nationaliste du FIS s'exprime aussi dans son combat, dénué de tout opportunisme ou intérêt partisan, pour la promotion des trois éléments constitutifs de l'identité nationale, à savoir l'Islam, l'arabité et l'amazighité.

Cet ancrage s'exprime également à travers le parcours militant des dirigeants du FIS. Si parmi les plus âgés d'entre eux se trouvent des pionniers dans la lutte de libération nationale, la plupart des plus jeunes sont des enfants de martyrs (chouhada).

Enfin, et contrairement à la propagande de la junte, le FIS n'a jamais reçu une quelconque aide, fut-elle intérieure ou extérieure, autre que celle de ses partisans et sympathisants, ce qui est l'opposé du cas des putschistes qui ont bénéficié de soutiens multiformes importants des ennemis historiques de l'Algérie et de l'Islam.

8. Valeurs et principes du FIS

Le FIS réaffirme son attachement aux valeurs et principes qui s'inspirent des préceptes islamiques et de la Déclaration du 1er novembre 1954 :

1. le droit du peuple algérien à établir un Etat souverain et indépendant dans le cadre des principes de l'Islam ;

2. le droit du peuple à œuvrer pour consacrer l'Islam comme religion de l'Etat et à lutter contre toute

les formes perverses de l'Etat qu'il s'agisse d'un Etat policier, théocratique ou laïque ;

3. le droit du peuple à choisir librement les institutions auxquelles il délègue le pouvoir, et à élire les hommes et les femmes qui le représentent et gouvernent. Il est la seule source de légitimité et le seul à pouvoir remettre en cause les institutions et destituer les élus ;

4. l'institution militaire ne peut se substituer au peuple et prétendre être l'arbitre ou le juge de la validité d'un choix politique ;

5. le respect de l'alternance politique et la consécration du multipartisme dans le cadre de la constitution et des constantes de la nation ;

6. le rejet de la violence pour accéder ou se maintenir au pouvoir ;

7. l'institution militaire ne peut recourir à l'application de la coercition contre des Algériens pour des motifs politiques ;

8. l'égalité de tous devant la loi sans distinction de couleur, de race, de langue, de sexe, de statut social ou d'opinion politique ou autre ;

9. la garantie des libertés fondamentales, individuelles et collectives, dans le cadre de la constitution et des constantes de la nation ;

10. l'inviolabilité de l'honneur, de la sécurité, de la vie, de la propriété, des droits, et de la vie privée des citoyens ;

11. le respect et la promotion de la dignité humaine et des droits fondamentaux de la personne ;

12. le droit du peuple à la justice sociale qui garantit une vie digne et décente (travail, nourriture, vêtements, logement, soins et hygiène) ;

13. le droit du peuple à l'éducation ; la lutte contre l'analphabétisme ;

14. le droit de tous à l'émancipation politique, sociale, économique, culturelle et intellectuelle et à l'épanouissement dans le cadre sain des valeurs de l'Islam ;

15. le respect et la promotion des valeurs morales basées sur la foi et la piété et la lutte contre toutes les formes de corruption ;

16. le droit du peuple à l'accès à l'activité et l'expression culturelles ; la promotion et la revivification des éléments constitutifs de la personnalité algérienne à savoir l'Islam, ainsi que l'arabité et l'amazighité, sans exclusion ni marginalisation ;

17. la promotion de l'enseignement et de l'esprit de recherche et d'innovation dans les sciences, la technologie, la culture ainsi que les sciences islamiques ;

18. le respect et la promotion des principes de l'équité, de la liberté d'entreprise, de la rationalité scientifique, de l'équilibre, de la dignité humaine et de la probité dans l'ordre et les activités économiques et financières ;

19. la promotion des auto-suffisances stratégiques et l'élimination des formes graves de dépendance économique externes de l'Algérie ;

20. le peuple est le mandataire (moustakhlaf) des ressources naturelles et de toutes les sources d'énergie, qui sont un dépôt (amana) de Dieu, et l'Etat a le devoir d'en assurer la bonne exploitation et gestion ;

21. la garantie de la propriété privée légitimement acquise ;

22. la coexistence entre les secteurs publics, privés et mixtes de l'économie ;

23. l'équilibre et la complémentarité dans les développements économiques régionaux ;

24. la préservation de l'environnement dans le développement économique ;

25. la lutte contre la pauvreté et le chômage sur la base d'un programme spécial d'actions nationales et internationales ;

26. la transparence dans les activités économiques et financières ; la confiscation, sur la base de preuves discutées contradictoirement lors de procédures judiciaires, des richesses et des biens acquis illicitement et leurs versements à leurs propriétaires légitimes ou à défaut au trésor public ; le rapatriement des richesses nationales usurpées ; la lutte multidimensionnelle contre les corruptions et les déprédations ;

27. le refus de tout accord ou traité soumettant l'Algérie, son armée, ses ressources, son économie ou sa culture à une domination étrangère, dont le droit de réexaminer les traités, les conventions et les contrats, signés en particulier après le coup d'état du 11 janvier 1992, contraires aux intérêts économiques et sécuritaires du peuple algérien ;

28. la non-implication de l'institution militaire dans les affaires politiques et le retour de l'armée à ses attributions constitutionnelles de sauvegarde de l'unité et de l'intégrité du territoire national et de défense contre les menaces et les adversaires externes ;

29. la subordination de l'armée au pouvoir civil ; le droit du président à assumer de fait la fonction de Chef Suprême de toutes les forces armées.

30. la politique extérieure de l'Algérie doit être au service des intérêts suprêmes du peuple algérien et de l'Islam ;

31. la préservation de la souveraineté, non sélective et indivisible, de l'Etat et du peuple algérien ;

32. l'abstention d'exercer la domination étrangère et le refus de se soumettre à la domination étrangère ;

33. l'établissement de relations de bon voisinage et de coopération, dans le cadre du respect mutuel, avec les partenaires de l'Algérie ;

34. le respect des traités, pactes et conventions internationaux, à portée universelle, ratifiés par l'Algérie ;

35. la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ;

36. l'établissement d'un système d'organisation d'élections efficace, à l'épreuve des trucages ainsi que transparent et ouvert à l'observation et la vérification nationale et internationale ;

37. le droit d'établir une commission de l'assemblée nationale chargée de scruter et contrôler le budget, les doctrines militaires, les choix stratégiques, l'importation des armes ainsi que la politique de formation de l'armée ;

38. le droit d'établir une commission de l'assemblée nationale chargée de scruter et contrôler les activités du DRS et du DRE, en particulier leurs relations avec les responsables politiques et parapolitiques nationaux et étrangers ;

39. la décentralisation des pouvoirs avec le renforcement des pouvoirs locaux (wilaya, daïra et commune) ;

40. la réforme de l'administration de l'Etat à tout les niveaux dont la lutte contre les pesanteurs bureaucratiques, les brimades des citoyens, la corruption, le népotisme et l'incompétence ;

41. la restauration de l'indépendance de la justice, et la moralisation de la profession judiciaire dont la radiation et la poursuite judiciaire des magistrats qui se sont rendus complices de violations graves des droits de l'homme;

42. le droit algérien doit être d'abord et avant tout l'émanation des éléments constitutifs de la personnalité algérienne, il doit notamment respecter les principes incontestés régissant le droit musulman ;

43. la réforme de la Sûreté Nationale ; révision de ses doctrines de sécurité, démilitarisation, et faire en sorte qu'elle soit au service du citoyen et non pas un instrument de répression.

9. Programme politique du FIS

Plusieurs groupes d'experts de travail ont initié des projets de révision du programme politique du FIS à la lumière des développements qu'a connus la société algérienne ces dernières années dans les domaines politique, économique et social.

Le travail de ces groupes d'experts a porté sur les axes prioritaires suivants :

1. Etat et gouvernance ;
2. Armée et défense ;
3. Justice ;
4. Sécurité nationale ;
5. Relations extérieures ;
6. Economie ;

7. Santé ;
8. Logement ;
9. Education ;
10. Société et famille ;
11. Jeunesse et sport ;
12. Culture ;
13. Communication ;
14. Enseignement supérieur et recherche ;
15. Aménagement du territoire et environnement ;
16. Infrastructure et ressources hydrauliques ;
17. Transport ;
18. Communauté algérienne à l'étranger.

Chaque groupe d'experts a pour mission de collecter toutes les données accessibles associées à son/ses axe(s) de travail, de faire une analyse de la situation, et de proposer une politique de réformes et des valeurs et des méthodes d'implémentation des réformes.

Le Bureau exécutif national devra désigner une « Commission Programme Politique » qui aura pour mission de coordonner et suivre le travail de ces groupes d'experts. Cette commission aura pour tâche de collecter les résultats des travaux des divers groupes d'experts et de soumettre au Bureau exécutif national un rapport de synthèse avec des recommandations précises qui serviront de base à l'élaboration d'une version actualisée du programme politique. Le programme politique devra être adopté par le Conseil consultatif national avant d'être rendu public.

**Plate-forme du FIS
pour le Salut de l'Algérie**

Table des matières

1. Préambule	169
2. Evaluation d'une décennie de lutte	172
2.1. Les origines du conflit	172
2.2. La junte et sa stratégie de la terreur.....	172
2.3. La résistance du FIS : 1991 – 2002	177
3. Buts et stratégies	181
3.1. Buts fondamentaux	181
3.1.1. Démantèlement du système de domination militaire de l'Algérie	181
3.1.2. Transfert du pouvoir au peuple.....	187
3.1.3. Restauration de la vérité, de la justice, de la paix et de la mémoire	188
3.2. Intensification de la lutte	196
3.2.1. Renforcer et unifier notre parti	198
3.2.2. Mobiliser le peuple et fédérer les autres forces nationales.....	198
3.2.3. Défendre le peuple.....	199
3.2.4. Acquérir le soutien international	200
3.3. Approche du FIS à la négociation	200
3.3.1. Evaluation des expériences précédentes...	201
3.3.2. Principes de négociation	210
3.3.3. Conditions de négociation	212
3.3.4. Période de transition	213
3.4. Approche du FIS à la médiation.....	214

1. Préambule

Depuis presque une décennie, l'Algérie continue d'éprouver des violations systématiques, graves et répétées des droits humains les plus fondamentaux, dont la répression sanguinaire des protestations populaires en Kabylie et dans l'Est Algérien et l'escalade en cours des massacres n'en sont que la manifestation dramatique la plus récente. L'Algérie continue de subir le grillage de son champ politique, la restriction des libertés, le trucage des élections, ainsi que le vasselage de l'Etat, des gouvernements, de la classe politique, de la société civile et des médias par la hiérarchie militaire. L'Algérie continue de souffrir la déprédation de son économie ainsi que la paupérisation, la hogra et l'exclusion de sa société.

La dite « concorde civile » n'en a jamais été une, dans n'importe quelle acception sérieuse du terme, et son échec est consommé. Tramée ténébreusement par un groupuscule de généraux adeptes de la solution militaire éradicatrice, elle n'a pas mis fin à la continuation des violations massives des droits les plus élémentaires de la base sociale du FIS et de sa direction, ciblées entre autres par les massacres et les assassinats, dont celui de Cheikh Abdelkader Hachani. Au lieu de mettre fin aux crises politique, économique et sociale, ces dernières se sont aggravées.

Lors du processus de réconciliation sud-africain, la justice a été troquée contre la vérité mais la dite concorde civile ne consacre ni la justice ni la vérité. Malgré une demande populaire très forte (et des appels internationaux) pour la constitution d'enquêtes expertes, indépendantes, souveraines et impartiales sur les violations gravissimes des droits humains depuis 1992 - afin de réhabiliter moralement les victimes, libérer les générations présentes et futures de la peur, de la haine et de la culpabilité et ainsi

réconcilier la nation – les éradicateurs militaires et leurs façades civiles restent sourds à cet impératif.

Une réconciliation nationale sérieuse et durable ne peut aboutir d'un processus qui privilégie le militaire sur le politique, le clanique sur l'institutionnel, le partiel sur le global, le secret sur le transparent, la violence sur la justice, l'occultation sur la vérité, l'amnésie sur la mémoire ainsi que l'arrogance sur la pénitence.

Une telle réconciliation ne peut encore moins découler d'un processus qui ignore les causes réelles du conflit.

C'est d'abord par le rappel de ces causes fondamentales du conflit que commence cette Plateforme pour le Salut de l'Algérie que nous, militants du Front Islamique du Salut, réunis à l'occasion du congrès « Abdelkader Hachani », avons adopté. Nous attirons l'attention de chaque Algérien et chaque Algérienne sur la nécessité de prendre conscience des causes profondes de la tragédie que vit notre pays.

Tenu à une étape décisive du combat politique du FIS pour mettre fin à la mainmise de l'oligarchie militaire sur l'Etat et la société, pour rendre la souveraineté au peuple et afin de reconstruire l'Algérie en une terre d'Islam où la paix, la justice, la liberté et la prospérité sont accessibles pour tous, notre congrès a également fait le point sur la décennie passée.

Cette plateforme consigne non seulement notre examen de la stratégie répressive de la junte militaire depuis le coup d'Etat de janvier 1992, mais aussi l'évaluation critique de notre mouvement et de l'orientation de son combat. Ses acquis y sont identifiés sans arrogance et ses erreurs et faiblesses y sont reconnues sans complaisance.

Informé par ces constats, averti par ces expériences et guidé par ses principes et sa vision, le FIS déclare dans la présente plateforme les trois buts fondamentaux qu'il s'est fixé pour sortir l'Algérie de la dégénérescence vers le salut :

- Le démantèlement du système de domination de l'Etat, du gouvernement, de la société et des richesses nationales par la hiérarchie de l'armée ;
- Le transfert réel du pouvoir au peuple ;
- La restauration de la vérité, de la justice, de la paix et de la mémoire.

Le FIS s'engage à atteindre ces buts par étapes, en les subdivisant en objectifs concrets, limités dans le temps, mesurables et clairement explicités dans cette plateforme.

Le FIS s'engage à intensifier son combat pour réaliser ces objectifs sur la base d'une stratégie globale fondée sur 4 piliers :

- Renforcer et unifier son parti ;
- Mobiliser le peuple et fédérer les forces politiques ;
- Défendre le peuple ;
- Acquérir le soutien international.

Estimant que la paix est un objectif stratégique dicté par des considérations islamiques afin d'éviter l'effusion du sang des enfants de l'Algérie, que toute démarche sincère visant à résoudre le conflit par une solution politique juste et globale doit être encouragée, et instruit par l'analyse critique faite par le congrès des expériences dites de dialogue et de négociation de la décennie passée, le FIS déclare dans la présente plateforme les principes et conditions de

négociation ainsi que les principes de médiation qu'il a adoptés.

2. Evaluation d'une décennie de lutte

2.1. Les origines du conflit

Le conflit algérien actuel est né du putsch perpétré par les généraux janviéristes contre le choix du peuple le 11 janvier 1992. Mais les origines du conflit remontent au lendemain de l'indépendance et sont liées essentiellement à :

- 1) L'aliénation de l'Islam et des principes du 1er novembre ainsi que la marginalisation de l'amazighité et l'obstruction de l'arabité ;
- 2) L'asservissement de l'Etat, des gouvernements et de la société par la hiérarchie militaire ;
- 3) La nature prétorienne et factionaliste de l'armée ;
- 4) La nature patrimonialiste, clientéliste et népotiste de l'administration de l'Etat ;
- 5) La dépendance économique externe chronique ;
- 6) La mauvaise gestion de l'économie et la corruption.

2.2. La junte et sa stratégie de la terreur

Comme leurs prédécesseurs coloniaux, tous les régimes qui se sont succédés depuis l'indépendance ont employé, à des degrés divers, la violence d'Etat et sa menace comme moyen de contrôle politique du peuple algérien. Si les massacres d'octobre 1988 et de juin 1991 ont en été des exacerbations momentanées, la production et la manipulation de la terreur d'Etat

depuis le putsch de janvier 1992 se sont inscrits dans la permanence.

Les généraux janviéristes sont, pour la plupart, des anciens tirailleurs de l'armée française, héritiers de son idéologie de contrôle interne et de sa doctrine militaire coloniale. La stratégie qu'ils ont adoptée pour recomposer par la terreur le champ politique est classique: la stratégie contre-insurrectionnelle.

Suite à l'annulation du second tour des élections législatives, l'arrestation des membres de la direction de notre parti, la campagne d'emprisonnement massif de nos cadres et militants ou leur déportation dans des camps de concentration, leur répression et harcèlement, ainsi que la dissolution administrative du FIS, un mouvement insurrectionnel armé, incluant divers groupes de citoyens (moudjahidine) spontanément formés à travers le territoire national, a commencé à se mobiliser pour résister à cette agression.

Afin de réaliser son projet d'éradication du FIS et du mouvement insurrectionnel né en réaction à l'agression, la junte militaire a concentré son programme criminel sur 3 axes stratégiques : 1) élimination physique et neutralisation des cadres et des militants du FIS et des moudjahidine, 2) contre-mobilisation de la population, 3) soutiens internationaux à l'éradication et isolement du FIS à l'échelle internationale.

Le harcèlement, le licenciement, l'intimidation, l'exil, l'emprisonnement politique, la torture, les assassinats ou exécutions sommaires, les disparitions ainsi que les opérations militaires ont été les principaux moyens que la junte putschiste a utilisés pour l'élimination physique et la neutralisation des cadres et des militants du FIS et des moudjahidine. La junte a par contre investi des sommes faramineuses dérobées au peuple pour préserver ses forces politiques et militaires.

La junte a poursuivi l'objectif stratégique de contre-mobiliser la population algérienne à travers un programme de destruction-construction. En plus de la dissolution administrative du FIS et la liquidation ou neutralisation de ses cadres et militants, la partie destruction de ce programme a impliqué la révocation des APC et des APW du FIS ainsi que l'abolition des organisations parapolitiques du FIS (Syndicat Islamique des Travailleurs, organisations professionnelles, estudiantines, féminines, sociales et caritatives, etc.). Les membres ou sympathisants influents du FIS dans l'administration publique, l'ANP, la police, la justice, les médias, les universités ou les syndicats ont aussi été neutralisés par le licenciement, l'intimidation, l'emprisonnement ou l'assassinat. La partie destruction de ce programme a donc ciblé toutes les forces capables de mobiliser la société autour du projet du FIS.

La partie construction de ce programme a tenté d'encadrer ou d'absorber l'électorat du FIS et sa base sociale dans des organisations politiques ou parapolitiques co-optées par les militaires. La création des DEC (délégation exécutive communale), la fabrication de nouveaux partis comme le RND, le gonflage de partis islamiques proches des généraux putschistes, et le renforcement de la cooptation militaire des organisations syndicales, professionnelles, estudiantines, culturelles, religieuses, féminines ou sociales relèvent toutes de la volonté de patrouiller la société et de la contre-mobiliser au sein des organismes politiques ou parapolitiques soumis à la volonté de ces généraux. Cette coalition multipartite a visé à prolonger la domination des militaires sous un nouveau camouflage.

Dans les zones sous-urbaines et rurales où les moudjahidine vivent en symbiose physique et politique avec la population, le programme de destruction-construction des généraux éradicateurs a visé à contre-mobiliser les population dans des contre-organisations paramilitaires (milices). La destruction

de cette symbiose, «priver le poisson d'eau» comme dit le général Nezzar, s'est effectuée par des campagnes appuyées de massacres perpétrés par différentes forces (escadrons de la mort, GIA affiliés à la DRS, forces spéciales et supplétifs paramilitaires). Suite aux massacres, les populations terrorisées, coupées des moudjahidine et polarisées par la propagande de la junte, ont été incitées à s'embrigader dans les contre-organisations paramilitaires contrôlées par les généraux génocides: les milices dites 'GLD' et 'patriotes'. C'est à travers ce programme de destruction et de terreur, réellement génocidaire par son ciblage, ampleur et intensité, que les généraux éradicateurs se sont appliqués à inverser la loyauté politique de segments importants de la base sociale du FIS pour en faire un bouclier du régime de 500 000 à 1 million de personnes.

Quant au troisième axe stratégique de la junte, à savoir la recherche de soutiens internationaux au projet éradicateur et la tentative d'isolement du FIS à l'échelle internationale, les généraux putschistes s'y sont appliqués en reniant les principes fondamentaux de la politique étrangère de l'Algérie, en bradant les intérêts sécuritaires et les ressources énergétiques du pays, en forgeant des alliances contre-nature avec les ennemis historiques de l'Algérie et de l'Islam, en barbarisant l'image l'Islam pour mieux se vendre au monde comme le dernier rempart contre la menace islamique. Les généraux génocides ont aussi employé des opérations spéciales, telles que les assassinats de prêtres et de nonnes et la campagne de bombes à Paris, pour galvaniser les opinions publiques chrétienne et musulmane du monde entier et les dresser contre le FIS et l'isoler à l'échelle internationale.

Nonobstant neuf années de guerre totale axée sur ces trois objectifs stratégiques, ces derniers restent inaccessibles malgré les gigantesques ressources

politiques, militaires et financiers englouties par la junte.

La tentative d'éradiquer physiquement et politiquement le FIS a certes affecté l'organisation de notre parti mais elle n'a aucunement entamé sa volonté ferme de réaliser ses objectifs légitimes. Le FIS reste une force politique incontournable car l'éradication, la désertion des uns ou la prévarication des autres ne peuvent en aucun cas entamer son capital de ressources spirituelles, humaines et organisationnelles qui sont inépuisables.

L'effort pour contre-mobiliser la société contre le FIS a aussi échoué car l'ordre que les généraux putschistes ont instauré par la terreur est frappé d'une illégitimité chronique. La décroissance continue de la participation électorale depuis 1992 le montre bien. La relégitimation de cet ordre reste impossible à cause de la désertion de l'administration par les cadres les plus intègres, des mascarades électorales criardes (présidentielles, législatives et locales) consacrant des hommes communément perçus comme suppôts des putschistes, de la généralisation de la corruption ainsi que de l'élimination de la classe moyenne et de la paupérisation galopante.

Sa relégitimation est aussi illusoire en raison de la violence de son acte fondateur et de la sale guerre – qui a eu des implications morales, psychologiques et politiques durables sur la population algérienne et l'opinion internationale – pour le maintenir. La divulgation de la guerre des clans militaires via les massacres et le coût énorme en vies humaines de la guerre ont profondément sapé la crédibilité nationale et internationale de l'armée, et ont même conféré la criminalité à sa hiérarchie.

Concernant le troisième axe stratégique, la junte a certes obtenu des soutiens internationaux en contrepartie de ses bradages. Mais l'Algérie a perdu son statut et son influence sur le plan international. La

diplomatie au service de la junte est tenue à distance comme la lèpre dans plusieurs pays et forum internationaux car un grand nombre d'acteurs internationaux la considère comme un paria international. Cet isolement se manifeste par l'absence d'investissement étranger sauf dans le secteur des hydrocarbures où la junte a cédé une partie importante de la souveraineté nationale.

2.3. La résistance du FIS : 1991 – 2002

L'islam interdit l'exercice de l'oppression avec la même force réprobative avec laquelle il prohibe la soumission à l'oppression. Le FIS considère que la résistance ferme qu'il a opposé aux agressions répétées de la junte est avant tout une obligation sacrée édictée par l'Islam. Dieu dit : [Et ne vous penchez pas vers les injustes : sinon le Feu vous atteindrait. Vous n'avez pas d'alliés en dehors de Dieu. Et vous ne serez pas secourus.] (Coran, 11:113). Le Prophète (psl) a dit : « Lorsque les gens voient les actes d'injustice et ne font rien pour y mettre fin, Dieu les inclut dans sa punition. »

Le FIS considère que la thèse selon laquelle il est à l'origine de la violence, et que la junte a propagé en Algérie et dans le monde, n'est que pur mensonge et calomnie. Bien au contraire, c'est le régime militaire qui a tout mis en œuvre pour transposer une confrontation politique pacifique sur le terrain de la violence. A titre de rappel, il convient de souligner les faits historiques suivants :

1) Les Cheikhs Madani Abassi et Ali Benhadj ont déclaré, pendant le meeting nocturne du 30 mai 1991, lors de la grève générale décrétée par le FIS : « Nous avons convenu de faire en sorte que toutes les formes de dépassement soient évitées ; les rassemblements et les manifestations ne doivent pas par conséquent aboutir à la violence. » Le quotidien Le Soir d'Algérie du 4 juin 1991 rapporte que « Abassi a invité ses

partisans à la non-violence et à refuser toute action subversive. »

2) Le 2 juillet 1991, deux jours après l'arrestation des leaders historiques du FIS, les responsables par intérim du FIS, Mohammed Saïd et Abdelkader Hachani, publiaient un communiqué stipulant notamment : « Nous nous engageons à rester fidèles à la ligne politique tracée par le FIS qui a fait sienne la voie pacifique pour asseoir son projet islamique, à l'ombre de la légalité, tant que les portes ne lui seront pas fermées. Dans le cas contraire, le régime endossera l'entière responsabilité des conséquences y afférent. »

3) Le FIS n'a pas cessé de rappeler à la raison les militaires putschistes, comme l'a si bien noté le martyr Abdelkader Hachani dans sa lettre du 19 janvier 1992 à l'ANP. Il a pu contenir la colère du peuple qui ne cessait de manifester son refus du coup d'État. Les manifestations et les marches populaires se multipliaient à travers le pays. La junte militaire choisit alors la répression à outrance : l'armée se mit à tirer sur les manifestants. Des centaines de morts furent recensés lors des événements sanglants d'Alger, de Batna et de Chlef. Les vendredis, censés être jours de prière et de recueillement, allaient devenir la scène d'une terrible répression. La junte les avait transformés en « Vendredis noirs » au mois de février 1992.

4) La dissolution du FIS par le tribunal administratif d'Alger, le 4 mars 1992, puis de ses 853 assemblées communales et 32 assemblées départementales, accompagnée d'arrestations et d'internement de dizaines de milliers de ses militants et sympathisants a conduit à la catastrophe. Le conflit armé était voulu et déclenché par la junte militaire.

Les militants et sympathisants du FIS qui ont été contraints de prendre les armes n'avaient manifestement pas d'autre alternative. Les putschistes

voulaient non seulement barrer violemment la route à leur projet de société mais également les éliminer physiquement. Il convient donc de faire la différence entre l'agresseur et l'agressé.

Le FIS ne peut dès lors que rendre hommage à tous ceux qui ont sincèrement défendu leurs droits, le plus souvent au prix de leurs propres vies. Il s'incline devant la mémoire de tous ceux qui ont fait sacrifice de leurs vies pour que vive l'Algérie libre et musulmane.

Le FIS, en tant que parti politique, a toujours œuvré pour la paix civile et le changement pacifique par la voie des urnes. Il n'est d'aucune manière à l'origine de la violence qui sévit en Algérie depuis le coup d'Etat de 1992.

Le FIS fait porter aux militaires putschistes l'entière responsabilité des événements tragiques qui ont endeuillé le peuple algérien et qui ont œuvré pour la dislocation de la société algérienne.

Ces vérités ont été à maintes reprises rappelées par le président et le vice-président du FIS, notamment dans la lettre adressée par cheikh Ali Benhadj, le 31 juillet 1999, à M. Bouteflika.

La décennie écoulée peut être divisée en deux périodes : celle de la tentative de réorganisation (1992-1995) et celle de la confusion organisationnelle (1996-2002). Ces phases ont été lourdes de conséquences. Elles ont conduit à la perte d'un grand nombre de cadres et de moudjahidine, à la confusion dans les rangs et à une certaine démobilisation des militants. Leurs séquelles persistent jusqu'à ce jour. La performance globale du FIS durant ces phases a souffert de carences et d'insuffisances notamment aux plans de la stratégie, de l'organisation, et du combat politiques.

Après tous les coups durs subis par le FIS et son étouffement à l'intérieur, et malgré les erreurs et les défaillances de ses représentants à l'extérieur, ce parti, purifié des agents intrus et des opportunistes, reste non seulement un symbole de résistance à la dictature militaire en Algérie, mais une réalité sociologique indéniable et un acteur politique toujours reconnu. En 2002, en évoquant la résolution du conflit algérien, l'ensemble de la classe politique et des médias algériens ne peuvent s'empêcher de mentionner le FIS ou d'y faire allusion. Par ailleurs, une bonne partie des citoyens qui croyaient au projet du FIS restent fidèles à ses idéaux. En outre, toute une nouvelle génération d'Algériennes et d'Algériens qui étaient des enfants dans les années 80 se trouve porteuse de la symbolique véhiculée par le FIS, comme l'ont montré certaines manifestations publiques qui ont eu lieu récemment dans le pays.

Plusieurs facteurs expliquent pourquoi le FIS a pu résister à tous les coups reçus :

1) La clarté du discours du FIS qui a mis le doigt sur les problèmes réels de l'Algérie et qui a exigé le retour à la souveraineté populaire, sans compromission ;

2) Le capital de confiance dont jouissent auprès des militants et de la population des dirigeants du FIS comme Abassi et Benhadj ;

3) La légitimité électorale du FIS qui a prouvé à deux reprises qu'il était ancré dans la société ; le refus de l'électorat du FIS de donner sa loyauté politique aux partis fabriqués ou cooptés par l'armée pour l'encadrer et l'absorber ;

4) Le lourd tribut payé par les militants du FIS et sa base sociale; ces sacrifices ont démasqué les cercles décisionnels de la tyrannie, du crime, de la corruption et de la trahison, ont dénudé les impostures au nom de la Nation, de la démocratie, de la modernité ou de

l'Islam, et ont insufflé et renouvelé dans la société le sens du devoir et la volonté de combattre la dictature et ses complices ;

5) Le courage et l'esprit de sacrifice et d'abnégation des militants qui ont bravé l'injustice et la tyrannie, et la vigilance de la base qui a toujours été un rempart contre les nombreuses manipulations et fourberies que n'a cessé de fomenter la junte.

3. Buts et stratégies

3.1. Buts fondamentaux

La lutte actuelle du Front Islamique du Salut vise trois buts fondamentaux :

- Le démantèlement du système de domination de l'Etat, du gouvernement, de la société et des richesses nationales par la hiérarchie de l'armée ;
- Le transfert réel du pouvoir au peuple ;
- La restauration de la vérité, de la justice, de la paix et de la mémoire.

Confiant du soutien de Dieu, conforté par la justesse de sa cause, le FIS conduira fermement et patiemment sa lutte jusqu'à la réalisation de ces buts.

Le FIS entend atteindre ces buts par étapes en les subdivisant en objectifs concrets, limités dans le temps et mesurables. Ces objectifs sont explicités dans les sections 3.1.1-3.1.3. Les options stratégiques pour les atteindre sont présentées dans les sections 3.2-3.4 qui suivent.

3.1.1. Objectifs visant le démantèlement du système de domination militaire de l'Algérie

1) Le dégradation et départ des généraux responsables du coup d'état de janvier 1992 ;

2) L'ouverture du champ devant les jeunes officiers intègres et compétents, non impliqués, ou impliqués sous la contrainte des ordres militaires, dans la guerre contre le peuple, pour prendre en charge l'institution militaire. Cette classe d'officiers qui a toujours refusé de s'impliquer dans le conflit politique et qui représente l'orientation de la majorité des effectifs de l'armée est la seule à pouvoir rétablir la confiance et regagner le respect du peuple envers cette institution issue du peuple et au service du peuple ;

3) L'établissement et l'application d'un nouveau code militaire basé sur des critères légaux, moraux et de doctrine en accord avec la constitution et les réformes nécessaires. Cette législation militaire devra, entre autre, inclure l'interdiction dans les usages aux officiers actifs ou à la retraite de participer, en tant que groupe, dans les sphères d'activité politique qui ne sont pas en relation directe avec les attributions constitutionnelles de l'armée, ou de se réunir, formellement ou informellement, pour prendre des décisions sur des sphères d'activité politique qui ne sont pas en relation directe avec ces attributions ;

4) L'établissement et la mise à exécution d'une législation fixant avec précision les structures, les rôles, les tâches, et les limites des services de renseignements militaires et civils. Cette législation devra circonscrire les renseignements militaires exclusivement aux affaires militaires, et devra institutionnaliser des mécanismes de contrôle efficace de l'assemblée nationale sur les tous les aspects de l'appareil de renseignement de l'Etat ;

5) L'organisation d'un débat national, impliquant toute la société ainsi que tous les membres de l'ANP, pour l'élaboration d'une nouvelle doctrine militaire établissant les principes fondamentaux régissant les relations entre les militaires et la société. Ces principes devront inclure :

- i. Le rôle de l'armée est la sauvegarde de l'unité et de l'intégrité du territoire national et la défense de sa souveraineté et indépendance contre les menaces et les adversaires externes ;
- ii. L'armée respecte la constitution globalement et dans le détail ;
- iii. L'armée admet que le peuple est le détenteur de la souveraineté ; l'armée respecte les changements politiques, économiques ou sociaux émanant de l'exercice de cette souveraineté ;
- iv. L'armée est subordonnée au pouvoir politique civil émanant d'élections organisées selon les procédures établies conformes à la constitution ;
- v. L'armée ne s'ingère dans les prérogatives des autorités civiles, notamment la nomination des ministres, des walis et des ambassadeurs ;
- vi. L'armée est apolitique ; elle ne s'implique pas dans la politique des partis et respecte toutes les formations politiques légalement constituées ; elle ne peut surveiller, contrôler ou persécuter toute force politique agissant dans le cadre de la loi ;
- vii. L'armée ne s'ingère pas dans les nominations des candidats à toutes les élections nationales et locales ; elle n'intervient pas dans la préparation et l'organisation des élections, et elle respecte les résultats des élections ;
- viii. Tout membre de l'ANP doit accepter les limites inhérentes à la préservation du

caractère apolitique de l'armée ; durant sa carrière ou son service, il ne peut être membre d'un parti politique ; il est libre d'exercer son droit de vote à toutes les élections mais il ne peut rendre ses préférences politiques publiques par un moyen ou un autre ;

- ix. Tout membre de l'ANP doit accepter les limites inhérentes à la préservation de l'intégrité de l'armée ; durant sa carrière ou son service, il ne peut user de son influence pour amasser illégalement des richesses, obtenir indûment un avantage quelconque et s'approprier des biens publics.

6) La réforme de l'instruction militaire. Elle sera axée sur les changements suivants :

- i. Les programmes de formation et d'instruction militaire devront être révisés pour inclure un enseignement efficace de la constitution, du nouveau code militaire, des éléments de doctrine des relations civil-militaires énumérés ci-dessus, ainsi que du rapport de la commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme depuis 1988 qui sera établie après le retour à la légitimité ;
- ii. L'inculcation de la discipline et de l'obéissance exclusivement dans le cadre de la loi et jamais en dehors d'elle ; comme dans les armées civilisées cette éducation devra inclure des entraînements à désobéir aux ordres hiérarchiques contraires à la loi, et ce dans divers types de contextes simples et ambigus ;

- iii. L'interdiction du blasphème contre Dieu et de l'injure de la religion ; l'enseignement et le respect du droit et de la moralité islamiques ; l'enseignement le respect des droits de la personne humaine tels que définis dans les conventions internationales signées par l'Algérie ;
- iv. L'inculcation d'un sens de l'honneur militaire et d'un esprit de corps consubstantiels au respect du droit et de la justice et au dévouement au service de la nation ;
- v. L'écartement de tous les officiers impliqués dans des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des massacres ou dans la la corruption de tous les postes d'instruction et d'enseignement ;
- vi. La dissolution de l'enseignement des doctrines, des stratégies et des tactiques de guerre contre-insurrectionnelle ;
- vii. La révision de la politique et des protocoles de formation à l'étranger, en particulier envers les écoles militaires étrangères ayant aidé à la répression du peuple.

7) L'abolition et la dispersion de toutes les forces spécialisées dans la guerre contre-insurrectionnelle ;

8) La réintégration des membres des forces de sécurité et de l'armée qui ont été arrêtés ou qui ont déserté pour objection de conscience à la répression ;

9) La participation de l'armée dans des initiatives ponctuelles de service au peuple algérien ou dans des opérations ponctuelles de maintien de paix internationale sous l'égide de l'OUA, l'OCI ou l'ONU

pour restaurer l'image de l'ANP auprès de chaque Algérien(ne) ;

10) La création d'un Observatoire national des relations civil-militaires, indépendant de l'assemblée nationale et de l'ANP, dont le mandat inclut l'observation et l'analyse de l'évolution des réformes de l'armée et de la transformation des relations civil-militaires ainsi que l'élaboration des recommandations appropriées. L'Observatoire publiera et disséminera régulièrement ses rapports jusqu'à ce que les relations civil-militaires en Algérie convergent et se stabilisent en conformité véritable et effective avec la constitution. L'Observatoire national chargera aussi des équipes pluridisciplinaires (incluant des membres de l'ANP, des anciens moudjahidine, des historiens, des politologues, des militants des droits de l'homme, des juristes, et des citoyens reconnus nationalement pour leur intégrité) afin de faire des études et des bilans sur l'histoire de l'ANP et des relations civil-militaires. Des sujets tels que l'histoire et le rôle des anciens officiers de l'armée française dans l'ANP ou l'histoire des services de renseignement militaire algériens et leurs rôles depuis la création du MALG devront recevoir la priorité en attention vue la préoccupation nationale les concernant.

Il est évident que des réformes analogues devront toucher les forces de la Sûreté Nationale.

Dans le cas de la gendarmerie, un corps de surveillance mi-civil, mi-militaire avec des pouvoirs civils, militaires et judiciaires, il s'agira de l'abolir graduellement. Cette institution inventée par Napoléon I et héritée de l'appareil d'Etat colonial, qui n'existe que dans les pays comme la France et ses anciennes colonies où l'Etat de droit est faible, constitue un instrument de surveillance et de patrouillage de la société pour le compte de la hiérarchie militaire. Elle brouille et fragmente les frontières qui devraient exister entre le militaire et le civil.

3.1.2. Objectifs visant le transfert du pouvoir au peuple

- 1) La levée de l'état d'urgence et l'abrogation du dispositif d'exception ;
- 2) La levée de toutes les restrictions sur les libertés fondamentales : d'expression, de déplacement et d'association ;
- 3) L'annulation de la décision de dissolution du FIS, pour lui permettre d'exercer pleinement et librement son activité politique ;
- 4) La reconnaissance du droit pour le FIS, ou d'autres partis, de revendiquer le projet islamique et de militer pour sa réalisation ;
- 5) L'ouverture du champ politique pour tous les partis afin d'exercer pleinement et librement leur activité politique;
- 6) L'ouverture du champ associatif et l'annulation des décisions d'interdiction et les mesures de harcèlement des associations caritatives, syndicales, éducatives et culturelles ;
- 7) L'ouverture du champ médiatique et la garantie des droits d'accès indépendant et impartial aux médias publics ;
- 8) La levée des mesures d'interdiction et de suspension des journaux, des écrits et des livres prises dans le cadre du dispositif d'exception ;
- 9) La réhabilitation et la reconnaissance de ceux qui ont eu le courage de prendre les armes pour résister à l'injustice et défendre le choix du peuple ;
- 10) La libération de tous les détenus politiques et d'opinion, y compris celles et ceux arrêtés arbitrairement dans le cadre de ce que le régime

militaire appelle la « lutte anti-terroriste », et l'annulation des jugements injustes prononcés à l'encontre de personnes non arrêtées ;

11) La garantie du droit et de la sécurité au retour en Algérie des exilés et réfugiés algériens.

Suivra alors une période de transition pour préparer le transfert du pouvoir au peuple par l'organisation d'élections présidentielles, législatives et locales libres et pluralistes (voir section 3.3.3 pour les détails).

3.1.3. Objectifs visant la restauration de la vérité, de la justice, de la paix et de la mémoire

Ces dix années de guerre ont causé des blessures profondes dans les individus et les familles et ont produit des déchirures graves dans la société. Rétablir l'unité nationale ainsi qu'une véritable réconciliation nationale seront des tâches longues et ardues. Elles seront d'autant plus aisées que les objectifs 3.1.1 et 3.1.2 sont réalisés et que les mesures de restauration de la vérité, de la justice, de la paix et de la mémoire indiquées ci-dessous sont appliquées.

3.1.3.1. Restauration de la vérité

i) Etablissement et délimitation claires des responsabilités dans les actes de violence et les violations graves des droits de la personne humaine depuis 1988 au moyen d'enquêtes indépendantes établies par des commissions souveraines et expertes ;

ii) Etablissement et délimitation claires des responsabilités dans les crimes économiques depuis le coup d'Etat de janvier 1992 au moyen d'enquêtes indépendantes établies par des commissions souveraines et expertes ;

iii) Publication et dissémination nationales et internationales des résultats des commissions d'enquêtes.

3.1.3.2. Restauration de la justice

i) Engagement des poursuites judiciaires, le jugement et la punition des commanditaires et auteurs de crimes imprescriptibles (par définition inamnistiables – crimes de guerre, crimes contre l'humanité et massacres génocidaux) devant les juridictions pénales nationales et internationales compétentes. Une attention particulière sera accordée aux degrés d'autorité et de responsabilité dans ces crimes, les poursuites prioritaires visant les responsables qui ont commandité et encouragé ces crimes.

ii) Engagement des poursuites judiciaires, le jugement et la punition des commanditaires et auteurs de crimes économiques devant les juridictions pénales nationales et internationales compétentes.

iii) Etablissement d'une commission comprenant des experts nationaux, connus pour leur intégrité morale et non impliqués dans la complicité judiciaire des violations des droits de l'homme, ainsi que des experts internationaux pour réformer le système de justice en particulier dans les domaines de l'indépendance de la justice et des juges, de la gouvernance judiciaire en général et de la transparence dans l'application des lois en particulier, de la profession judiciaire et de la formation judiciaire.

iv) Radiation et poursuite judiciaire des magistrats qui se sont rendus complices de violations graves des droits de l'homme ;

v) Abolition de tous les textes du code pénal à caractère de répression politique ;

vi) Institution d'un droit au *habeas data* pour faciliter aux citoyens l'accès aux informations détenues sur

eux, sous formes d'archives ou de fichiers écrits, audio-visuels ou électroniques, par les services de renseignements militaires. Les informations sur les vies politiques ou privées des citoyens doivent leur être rendues ou détruites.

vii) Institution dans le code pénal et le code militaire d'articles de loi pénalisant la collecte, l'archivage ou la dissimulation d'informations sur les individus, leurs affiliations ou opinions politiques, leurs militantismes syndical ou social ainsi que de tout autre type d'information sur leurs vies privées ;

viii) Réformes structurelles, législatives, judiciaires, de doctrine, et de formation des forces de la Sûreté Nationale.

3.1.3.3. Restauration de la paix

La démilitarisation de l'Etat et de la société sont essentiels pour un retour à la paix. Ce programme devra inclure :

- i. Le démantèlement du « Centre de Commandement de la Lutte Anti-Subversive » (CCLAS), du « Centre Principal d'Investigations Militaires » (CPMI) et des 6 « Centres Militaires d'Investigations » (CMI) qui lui sont rattachés, des « Régiments des Para-Commandos » (RPC), des « Régiments de Reconnaissance » (RR) et des « Bataillons de Police Militaire » (BPM), qui ont été impliqués dans la répression des civils et des militaires. Tous leurs officiers et soldats devront être désarmés et démobilisés.
- ii. Le démantèlement des unités d'analyse stratégique au sein de l'ANP, de l'INESG et des autres institutions de l'Etat qui se sont impliquées dans le service en conseil stratégique à la répression ;

- iii. Le démantèlement des appareils de renseignements clandestins ainsi que des unités clandestines (commandos spéciaux, escadrons de la mort, groupes armés de contre-guérilla, OJAL, OSRA etc.)
- iv. Les mesures de réformes structurelles, législatives, judiciaires, de doctrine, et de formation de l'ANP, du DRS comme indiqués en section 3.1.1 pour éliminer la domination de la société par l'armée ;
- v. Le désarmement et démobilisation des milices;
- vi. Le désarmement et démobilisation des moudjahidine;
- vii. La réduction de la visibilité de la présence militaire aux niveaux national et local ;
- viii. La confiscation, destruction et interdiction de la circulation et du trafic des armes au sein de la population.

3.1.3.4. Réhabilitation et compensation des victimes

- i) Restauration de la dignité des victimes, devant le peuple et le monde, par le président et le ministre de la défense reconnaissant les actes commis par l'ANP et les forces de sécurité, tels que décrits par un rapport national synthétisant les rapports des commissions d'enquêtes (voir 3.1.3.1), assumant la responsabilité pour ses actes, et demandant pardon pour ces actes ;
- ii) Déclaration solennelle de l'Assemblée Nationale réaffirmant la dignité et l'honneur des victimes et rétablissant la bonne réputation de leurs familles ;

- iii) Déclaration solennelle des ex-chefs de moudjahidine reconnaissant les actes commis par leurs forces contre les civils, tels que décrits par un rapport national synthétisant les rapports des commissions d'enquêtes (voir 3.1.3.1), assumant la responsabilité de leurs actes, et demandant pardon pour ces actes ;
- iv) Mise en place d'un programme national de réparation pour les victimes de violations de droits de l'homme et leurs familles ainsi que ceux qui ont été touchés par la confrontation armée ;
- v) Institution de lois qui légalisent ce programme national de réparation et qui définissent ses valeurs et principes généraux, sa structure, la durée de son application, ses critères de définition des bénéficiaires, ses méthodes d'identification des bénéficiaires, les mesures restitutives ou compensatoires morales, symboliques, matérielles, financières ou autres, ainsi que ses sources de financement ;
- vi) Mise en place d'un programme national d'assistance médicale, psychologique, sociale et légale aux survivants de graves violations des droits de la personne humaine et leurs familles (longs emprisonnements politiques, tortures, disparitions, viols, massacres). Les séquelles sont traumatiques et la réadaptation difficile dans ces cas. Les soutiens médical, psychologique, social et légal sont fondamentaux.

3.1.3.5. Restauration de la mémoire

La junte militaire a poursuivi une guerre multidimensionnelle contre la mémoire.

La mémoire historique, individuelle et collective, constitue un des fondements de l'identité nationale et

une source de validation sociale de la lutte et de la souffrance du peuple algérien pour vivre musulman, libre et digne. Elle est aussi une pierre angulaire pour consolider la paix et la réconciliation et prévenir la répétition de ce drame à l'avenir.

La restauration de la mémoire se réalisera à travers plusieurs objectifs dont :

a) La désignation d'une journée nationale de commémoration, et construction de monuments conformes à l'islam au niveau national et local ;

b) La désignation de rues, d'écoles, de lycées, d'universités, de mosquées, de bâtiments publics, etc. par des noms d'hommes, de femmes et d'événements qui

- inspirent vers le bien la collectivité nationale,
- incarnent la lutte pour l'islam, la justice, la dignité, et les droits de la personne humaine,
- témoignent pour la postérité de la souffrance et des atrocités diverses subies par notre peuple ;

c) La recherche des disparus. Tous les moyens humains, matériels, médiatiques, et légaux nécessaires devront être mobilisés pour identifier où se trouvent les disparus et, en case de mort, restituer les corps aux familles ;

d) La législation de lois qui stipulent que la déclaration d'absence pour cause d'enlèvement et de disparition est reconnue comme catégorie légale validant des fins de filiation, de succession, de réparation etc.

e) L'identification et la réfection des tombes étiquetées « X-Algérien » et anonymes et embellissement des « carrés terroristes » en cimetière ;

f) L'exhumation des corps enterrés dans des lieux clandestins ou secrets, ou dans des charniers, dans le

respect des rites islamiques, et leurs restitutions à leurs familles pour les enterrer dignement ou, le cas échéant, leurs enterrements dans des cimetières communaux de façon digne ; l'armée a clandestinement fait disparaître plusieurs milliers personnes (17 000 selon certaines sources) et les familles des disparus considèrent les exhumations comme une demande de justice ;

g) L'établissement d'une réglementation simple pour faciliter les procédures exhumations, étant donné la dimension énorme du phénomène de disparition et ses répercussions politiques, légales et sociales ;

h) La promotion et le soutien politique et financier des structures algériennes d'anthropologie médico-légale pour la recherche et l'identification des corps ; l'invitation d'ONG internationales d'anthropologie médico-légales pour aider dans la recherche et l'identification des corps ainsi que pour former un personnel algérien.

i) L'enseignement à l'école primaire et secondaire ainsi qu'à l'université du contenu des rapports des commissions d'enquête ; cet enseignement devra inclure en plus des faits essentiels, l'analyse des causes, du développement et des conséquences du conflit ;

j) L'établissement d'un Centre de Documentation National qui rassemblera les documents pertinents aux événements depuis 1988 avec une attention particulière aux documents relatant l'histoire « non-officielle » qui a été étouffée par les thuriféraires de l'histoire « officielle ».

k) L'établissement d'un Musée National spécialisé dans le témoignage sur les événements en Algérie depuis 1988 ;

l) La promotion de la recherche historique, sociologique, politique et sociale depuis 1988 jusqu'à

la cessation des hostilités pour neutraliser les tentatives de falsifications historiques.

3.1.3.6. Prévention des violations des droits de la personne humaine

i) Renforcement de l'Etat de droit tel qu'indiqué dans les sections précédentes ;

ii) Promotion du respect des droits de la personne humaine par l'enseignement et l'inculcation de ces droits au niveau des corps constitués, par l'enseignement à l'école, au lycée et à l'université des concepts et instruments légaux de ce droit, et des campagnes de sensibilisation nationales d'explication du droit de la personne humaine comme défini dans le droit islamique, le droit national et les conventions internationales signées par l'Algérie ;

iii) Encouragement des ONGs algériennes qui militent pour le respect des droits de la personne humaine ; facilitation du travail des ONG internationales des droits de l'homme en Algérie ;

iv) Création de spécialités et promotion de la recherche dans les droits humanitaires et pénaux internationaux, dans les droits humanitaires et pénaux nationaux comparés, dans le droit islamique de la personne humaine et pénal ; promotion de la formation à l'étranger dans ces spécialités dans d'autres traditions juridiques que celle de la France ;

v) Création d'une commission des droits de la personne humaine à l'assemblée nationale.

3.1.3.7. Prévention des conflits en Algérie

En plus de la violence politique de cette décennie, qui risque de se perpétuer si les causes structurelles profondes de la crise ne sont pas effectivement et rapidement traitées, la société algérienne souffre, d'une part, de tensions politiques, sociales, culturelles,

dans le monde du travail et au niveau familial, et, d'autre part, de la faiblesse de ses aptitudes et de ses ressources analytiques et organisationnelles pour la résolution systémique et pacifique des conflits.

Un Centre National d'Etude, de Résolution et de Prévention des Conflits devra être créé en vue de mettre sur pieds des équipes de recherche et de travail pour :

i) Etudier les tensions ou les conflits dans les divers domaines de la vie nationale (au sein de l'armée, dans la vie politique, dans le monde du travail, dans la société, sur le plan culturel, et dans la vie domestique) ;

ii) Publier régulièrement les résultats de ses recherches, analyses et recommandations ainsi que ses alertes ;

iii) Développer des mécanismes de résolution pacifique des conflits sur la base des valeurs de l'Islam, des spécificités de la société algérienne et du savoir universel ;

iv) Fournir un service de consultation et de conseils en résolution pacifique de conflit aux parties en conflit et aux citoyens dans le pays;

v) Etablir des programmes d'enseignement et de développement d'aptitudes à la résolution pacifique des conflits pour l'école primaire et secondaire ;

vi) Promouvoir les recherches et le travail pour la résolution des conflits en Algérie dans les universités et dans le monde associatif.

3.2. Intensification de la lutte

Le FIS s'engage à intensifier sa lutte pour réaliser ces objectifs stratégiques.

La décennie passée a montré que les principes moraux ne pèsent rien pour la majorité des acteurs politiques nationaux, et que le pétrole et le gaz soldés de l'Algérie comptent plus que la vie et la liberté de son peuple sur le plan international. Seuls les forts ont droit à la vie, à la liberté et au respect. Aucun revirement de la politique d'éradication et aucun changement de son soutien intérieur et étranger ne sont à prévoir si le FIS ne démontre pas la réalité de sa force en Algérie et sur le plan international.

Les dix années écoulées ont aussi prouvé que le discours de la réclamation et la politique de l'attentisme sont des menaces mortelles au peuple algérien car ils s'adressent, et laissent l'initiative, à des forces sourdes et déterminées à le subjuguier, à commettre tous les crimes, à violer tous les sacrés et à pousser jusqu'au bout la destruction de l'Algérie. Seul un programme d'actions proactives, novatrices, audacieuses auxquelles le peuple algérien adhère peut renverser radicalement le rapport des forces en sa faveur.

Les dix années écoulées ont établi qu'une lutte juste mais menée sans stratégie globale, sans commandement unifié et par une politique réactive, des efforts fragmentaires, et des ripostes improvisées ou asynchrones ne peut faire le poids face à une agression conduite par une stratégie, même si cette dernière est médiocre. La supériorité stratégique est plus décisive dans l'issue d'une guerre que le rapport des forces politiques ou militaires. Il est urgent de mettre en place un plan global incorporant et coordonnant les instruments politiques, diplomatiques et autres pour réaliser les objectifs stratégiques du FIS.

Cette stratégie globale doit être appropriée à l'étape dans laquelle nous nous trouvons et adaptée à la situation concrète de nos forces et du pays.

Cette stratégie globale doit être décomposable en phases stratégiques précises, chacune ayant une définition claire de ses impératifs organisationnels, politiques, de défense et diplomatiques, afin que l'on puisse à chaque instant identifier l'état d'évolution de ces phases et les impératifs de combat que cela impose.

Basée sur l'unité du principe et l'unité de l'effort, dirigée par une direction unifiée, cette stratégie globale doit reposer sur 4 piliers : a) renforcer et unifier notre parti, b) mobiliser le peuple et fédérer les autres forces nationales, c) défendre le peuple, et d) acquérir le soutien international.

3.2.1. Renforcer et unifier notre parti

Le redressement de notre parti nécessite des transformations au niveau de i) sa direction, de ii) sa structure, de iii) ses ressources et de iv) sa gouvernance. Ces transformations doivent se réaliser avec un plan, une méthode et des valeurs de changement qui privilégient la consultation et la participation, qui s'abstiennent de la connivence et de l'exclusion, et qui brisent les peurs et les résistances aux réformes.

3.2.2. Mobiliser le peuple et fédérer les autres forces nationales

Si le pouvoir de la junte repose essentiellement sur la force militaire et la terreur, la force de notre parti doit reposer sur le peuple et son soutien. Nous devons faire du FIS une organisation qui travaille et est en symbiose avec les masses populaires, qui répond à leurs besoins et aspirations, qui les fait réfléchir et débattre sur l'avenir du pays, qui jouit de leurs soutiens volontaires, et qui est capable de les engager et encadrer dans la lutte contre la junte. La mobilisation de la grande majorité de la population est l'élément décisif pour l'issue de la lutte.

Le FIS doit aussi coopérer avec les autres partis politiques et les organisations et personnalités nationales qui luttent, comme lui, pour libérer le peuple algérien du joug des généraux putschistes et afin de garantir ses droits dans le cadre des valeurs et constantes nationales.

3.2.3. Défendre le peuple

Le peuple algérien a été durant la dernière décennie, et est toujours, la cible de l'extermination physique, de l'appauvrissement et de l'humiliation de la part d'une junte militaire sanguinaire et corrompue. Il est du devoir du FIS de mettre en œuvre tous les moyens légitimes à sa disposition pour défendre le peuple et le sortir de l'emprise du pouvoir militaire.

En vue de dissuader le régime militaire à aller de l'avant dans son entreprise criminelle et freiner son acharnement contre le peuple, le FIS doit intensifier ses campagnes de dénonciation du caractère criminel, corrompu, ignare, lâche et sans scrupules des génocisseurs qui ont la mainmise sur l'institution militaire. Le FIS doit notamment réitérer à chaque occasion qui se présente la revendication d'une commission indépendante, souveraine et experte pour enquêter sur tous les crimes commis contre le peuple.

Il est un fait que, face à la répression imposée par le pouvoir militaire, un certain nombre de citoyens ont été contraints de recourir à la lutte armée pour défendre leurs personnes et leurs droits. Ces citoyens n'ont aucun lien organique avec le FIS, même si certains d'entre eux ont été, à une époque, membres ou sympathisants du FIS. La position du FIS sur cette question ne souffre d'aucune ambiguïté. Elle se résume en :

1) Le FIS se démarque et condamne toute personne armée impliquée dans des crimes condamnés par la loi islamique tels que les massacres de civils, les viols, la torture, le pillage des biens, quelque soit son

appartenance. Le FIS considère que les groupes qui perpètrent ces atrocités sont infiltrés et manipulés par les services secrets du régime.

2) Le FIS considère que l'association de ceux qui ont pris les armes, et qui ne concernés par le point 1) ci-dessus, est nécessaire à la résolution du conflit algérien.

3.2.4. Acquérir le soutien international

Le contexte international dans lequel se situe le conflit algérien est difficile. Les considérations idéologiques et les intérêts économiques conjugués à l'intense propagande de désinformation lancée par la junte militaire par l'intermédiaire de sa diplomatie et de ses relais à l'étranger ont assuré au pouvoir militaire cette dernière décennie un soutien international multiforme vital.

L'action diplomatique du FIS doit viser à renverser cette situation et doit reposer sur deux principes : a) isoler la junte sur le plan international en dévoilant sa nature criminelle, et b) conquérir l'aide internationale au FIS en démontrant la justesse de sa cause.

Le FIS doit œuvrer pour conquérir son droit à une vie officielle sur le plan international. Un choix sévère des représentants à l'extérieur doit être fait sur la base du dévouement à la cause, des qualités morales, du savoir et de la compétence à réaliser les tâches de l'action diplomatique.

3.3. Approche du FIS à la négociation

Le FIS estime que :

1) La paix est un objectif stratégique dicté par des considérations islamiques afin d'éviter l'effusion du sang des enfants de l'Algérie. Dieu dit : [Et s'ils inclinent à la paix, incline vers celle-ci (toi aussi) et

place ta confiance en Dieu, car c'est Lui l'Audient, l'Omniscient.] (Coran, 8:61)

2) Le recours à la force, dans le droit islamique, ne peut être légitimé que par une situation exceptionnelle découlant du non respect des droits fondamentaux du citoyen et de ses valeurs sacrées. Dieu dit : [Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre), parce que vraiment ils sont lésés, et Dieu est certes Capable de les secourir ; ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient : "Dieu est notre Seigneur".] (Coran, 22:39-40)

3) Toute démarche sincère, visant à résoudre un conflit, doit être encouragée. En allant ratifier le pacte de paix de Houdaïbia, le Prophète a dit : « Par Dieu, j'accepterai tout projet qu'ils me soumettront, s'il prend en haute considération les limites sacrées de Dieu. »

4) Le conflit en Algérie est d'essence politique et aucun pouvoir illégitime ne pourra s'imposer contre la volonté du peuple par l'usage de la force et de la répression.

5) Une solution politique n'est viable que si elle est juste et préserve les intérêts suprêmes du peuple musulman algérien.

3.3.1. Evaluation des expériences précédentes

Durant cette décennie de guerre en Algérie l'idée de pourparlers entre le pouvoir et la classe politique a émergé à plusieurs reprises et sous différentes dénominations. A l'exception des échanges multilatéraux de Sant'Egidio (1994-1995), initiés par les partis d'opposition, toutes les autres tentatives d'échange ont été initiées par le pouvoir et présentées sous la forme d'un dialogue consistant en un échange bilatéral entre le pouvoir et une partie de la classe politique.

Pendant les premiers mois qui suivirent le coup d'Etat militaire de janvier 1992, le pouvoir militaire était fermé à toute idée d'échange sous quelque forme que ce soit. Dès sa nomination au HCE, Mohamed Boudiaf, qui se disait prêt à envoyer sans état d'âme des milliers d'Algériens aux camps du Sahara, a montré son hostilité à l'échange avec la classe politique et a fortiori avec le FIS.

La classe politique a été dès le départ divisée en deux clans : d'une part les réconciliateurs ou dialoguistes qui penchent vers une solution politique négociée à la crise, et d'autre part les éradicateurs qui préconisent l'approche répressive et le tout sécuritaire.

Un mois à peine après le coup d'Etat, le FIS a affiché sa disposition au dialogue si le choix du peuple était respecté, mais a précisé par ailleurs qu'il doit s'agir d'un dialogue véritable, sérieux et responsable. En tant que parti politique responsable devant les millions d'Algériens et d'Algériennes qui avaient voté pour lui, il n'était pas disposé à mendier le dialogue pour obtenir du pouvoir quelque charitable concession.

C'est sous la présidence d'Ali Kafi que le HCE a initié le 21 septembre 1992 les premières rencontres bilatérales avec les partis politiques qui étaient invités à donner, chacun à son tour, leur point de vue sur la situation et ce qu'ils préconisent comme solution à la crise. Les formations politiques aptes à participer à ce dialogue devaient être agréées par le pouvoir qui fixait seul les règles. Le FIS, dont les chefs historiques étaient jugés par le tribunal militaire de Blida et dont les cadres et la base sociale étaient réprimés, a été exclu de ce dialogue. Cinq partis (FLN, FFS, Hamas, Nahdha et RCD) ont participé à un dialogue qui n'a pas duré. D'une part le FLN et le FFS critiquaient le fait qu'aucun débat de fond n'a été engagé, le verrouillage politique et le climat de répression. Le FFS a même fini par se retirer. Ces deux partis allaient multiplier les appels pour un dialogue qui devrait conduire à un

accord ou consensus autour d'un projet national. D'autre part, le RCD et autres représentants de la tendance éradicatrice tels que Attahaddi (ex- PAGES), les organisations parapolitiques inféodées aux généraux putschistes (UGTA, UNEP, etc.) ainsi qu'une bonne partie de la presse formait un « front du refus » et menait une campagne intense pour faire échouer toute tentative de solution négociée de la crise. Ainsi le dialogue a été interrompu et le HCE a opté pour l'approche éradicatrice. Pendant plusieurs mois, c'est la politique toute sécuritaire et la solution exclusivement militaire qui sont implémentées sur le terrain.

Liamine Zéroual est nommé en juillet 1993 comme ministre de la Défense à la place de Khaled Nezzar. Dès sa prise de fonction il entame des tractations secrètes avec la direction du FIS à la prison militaire de Blida et lance l'idée d'un dialogue « sans exclusive ». En octobre 1993 une commission du dialogue national (CDN) vit le jour. Composée de trois généraux et de cinq civils, cette commission est chargée d'élaborer un programme destiné à fixer les conditions politiques de la période de transition. Une Conférence Nationale est prévue en janvier 1994, à l'occasion de laquelle Zeroual sera nommé président de l'Etat. Une délégation composée de membres de la CDN se rend à la prison de Blida pour convaincre cheikhs Abbassi Madani et Ali Benhadj de participer à la conférence. Ces derniers refusent les propositions tant qu'ils sont détenus, comme l'atteste la lettre ouverte de Ali Benhadj : « Dire la vérité même derrière les barreaux ». Devant ce refus, le pouvoir essaiera en vain d'agir sur Abdelkader Hachani à sa prison de Serkadji et fera même appel aux membres du FIS dissidents et exclus de la Conférence de Batna de 1991.

La position du FIS en ce qui concerne le dialogue sera clarifiée dans les lettres d'Ali Benhadj adressée à Zeroual le 7 avril et le 22 juillet 1994 à Zeroual. Ali Benhadj appelait à un dialogue dans la transparence

impliquant toutes les parties du conflit y compris des représentants des groupes armés.

L'été 1994 connaîtra une autre parodie de dialogue dans un climat de répression sauvage et aveugle poussée jusqu'à l'incendie des forêts dans l'Est du pays. C'est la Conférence de dialogue national du 21 août 1994. Le FIS est exclu de cette conférence. Mokdad Sifi déclarera « que le FIS est hors la loi, qu'il ne saurait être question de dialoguer avec lui, et que le dialogue n'est pas ouvert aux gens qui se sont exclus ». Zeroual rencontra cinq partis politiques autour d'une table : FLN, MDA, PRA, Ennahdha et Hamas. De nouveau, le FIS par la voix de son président cheikh Abassi va ré-énoncer les conditions d'une participation du FIS au dialogue dans une lettre adressé à Zeroual à la fin d'août 1994.

A l'automne 1994, les dirigeants du FIS multiplient les mises au point concernant la question du dialogue à travers différentes missives dans lesquelles ils rappellent les conditions nécessaires à un dialogue constructif. Dans leur lettre du 6 septembre 1994, cinq dirigeants du FIS dont cheikh Abbassi Madani et cheikh Ali Benhadj reviennent sur les pré-requis aux négociations et sur le fait qu'ils ne peuvent rien entreprendre tant qu'ils sont détenus. Cette lettre sera suivie par celle de cheikh Abbassi Madani et cheikh Ali Benhadj datée du 27 octobre 1994, puis celle de cheikh Ali Benhadj adressée à Zeroual le 8 novembre 1994.

Ces échanges vont affoler le camp des éradicateurs antialoguistes qui vont se mobiliser contre toute éventualité d'un accord entre Zeroual et les dirigeants du FIS. C'est ainsi que Redha Malek, Selim Saadi, Mostafa Lacheraf et Ali Haroun, signent au début octobre 1994 une lettre où ils font part de leur opposition à toute forme de dialogue avec les islamistes. C'est aussi le début d'une recrudescence intensive d'attentats à la voiture piégée instiguée par la DRS dans la capitale. Cette campagne de terreur

avait pour but de créer un climat nuisible aux négociations et à l'activité politique. Le premier novembre 1994, connaîtra l'annonce de l'élection présidentielle, l'attentat contre des jeunes scouts dans un cimetière dans la région de Mostaganem et la promotion du général Lamari au grade de général de corps d'armée. Ceci marque le renoncement de Zeroual à l'approche du dialogue et le début de la stratégie de la guerre totale avec l'intensification de la terreur et de la répression, la formation des milices et la distribution des armes aux civils.

Devant la gravité de la situation les principaux partis d'opposition se réunissent les 21 et 22 novembre 1994 à Rome à l'occasion d'un colloque organisée par la communauté chrétienne de Sant'Egidio, pour débattre de la situation. Le pouvoir, invité à cette réunion, a refusé d'y participer. Il s'est contenté de charger les représentants de Hamas et du PRA de saboter la rencontre. Ainsi Nahnah ne manquera pas de fustiger le FIS tout au long de la réunion, alors que Boukrouh s'attellera à faire la promotion du général Zeroual candidat aux présidentielles.

Une deuxième rencontre sera organisée à Rome entre le 8 et le 13 janvier 1995. Elle regroupera sept partis politiques : FLN, FFS, FIS, MDA, Ennahdha, PT, JMC ainsi que la LADDH. Elle sera clôturée par la signature de la plate-forme du contrat national. Non seulement le pouvoir refusa de participer à cette rencontre à laquelle il était convié, mais il essaya à travers son émissaire, le général Betchine, et son ambassadeur à Rome, Benzaghoul, d'exercer une pression sur la communauté de Sant'Egidio pour renoncer à la rencontre. L'offre de paix sera rejetée à la fois par les dits réconciliateurs et éradicateurs du régime militaire. Elle sera qualifiée par le porte-parole du gouvernement de « non-événement » et rejetée « globalement et dans le détail ». La délégation envoyée à la présidence ne sera pas reçue ; son chef sera malmené et insulté par le général Betchine. D'autre

part les partis et la presse de la mouvance éradicatrice ne cesseront pas de fustiger les signataires du contrat national pour avoir accepté de s'asseoir avec le FIS. Cheikh Ali Benhadj a envoyé une lettre datée du 20 janvier 1995 au porte-parole du gouvernement apportant tout son soutien à la plate-forme du Contrat national et réfutant les arguments fallacieux évoqués par le pouvoir et ses relais médiatiques.

Les contacts du pouvoir avec les dirigeants du FIS se sont prolongés le printemps et l'été 1995. Une forte pression a été exercée sur les cheikhs pour les forcer à émettre une condamnation de la violence. Ces contacts ont été interrompus à l'approche des élections présidentielles de novembre 1995 qui allaient consolider le pouvoir du général Zeroual.

Pendant toute l'année 1996, le dialogue ne sera pas à l'ordre du jour pour le pouvoir, ce dernier recherchant du temps pour se renforcer, affaiblir le FIS et épuiser les moudjahidine. Il faudra attendre l'année 1997 pour que Zeroual entame un nouveau round de contacts avec les dirigeants du FIS. Ces contacts vont aboutir en juin et juillet 1997 à la libération des cheikhs Abbassi Madani et Abdelkader Hachani.

Au moment où le clan de Zeroual entreprenait des négociations avec la direction politique du FIS, la réaction du clan opposé, conduit entre autres par les généraux Mohamed Mediène et Smain Lamari, ne s'est pas faite attendre. D'une part ils lanceront une vaste campagne de massacres pour discréditer l'action du clan de Zeroual, et d'autre part ils entameront des négociations parallèles avec l'AIS, à l'insu de la Présidence, qui aboutiront à la trêve unilatérale déclarée par Madani Mezerag.

La loi dite de « concorde civile », présentée comme une couverture légale et politique des accords entre le clan militaire éradicateur et Madani Mezerag, sera critiquée et rejetée dans la forme pour avoir été

élaborée dans l'opacité et non la transparence, et pour être une association sélective et individuelle de personnes et de groupes dans l'exclusion du FIS en tant que parti rassemblant ses responsables libres et emprisonnés, à l'intérieur et l'extérieur, et en tant qu'organisme souverain de ses décisions. Ce pacte entre le clan militaire éradicateur et Madani Mezerag a aussi provoqué des réactions de rejet car perçu symboliquement et de fait comme connivence entre parties militaires et comme consécration de la primauté du militaire sur le politique, qui sont des comportements aux origines même de la tragédie algérienne depuis l'indépendance et que la mission du FIS vise à bannir.

Du point de vue du contenu, la loi dite de la concorde civile n'est que la légalisation et la réglementation d'une capitulation pure et simple, ainsi qu'un outil sécuritaire. Vide de perspective politique et de paix, c'est une dictée d'un vainqueur sur un vaincu du moment qu'elle qualifie ceux qui ont été contraints de prendre les armes, défensivement contre la junte militaire, d'« égarés », de « repentis », de « criminels » passibles de divers régimes de répression pénale, et elle exempt pénalement par omission les responsables du coup d'Etat de 1992 ainsi que les instigateurs et les auteurs de la vaste entreprise de répression du peuple. Elle sera largement conspuée comme consacrant l'impunité, le mensonge, l'oubli et comme un instrument policier au service de la junte.

Suite à l'assassinat de Cheikh Hachani qui avait critiqué à plusieurs occasions la dite « concorde civile », Cheikh Abbassi a retiré son soutien à ce « processus de concorde », une fois qu'il s'est rendu compte du manque de sincérité du pouvoir, et a appelé les moudjahidine à ne pas capituler, mais sans succès. Il s'agit bien de capitulation. Dans son intervention du 2 juillet 2002, le général Lamari décrira l'action de l'AIS comme une reddition et non une négociation : « Aucun membre du commandement militaire n'a pris contact avec cette

formation affiliée, à une seule exception lorsque l'AIS hésitait à s'engager avant le 13 janvier, j'ai chargé le général Fodhil Cherif d'aller à Jijel afin de signifier à ces gens-là de rendre les armes s'ils ne voulaient pas être détruits. » Les médias traitent à ce jour ceux qui se sont rendus d'« égarés », de « repentis », de « terroristes » et de « criminels » et leur réserve un discours humiliant. Ils n'ont regagné ni droits politiques et une majorité n'a même pas regagné ses droits civils. Une campagne d'emprisonnements, de tortures, de disparitions et d'assassinats a ciblé sélectivement un certain nombre d'entre eux. La duperie dite concorde civile n'a apporté ni justice, ni vérité, ni solution politique et ni paix. Depuis sa mise en place plusieurs milliers d'algériens sont morts, les pratiques répressives continuent, la subjugation de l'Etat et de la société par les militaires continue. Le sentiment d'impuissance, la stérilité intellectuelle, l'incompétence en matière de droit islamique, et l'absence de concertation, tout cela a conduit à une trêve pervertie ayant pour but de saper le moral du FIS et de sa base. Mais cette initiative était vouée à l'échec.

En résumé, depuis le coup d'Etat militaire toutes les initiatives de dialogue et de négociation ont été vouées à l'échec. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cet échec :

1) Le manque de bonne volonté et de sincérité du pouvoir dans sa démarche de dialogue. Le but tactique du pouvoir a toujours été d'instrumentaliser ces initiatives afin, d'une part, de fédérer les autres forces politiques contre le FIS et les intégrer dans sa politique anti-islamiste et, d'autre part, de fragmenter notre mouvement selon les fractures politique/militaire, radical/modéré et morceler les politiques par l'association sélective d'individus et de groupes. Son but stratégique a été d'obtenir la capitulation du FIS.

2) L'obstination du pouvoir à vouloir fixer seul les conditions, à privilégier l'opacité sur la transparence, et désigner les partenaires du dialogue, en usant de critères intéressés pour exclure qui il veut. Il édicte souvent des conditions que lui-même ne respecte pas telles que « le respect de la Constitution », « l'attachement aux principes du multipartisme et de l'alternance du pouvoir », et « la condamnation de la violence ».

3) La nature dualiste du pouvoir militaire avec prépondérance des éradicateurs sur les réconciliateurs, et la subordination du pouvoir politique au pouvoir militaire. La question du dialogue n'a pas fait de consensus au sein de l'armée et a été souvent utilisée comme enjeu tactique dans la lutte inter-clanique militaire. L'opposition farouche du clan des éradicateurs à toute tentative d'accord avec le FIS se manifeste toujours par l'escalade de la répression, notamment par les campagnes de massacres des populations civiles, pour vicier le climat politique et sécuritaire, déstabiliser les partisans du dialogue et faire avorter leurs initiatives.

4) La crise de légitimité au niveau de la direction du FIS et la susceptibilité conséquente de certains éléments du FIS à interagir individuellement avec des secteurs du pouvoir sans choura avec les structures du FIS et sans mouhassaba. La susceptibilité de ces éléments fatigués à la manipulation par l'excitation des loyautés familiales, tribales et régionales et par l'exploitation des sentiments religieux.

5) L'absence d'un rapport de force déterminant en faveur du FIS. Certains éléments du FIS exténués par la lutte voient les négociations comme une fuite des responsabilités plutôt que comme reconnaissance de la supériorité en force du FIS sur le terrain. Ces éléments considèrent la négociation comme déroba de la lutte plutôt que comme étant une continuation ou intensification de la lutte avec d'autres moyens.

6) L'absence de pression internationale arabe et/ou islamique, ou occidentale sur le pouvoir algérien pour engager un véritable dialogue.

Ces expériences imposent au FIS de baser toutes les initiatives de négociations futures sur les principes suivants.

3.3.2. Principes de négociation

1) La négociation n'est pas l'échappatoire des hommes incapables ou fatigués. Pour le FIS la négociation est une arme de lutte à déployer en cohérence avec l'application de la force sur les autres fronts pour transférer le pouvoir au peuple algérien. La négociation n'arrache pas la liberté et les droits mais elle consacre notre force et notre succès sur le terrain.

2) La négociation est primordialement tributaire du rapport des forces. La perte de crédibilité nationale et internationale de la hiérarchie putschiste ainsi que les faillites politiques, économiques, sociales et culturelles de ses gouvernements fantoches ne sont pas suffisantes. Tant que le rapport des forces ne sera pas modifié décisivement en notre faveur espérer un changement radical des éradicateurs dans le sens de nos objectifs stratégiques est un mirage. Négocier dans ces conditions n'est ni possible ni désirable.

3) Les négociations ne peuvent réussir que si elles sont intégrées à un programme d'intensification global de la lutte et que si elles sont combinées à d'autres formes de lutte.

4) Les pré-négociations secrètes et les négociations publiques doivent être conduites sur la base de la choura et de la mouhassaba entre la direction mandatée du FIS et ses structures.

5) Toute négociation doit inclure les deux chouyoukh libres, ceci étant un test fondamental de la sincérité du pouvoir. Les seuls interlocuteurs légitimes

du FIS avec le pouvoir sont les représentants mandatés par le Bureau exécutif national, en plus des chouyoukh. Ils sont les seuls habilités à conclure un accord avec le pouvoir, et tout accord n'est valable qu'après avoir été agréé par le Conseil consultatif national.

6) Toute négociation impliquant l'association d'individus ou de groupes non mandatés pour cela, donc excluant le FIS en tant que parti souverain de ses décisions, est nulle et non avenue. Est interdit tout contact direct entre les membres du FIS autres que ceux cités ci-dessus et des représentants du pouvoir. Est interdit tout contact indirect entre les membres du FIS autre que ceux cités ci-dessus et des émissaires du pouvoir qu'ils soient des parents, amis ou autres. Est exclut irrévocablement du FIS tout membre en contravention de ce règlement.

7) Le FIS reconnaît au peuple algérien son droit à participer aux négociations sur son avenir. Le FIS reconnaît le droit d'existence, d'organisation, d'expression et de participation des autres formations politiques.

Conscient de la nécessité de maîtriser le processus de négociation et d'avoir une vision claire de ses objectifs et modalités, vigilant pour s'assurer la supériorité tactique de l'initiative, alerte au danger d'être téléguidé à négocier un jour sur la base de plans et d'idées d'« autrui », le Bureau exécutif national devra désigner une commission chargée d'élaborer l'approche ainsi que les études et les plans préparatoires requis pour les négociations.

Les préconditions de négociations du FIS et sa conception de la transition pour transférer le pouvoir au peuple algérien sont indiquées ci-dessous.

3.3.3. Conditions de négociation

Ces mesures préliminaires sont des dispositions d'apaisement et de détente, de justice et de retour à la légalité qui doivent précéder toute entrée en matière dans la résolution du conflit. Elles portent sur la situation des droits fondamentaux et du développement de la personne humaine, ainsi que sur des aspects sécuritaires et politiques. Elles revêtent un caractère d'urgence.

3.3.3.1. Droits fondamentaux de la personne humaine

1. la cessation immédiate, effective et vérifiable de toutes les atteintes à la dignité humaine et aux droits de la personne : la pratique de la torture, des exécutions extrajudiciaires et des enlèvements ;

2. la libération de tous les disparus encore en vie, détenus dans des lieux secrets ;

3. la protection immédiate et effective des populations dans toutes les circonscriptions ciblées par les massacres ;

4. l'engagement de permettre la constitution d'une commission d'enquête experte, indépendante et impartiale pour faire la lumière sur tous les actes de violence et les graves violations des droits de la personne humaine depuis 1988, en particulier sur les massacres collectifs et les disparitions ;

5. la garantie de poursuivre judiciairement tous les commanditaires, exécutants et complices impliqués dans les massacres, les tortures et les disparitions quels que soient leur rang et leur appartenance.

3.3.3.2. Plans politique et sécuritaire

1. la libération des tous les responsables du FIS, notamment Cheikhs Madani Abbasi et Ali Benhadj ;

2. les garanties nécessaires pour les dirigeants du FIS pour leur permettre de se réunir librement et sans condition entre eux et avec les dirigeants de la résistance armée ;

3. le désarmement prompt, effectif et vérifiable, de tous les groupes de civils armés et financés par le pouvoir en place ;

4. l'engagement de l'institution militaire à se retirer de la vie politique.

3.3.4. Période de transition

Sur le plan pratique, le FIS propose la constitution d'une présidence et d'un gouvernement d'unité nationale composés de tous les partis et autres forces politiques, à l'exception de ceux qui ont appelé et/ou participé à la politique de l'éradication.

Ces structures de transition veilleront à la gestion des affaires courantes du pays et auront pour tâche de mettre sur pied une « Conférence nationale » dont les membres seront élus par le peuple, et dont la mission exclusive sera de rédiger une Constitution qui devra être soumise au suffrage universel.

Le gouvernement provisoire d'unité nationale devra par la suite prendre les mesures nécessaires pour l'organisation d'élections locales et nationales libres et transparentes. Ceci touche tous les aspects liés à la préparation et au déroulement des élections ainsi que le dépouillement des résultats : l'administration, la justice, les commissions électorales, la délimitation des circonscriptions, l'enregistrement des électeurs, la gestion des bureaux de vote, la gestion du décompte des votes, le rapport des résultats, la publication des résultats, etc.

3.4. Approche du FIS à la médiation

Le FIS reconnaît le principe de médiation dans la résolution des conflits non seulement car il est recommandé par les préceptes islamiques, mais parce qu'il a montré par le passé son efficacité dans la gestion pacifique et harmonieuse de la société musulmane et algérienne en particulier.

Le FIS ne considère pas la médiation comme une dérobade à l'obligation d'intensifier la lutte pour rendre le pouvoir au peuple mais une obligation islamique à accepter l'arbitrage si la junte est disposée réellement à cesser l'agression et la sédition contre le peuple et à arrêter de répandre la corruption sur terre. Dieu dit : [Et s'ils inclinent à la paix, incline vers celle-ci (toi aussi) et place ta confiance en Dieu, car c'est Lui l'Audient, l'Omniscient.] (Coran, 8:61)

Au cours de la décennie de conflit en Algérie, pratiquement aucune médiation réelle entre le FIS et le pouvoir militaire n'a été entreprise. Quelques offres ont été faites de temps à autres par tel pays frère où telle personnalité sans pour autant aboutir concrètement, à cause des manœuvres du pouvoir militaire en vue d'instrumentaliser le médiateur pour servir son propre agenda. Au plan occidental, la seule initiative de médiation à noter est celle de la communauté de Sant'Egidio à laquelle le pouvoir militaire a refusé de prendre part, mais qui a eu le mérite de rassembler les différentes tendances de la classe politique algérienne autour d'une table pour engager un véritable échange.

Ainsi à travers sa réaction aux rares offres de médiations, le pouvoir a montré qu'il n'était pas disposé à s'engager dans un véritable processus de médiation.

Le FIS reste pour sa part disposé à considérer toute offre de médiation venant de toute partie qui affiche

sa bonne volonté pour débloquer la situation du conflit en Algérie.

Le FIS souhaite que la médiation soit l'œuvre d'un collège de personnalités nationales reconnues pour leur patriotisme et intégrité morale, ou de savants (oulama) du monde musulman agissant pour le bien être du peuple algérien et œuvrant uniquement pour la réconciliation (solh) tel que recommandé par notre religion. Dieu dit : [La réconciliation est meilleure.] (Coran, 4:128)

D'autres médiateurs potentiels peuvent avoir un rôle effectif de soutien à la médiation, s'ils étaient disposés à prendre des décisions courageuses. Il s'agit notamment d'Etats ou d'organisations telles que les Nations unies et la Conférence islamique.

Les ONG les institutions internationales qui oeuvrent pour la paix dans le monde ont un rôle important de médiation indirecte à jouer, pour sensibiliser l'opinion internationale et exercer une pression en vue de pousser à une solution négociée au conflit.

Avant d'entrer dans un processus de médiation le FIS doit s'assurer que les conditions suivantes sont réunies :

1) Le médiateur doit démontrer, à travers un nombre suffisant d'indices, sa sincérité dans la démarche de bons offices ;

2) Le médiateur ne doit être impliqué ni directement, ni indirectement, dans le conflit. Ceci exclut toute partie dont l'allégeance au pouvoir algérien est établie ou celle qui veut maintenir des relations de soutien au pouvoir militaire afin de préserver des intérêts économiques et/ou culturels ;

3) Le médiateur doit donner des garanties qu'il est disposé à mettre tout son poids pour faire aboutir le processus de médiation ;

4) Le pouvoir doit afficher la même volonté de s'engager dans un processus de médiation ;

5) La médiation doit conduire impérativement en fin de processus à un échange multilatéral impliquant toutes les forces politiques du pays dans une solution à caractère national au conflit.

Photos du congrès



Ouverture du congrès. M. Brahim Filali, membre du Comité de préparation du congrès.



Dr Mourad Dhina, membre du Comité de préparation du congrès, prononçant le discours de bienvenue.



Chaises vides aux noms des cadres du FIS martyrs ou détenus.



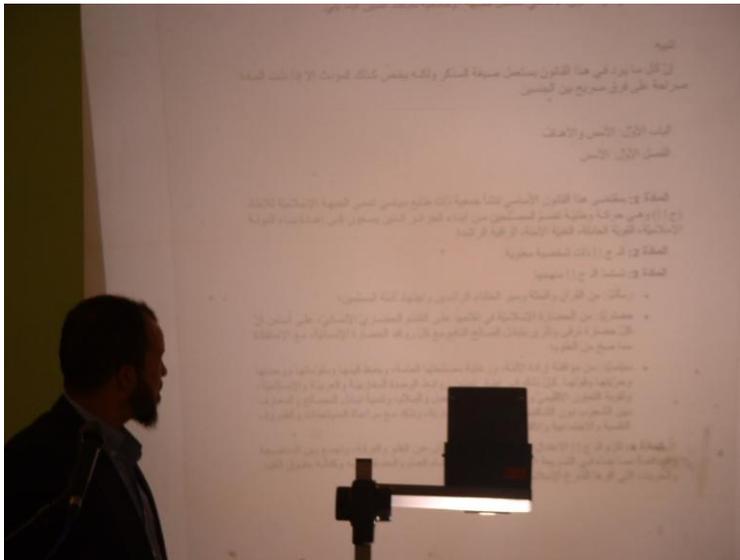
M. Mostafa Habes, membre du Conseil consultatif du FIS et du Comité de préparation du congrès, lisant des extraits du discours du président du parti, Cheikh Madani Abassi.



L'ancien Premier ministre Prof. Abdelhamid Brahimi, intervenant devant le congrès.



M. Larbi Alili, membre du Conseil de direction de Justitia Universalis, intervenant devant le congrès.



Un congressiste présentant les Statuts du FIS.



Discussion des Statuts du FIS.



Un congressiste présentant le Règlement interne du FIS.



Un congressiste intervenant lors de la discussion du règlement interne.



Discussion de la Plate-forme politique du FIS pour le Salut de l'Algérie.



Quelques invités et journalistes dans l'aile des ordinateurs utilisés pour la participation à distance des membres du FIS.



Dr Mourad Dhina interviewé par le correspondant de la chaîne qatarie El-Jazeera.



M. Oussama Abassi, interviewé par le correspondant de la chaîne qatarie Al-Jazeera.



Le slogan crié par les jeunes des quartiers populaires d'Algérie est repris par le congrès :

Ya Ali Ya Abbas, El Djebha rahi labass !

(Ô Ali, Ô Abbas, le Front va bien !)

Dossier de presse

Plusieurs médias nationaux et internationaux ont rapporté sur le congrès du « martyr Abdelkader Hachani ». La chaîne de télévision qatarie El-Jazeera et le quotidien algérien El Youm ont bénéficié de l'exclusivité pour couvrir les travaux du congrès. Par ailleurs, la chaîne de télévision Al Moustaqilla a consacré une émission entière sur le congrès le 11 août 2002. Dans ce chapitre nous présentons un échantillon d'articles publiés sur le congrès qui a constitué durant plusieurs semaines après sa tenue, le principal événement sur la scène politique algérienne.




50 مليون سنتيم
 شارك معنا ورتب

الفيس، يعقد مؤتمره في مكان سري بأوروبا
المؤتمر حل تنظيمات هدام وكبير والزوي وثبت الرئاسة لعباسي وثأبه بن حاج

الفيس ينتخب مجلساً شورياً جديداً
 عبد الحميد البراهيمي، والأمن العام لـ جوستيسيا أوليفر سالتيس، حضرا المؤتمر، بينما التمثل أحمد بن بلة، عبد الحميد مهري، أحمد طالب الأبراهيمي، علي يحيى عبد التور وأحمد بن محمد.

مكان تنظيم المؤتمر حرص من لتنظمون على إبقائه سرا... لكن من المرجح أن يكون قد نظم في مدينة حدودية بين ألمانيا وسويسرا.

جماعة ورجع كبير وفشت حضور المؤتمر وهذا من مثله كهلالي.





التفكير مجموعة تضم 16 عضوا
 هذه المجموعة من تفكير من بين عدد من المجموعات التي تشكلت في إطار الجبهة الإسلامية للإنقاذ، وهي تضم 16 عضواً، وهي منسجمة مع برنامج الجبهة الإسلامية للإنقاذ من حيث المبدأ والهدف.

الفيس يعقد مؤتمر الشهيد حشاني
 اتخذت قيادة الجبهة الإسلامية المحظورة في الخارج، أمس، لتفقد مؤتمر الشهيد عبد القادر حشاني بالعاصمة الباجية بروكسل. وأكدت رفضها للتحف العشوائي الذي تشهده الجزائر.

في تربية
 كما انضمت
 الجامعة الباجية
 بواكس الجزائر
 وذلك بمعية الأئمة
 المحظورة التي إنزل
 كبار من الخبر



الأمانة التنفيذية المؤقتة للإنقاذ الجزائرية: مؤتمر بروكسل مهمته التحضير لانتخابات المكتب التنفيذي والتنسيق مع مجلس الشوري



لندن - محمد مصدق بوسفي:

اعتبر جبهة الإنقاذ ردود الأفعال المسجلة داخل الجزائر وخارجها علي مؤتمرها الذي عقد في أوروبا يومي 3 و4 أغسطس (آب)، حملة هوجاء مسعورة، ومحاولة يائسة لدى أسفين الفرقة بين أبناء الجبهة الإسلامية للإنقاذ، منتقدة بعض قياداتها الذين أبدوا تضيق المؤتمر ودعوا إلي ثم تراجعوا عن مواقفهم.

وقالت الأمانة التنفيذية المؤقتة للإنقاذ في أول بيان لها وقعه أعضاؤها الثلاثة وهم مراد دهبية، إبراهيم فيلاي، ومحمد مصطفى حابس، تسلمت (الزمان) نسخة منه امن اسن (ما عرفته الساحة الوطنية والدولية مؤخرا من ردود أفعال وحملة هوجاء عبر شبي وسائل الدس والبهتان الإعلامية في محاولة يائسة لدى أسفين الفرقة بين أبناء الجبهة الإسلامية للإنقاذ أمر متوقع لن يشبها البتة عن مواصلة العمل المذؤوب لتحقيق هذا المشروع الرسالي الذي مات من أجله خيرة أبناء و بنات الجزائر المسلمة. إذ انطلقت هجمته المسعورة مباشرة عقب انعقاد مؤتمر الشهيد عبد القادر حشاني، أملا في تعميم صورة رجاله و إنجازاته الواعدة الطموحة).

ازمات العقود الماضية

والأمانة التنفيذية، هيئة مؤقتة انتخبها مؤتمر الخارج وتدوم صلاحيتها 45 يوما، قصد التنسيق بين أعضاء المجلس الشوري الوطني لجبهة الإنقاذ ومتابعة أشغال التحضيرات لتنظيم انتخاب المكتب التنفيذي الوطني للحزب، و تنتهي صلاحيتها فور تعصيب المكتب الجديد. وأشار البيان إلي أن طبيعة هذه الردود سواء تلك الصادرة عن سوء فهم وتقدير من بعض إخواننا، أو تلك التي مصلدها أولئك الذين يسوهم أن يلتمس الشمل وتضمد الحزاج، تمثل في واقع الأمر وفي نظر المنصفين، بشري ترف إلي الشعب الجزائري علي تخطيه مرحلة حاسمة وحساسة في طريق مشروع بلورة الحل الشامل والعدل للأزمة التي تمرق نسيج البلاد طيلة عقود من الزمان)، مؤكدا أن مؤتمر الخارج، كان (موعدا مع التاريخ - بعد المؤتمر التأسيسي ومؤتمر الوفاء - الذي تميز بوضوح الرؤية والهدف وسمو المهمة والتعالي عن الضغائر، لأنه جعل مصلحة البلاد والعباد علي رأس أولوياته، يعتبر بحق نقلة نوعية في طريق التغيير الفاعل والوعي البصير علي خطي الشرعية والعلمية).

بكاء المجد المفقود

وذكر البيان في إشارة إلي بعض قيادات الحزب الذين أبدوا المؤتمر ودعوا إلي تنظيمه ثم تراجعوا عن موقفهم بعد انعقاد (أما الذين يقدمون رجلا ويؤخرون آخري باسم الشرعية الإبتلاية أو التاريخية أو غيرها، طورا يكون مجدا مفقودا وآخري طمعا موعودا).. يذكر انه من الوجود، الانقاذية الذين دعوا إلي المؤتمر وأبدوا عقده في الخارج ثم اتصلوا من قراراته، الشبخان المرفج عنهما داخل الجزائر علي جدي وكمال قمازي، وفي الخارج عبدالقادر عمر الذي فر من الجزائر إلي هولندا، وترجع بعض المصادر المطلعة من جبهة الإنقاذ تحدثت إلي (الزمان)، عدم مشاركة هذا الأخير في مؤتمر الخارج، بسبب رفض المؤتمر قرارات التعيين الفوقي بالوصية والرسائل التي حملها معه عبدالقادر عمر من شيوخ الداخل المرفج عنهم ليكون رئيسا للحزب في الخارج، بينما استعاض المؤتمر عنها بالعمل المؤسسي بأن جعل كل المسؤوليات في الحزب تمر عبر الانتخاب، وأكد المصدر أن عباسي مدني قال بأن مؤتمر الخارج سيد وله من الصلاحيات أن يغير رئيس جبهة الإنقاذ نفسه إذا أراد، وبالنسبة لعبدالرحيم عيو المقيم في استراليا وعضو اللجنة التحضيرية للمؤتمر التي نصبها عبدالقادر حشاني وكانت تضم أيضا كلالا من عبدالله أنس (بريطانيا) ومراد دهبية (سويسرا) وإبراهيم فيلاي (بلجيكا)، فقول المصادر إنه لم يشارك يوما في أي من التحضيرات التي سبقت المؤتمر. أما رابع كبير المقيم في بون بألمانيا وجماعته فهم منذ البداية قد عارضوا فكرة المؤتمر ولم يعترفوا بشرعية تنظيمه حتي قبل اغتيال عبدالقادر حشاني صاحب فكرة المؤتمر والذي كان يصر علي إزاحة رابع كبير ومنعه من الحديث باسم القيس في الخارج. وقالت الأمانة التنفيذية المؤقتة في بيانها أنها (في انتظار إنجاز المهمة الموكلة إلي مجلس الشوري الوطني لانتخاب رئيس للمكتب التنفيذي)، تؤكد أن (الجبهة الإسلامية للإنقاذ مستمرة في مشروعها الرسالي الذي ركاه مؤتمرها الأخير، وتلتزم به كليا وقراراته كما أنها تتعهد بمواصلة الطريق غير عابئة بالصاعاب والمساكن، وملزمة بهجها الأصل الذي تميزت به منذ نشأتها.. مجددة دعوتها الصادقة إلي أبنائها وأصحابها الأوفياء كافة لرض المصروف والانخفاف حول قيادتهم الشرعية المتمثلة في شيوخهم الأشاوس ومجلسهم الشوري الوطني وقرارات مؤتمرها الأخير قصد تقويت الفرصة علي المتربصين).

جريدة (الزمان) العدد 1293 التاريخ 2002 - 8 - 22

روسيا
بولين برفرض تقبور النساء محجبات
على بطاقات الهوية

هذه المرة البوليس الروسى فى موسكو يقرر مصادرة الهوية الوطنية لكل من يحمل فى جيبه بطاقة هوية بولندية او فرنسية او ألمانية او ايطالية او هولندية او بلجيكية او دنماركية او سويدية او فنلندية او بولندية او أجنبية اخرى فى بلدانها.

21 ص 11

www.al-fajr.com

الأملة الموقنة تحضر لانتخاب وفيس الكتب التنظيمي

الفيس متمسك بمشروع الدولة الإسلامية

القيادة الجديدة للجهة الإسلامية للإنقاذ تدعو انتصار الحزب والمؤمنين لجمع الشتات

كشفت الامانة التنظيمية الجديدة للجهة الإسلامية للإنقاذ رسالة مفتوحة الى مناضليها ومداريها في الداخل والخارج والزمين ومشروع الدولة الإسلامية لتحمل مسؤوليات مشعل مشروع الاجيال... قصد جميع الشمل و رسم خطة مسيرة لارتضية عمل منهجية للعمل خطة لليلة... و رسم خطة عمل وتفاصيل من كل عضو مناصر للجهة.

El-Yom
اليوم

العنوان الرئيسي لدراسة الصحة العالمية بوزارة الصحة بالجزائر

الجزائر تستعيد من برنامج ميكوجوجيا الكوارث

021 67 39 21 الهاتف
 021 67 39 49 الفاكس
 1 شارع بشار 8 شارع 4
 الجزائر 11000

الطبعة: 1400
 مؤسسة: 1997
 مؤسسة: 1997

رسالة خاصة بعباس مدني، تشرّد "اليوم" بتشرها كوثيقة، مؤتمر الخارج النجاز تاريخي والعارضون غير مغولين للطعن في مصداقيته،

اعتبر زعيم الحزب الجليل عباس مدني مؤتمر الخارج الجزائر كارتباطه بشركه جديد التأسيس، حثيما الى ان الثورة رابعة هو جاد و حول المؤتمر هو محورا للتربية للجهة في جدل والتغلب على التراجع مفرات المؤتمر وسكرتو عنه المعاني والتوعية التي هامش الاحداث، كالمفاهيم السطحية بالغا و روما.

محمد بن عبد الله

كانه يحيى بنى في ذلك الجلاء فوجدت فيه وعاينته وسمعت بهما في السمع والشم والذوق والشم والذوق والشم والذوق... (transcription of the handwritten-style text in the article)



Alger, mardi 6 août 2002

LE MATIN

Le FIS dissous tient son congrès

***Le retour de Abassi
Madani et Ali Benhadj***

Le FIS dissous a tenu son congrès les 4 et 5 août à l'étranger, à savoir en Belgique. Les quatre fils de Abassi Madani y ont assisté pour apporter la caution du chef de l'ex-FIS. Béni par ce dernier, le congrès a adopté des résolutions, réitérant l'attachement de ce parti à la voie du djihad « comme moyen de défense » et aux principes fondateurs du FIS.